

C.R.I.C. N° 182 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 27 juin 2023

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arrière</i> .....	1
<i>Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	2
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim)</i> .....	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberty.....	2
<i>Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Reprise de la séance</i> .....	11
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) (Suite)</i> .....	11

Intervenants : M. le Président, M. Thiange, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Disabato.....	11
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Roberly, MM. Sahli, Desquesnes, Mmes Sobry, Lekane, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	12
<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	28
<i>Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Laffut, Lekane, M. Disabato.....	28
<i>Reprise de la séance</i> .....	28
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim)</i> .....	29
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mmes Goffinet, Laffut, Lekane, Durenne.....	29
<i>Reprise de la séance</i> .....	34
<i>Projets et propositions (Suite)</i> .....	35
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim)</i> .....	35

*Discussion générale (Suite)*

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Sahli.....35

*Vote*.....35

*Confiance au président et au rapporteur*.....35

*Projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Doc. 1362 (2022-2023) N° 1)*.....36

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....36

*Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes*

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....36

*Discussion générale*

Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Goffinet, Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....37

*Examen et vote des articles*.....39

*Vote sur l'ensemble*.....40

*Confiance au président et au rapporteur*.....40

*Interpellations et questions orales*.....40

*Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les avancées de Mme la Ministre en matière de lutte contre la maltraitance des seniors »*

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....40

*Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations relatives à l'amélioration de la présence des femmes en politique »*

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....41

*Question orale de M. Maroy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide européenne de 2,2 millions d'euros pour les travailleurs licenciés de Logistics Nivelles »*

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....43

*Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'absence de coopération entre le FOREm et le VDAB »*

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....44

*Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le retard dans l'octroi des aides APE pour les nouvelles places d'accueil en crèche »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....46

*Question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la formation et la certification des professionnels de la batellerie »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....47

*Organisation des travaux (Suite).....49*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....49*

*Interpellations et questions orales retirées.....49*

*Liste des intervenants.....50*

*Abréviations courantes.....51*

Présidence de M. Legasse, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions*

**M. le Président.** – Le secrétariat de la commission a établi un document reprenant la liste des propositions d'auditions, dont certaines se recoupent, sachant qu'un groupe ne s'est pas encore exprimé.

Je vous propose, sauf avis contraire de votre part, que nous arrêtons la liste définitive des auditions le 11 juillet afin de nous organiser pour la rentrée, sachant que la présentation du rapport d'Unia et les auditions sur la pétition pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles sont également prévues.

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Monsieur le Président, votre proposition nous agréée.

Le cahier des charges évoqué par Mme la Ministre suivra-t-il son cours indépendamment des auditions ?

**M. le Président.** – Le cahier des charges et les auditions sont deux choses distinctes, mais je comprends le lien que vous semblez vouloir faire. Les auditions concernent bien le rapport, même si certains d'entre vous ont émis le souhait de sortir de la séquence temporelle du rapport.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Pouvez-vous préciser ce que vous attendez ? Mme la Ministre a notamment annoncé sa volonté d'avancer sur la visite médicale. Souhaitez-vous qu'elle avance sur ce dossier avant de continuer notre travail ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Nous ne faisons pas des auditions pour le plaisir de faire des auditions. Nous faisons des auditions pour entendre ce qui est à améliorer puis on travaille sur le reste. Dans le cahier des charges, il y aura peut-être autre chose que la visite médicale que le rapport nous dira de faire. Nous devons travailler de manière méthodique. Nous n'auditionnons pas les gens pour le plaisir de les auditionner. Nous les auditionnons parce que nous estimons qu'ils ont des choses à dire et qu'ils connaissent le secteur. En fonction des retours, on avance sur les dossiers.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Vous êtes libres de vos travaux et, si vous souhaitez le faire lors de la prochaine commission, je n'ai aucune difficulté. Ce n'est sûrement pas moi qui retarde vos travaux et les auditions. D'ailleurs, j'ai demandé ces auditions il y a plusieurs mois.

**M. le Président.** – Les deux peuvent avancer en parallèle, mais je crains que la vitesse d'exécution de l'un et de l'autre ne soit pas tout à fait identique.

J'entends votre suggestion et je vous rejoins, mais nous ne pourrions pas tout mener de front. Le rapport d'Unia peut être examiné plus tard, mais il y a un délai pour la pétition. Si nous pouvons organiser les auditions avant la fin de la session, faisons-le, mais je n'en suis pas convaincu.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Étant donné que nous sommes à un an de la fin de cette législature, il est probable que la rentrée soit accompagnée d'un nombre important de

projets de décret dans notre commission et que le travail parlementaire soit chargé.

**M. le Président.** – Un projet de décret est prévu à l'ordre du jour de la commission du 11 juillet.

Si nous voulons commencer à procéder aux auditions le 11 juillet, nous devons arrêter la liste aujourd'hui. Cependant, tous les groupes n'ont pas déposé leurs propositions. De plus, nous n'avons pas procédé aux éventuels arbitrages et recouplements.

C'est pour cette raison que je vous proposais d'arrêter la liste le 11 juillet et de commencer les auditions à la rentrée.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Ne pouvons-nous pas travailler en deux temps et commencer les auditions sans aller jusqu'au bout le 11 juillet ? Nous pourrions déjà recevoir une série de personnes et compléter le travail au mois de septembre, ce qui désengorgera la rentrée et permettra d'avancer.

**M. le Président.** – Si telle est votre proposition, que je fais mienne, il faut impérativement, d'ici la fin du débat budgétaire, que nous revenions sur le sujet afin d'arrêter une première liste de deux ou trois personnes qui seraient auditionnées le 11 juillet. Nous reprendrions, pour faire suite à votre suggestion, les auditions à la rentrée.

Le secrétariat de la commission me suggère de fixer une date pour la présentation du rapport d'Unia, mais je propose que nous en rediscutions le 11 juillet.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 5 et 5bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 1365 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim) et (Doc. 1366 (2022-2023) N° 1 – Annexes 10 partim et 10bis partim).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty** (PS). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

*Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes*

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, comme lors des dernières sessions de travail, je remercie la Cour pour la précision de son analyse.

Avant que nous ne débutions l'exposé des principales variations du budget relatif à mes compétences, je souhaite vous signaler que, plus encore que lors des exercices budgétaires d'ajustement précédents, le budget ajusté 2023 est un ajustement purement technique, lié pour l'essentiel à l'actualisation des paramètres macroéconomiques, c'est-à-dire inflation et dépassement de l'indice pivot pour les rémunérations et allocations.

Vous avez pu le constater, globalement, mon budget lors de cet ajustement est en augmentation de 47,727 millions d'euros en engagement et en diminution de 44,045 millions en liquidation. Si, de ces variations, on externalise une correction technique de 105,028 millions d'euros en engagement et 21,006 millions en liquidation, avec un dossier du Plan de relance wallon sur lequel je reviendrai tout à l'heure, l'ajustement relatif à mes compétences correspond à une diminution de 57,301 millions d'euros en engagement et une diminution de 65,051 millions d'euros en liquidation.

Ces diminutions, tant en engagement qu'en liquidation, sont le résultat de l'application des variations des paramètres macroéconomiques prévues par le Bureau fédéral du Plan en avril 2023. Rien que pour mes crédits, cela représente une adaptation à la baisse de 83,462 millions d'euros en engagement et de 83,501 millions d'euros en liquidation.

Les différents paramètres macroéconomiques qui font évoluer mécaniquement le budget régional avaient en effet connu une progression importante en 2022 qui s'était traduite dans l'élaboration du budget initial 2023.

Cette sensibilité aux paramètres macroéconomiques est particulièrement marquée dans mes compétences. En effet, dans mon budget, de grosses masses évoluent avec le dépassement de l'indice pivot, de l'indice santé ou encore de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, au budget initial 2023, rien que pour mes compétences, nous avons acté une croissance mécanique de près de 630 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Plus précisément, en ce qui concerne les dépassements de l'indice pivot – on va passer en revue

chaque indice –, c'est l'ensemble des dotations régionales versées à l'AViQ – hormis les dotations pour la gestion des missions facultatives – qui évoluent en tenant compte de ce paramètre. Il en est de même pour les dépenses de rémunération des secteurs qui ressortent du SPW IAS comme les centres de service social, les relais sociaux ou les maisons d'accueil et les maisons communautaires. Les centres d'insertion socioprofessionnelle dans le secteur de la formation sont également concernés par ce paramètre.

En septembre dernier, lors de l'élaboration du budget initial 2023 et sur la base des informations du Bureau du Plan, les moyens pour financer le coût de huit dépassements – c'est totalement inédit – de l'indice pivot avaient été intégrés, dont cinq en année pleine, et ce, pour près de 410 millions d'euros.

Il avait été tenu compte des dépassements déjà intervenus en décembre 2021, en février 2022, en avril 2022, en juillet 2022 et en octobre 2022 avec un impact de 12 millions d'euros en 2023. En plus de ces éléments, il avait également été prévu, sur la base des dernières estimations du Bureau fédéral du Plan des potentiels dépassements de décembre 2022, février 2023 et juillet 2023.

Globalement, il s'agit donc de 84 mois d'indexation qui avaient été provisionnés lors de l'élaboration du budget initial 2023. Vous imaginez bien les augmentations que cela génère.

Lors de la confection du présent ajustement, nous avons tenu compte, d'une part, de l'anticipation du dépassement de l'indice pivot initialement prévu en décembre 2022 qui est finalement intervenu en novembre 2022 et, d'autre part, de la révision des prévisions pour les deux dépassements initialement prévus en février 2023 et juillet 2023 regroupés en un seul dépassement prévu en septembre 2023 lors de l'élaboration du présent ajustement.

D'une manière globale, au lieu des 84 mois d'indexation qui avaient été provisionnés lors de l'élaboration du budget initial 2023, il n'y a donc lieu maintenant que d'en prévoir 74. C'est ce qui justifie une diminution des budgets et qui explique la part la plus importante de la révision à la baisse des crédits liés à ce paramètre macroéconomique.

En ce qui concerne l'évolution de l'indice santé, le taux d'évolution prévu, lors de la réalisation du budget initial 2023, était de +6,99 %. Lors de la réalisation du budget ajusté 2023 et sur la base des informations du Bureau du Plan, ce taux a été réduit à +4,60 %. Dans mes compétences, les domaines fonctionnels qui évoluent le plus sont principalement les APE et les dispositifs liés au dernier transfert de compétences en lien avec la sixième réforme de l'État, hors dotation de l'agence, comme le congé éducation payé, les agences

locales pour l'emploi et les initiatives locales d'intégration.

Enfin, les prévisions d'indice des prix à la consommation ont diminué entre les deux exercices budgétaires de +6,55 % à +4,20 %. Sont concernés les crédits de fonctionnement des UAP, comme le FOREm, W.Alter – filiale qui dépend de Wallonie Entreprendre dans le secteur de l'économie sociale – ou l'Office francophone de la formation en alternance.

Comme je vous le précisais, toutes ces évolutions de paramètres ont conduit à une réduction mécanique d'un peu plus de 83 millions d'euros en engagement et en liquidation pour mes compétences.

Avant d'aborder les documents budgétaires proprement dits, je souhaiterais encore attirer votre attention sur trois éléments utiles pour avoir une vision complète des moyens qui seront dédiés à mes politiques fonctionnelles : la mobilisation de la trésorerie de mes UAP, la provision covid et les moyens dédiés à mes compétences dans le Plan de relance.

En ce qui concerne l'utilisation de la trésorerie du FOREm et de l'AViQ, lors de cet ajustement, le Gouvernement a souhaité poursuivre la mobilisation des réserves excédentaires des UAP mise en œuvre depuis l'initial 2022 afin de mieux maîtriser les besoins de financement régionaux sur les marchés. Le ministre-président et le ministre du Budget ont dû largement vous en parler. Cette opération n'entrave nullement les marges de manœuvre des organismes. Simplement, ils sont autorisés à couvrir leurs dépenses en prélevant sur leurs réserves plutôt qu'en recevant une dotation régionale. Ceci se traduit par une dégradation de trajectoire SEC de l'UAP.

Le FOREm a ainsi été autorisé à procéder à une dégradation de 2,097 millions d'euros lors de cet ajustement en plus des 6,046 millions d'euros déjà prévus à l'initial 2023 pour couvrir le coût supplémentaire de la statutarisation des membres du FOREm qui sont dans les conditions reprises dans l'article 119<sup>quater</sup> du Code de la fonction publique pour être statutarisés.

L'AViQ a elle aussi été autorisée à procéder à une dégradation complémentaire de sa trajectoire de 7,351 millions d'euros par rapport à la dégradation de 346,206 millions d'euros déjà prévue lors de l'élaboration du budget initial 2023.

Trois opérations ont généré cette dégradation :

- l'inscription d'une dépense complémentaire inéluctable au sein du budget de l'agence sans dotation complémentaire. Il s'agit de l'inscription de 1,907 million d'euros supplémentaires au montant de 1,836 million d'euros déjà inscrit lors de l'élaboration du budget initial 2023 pour couvrir la mise en œuvre de l'article 119<sup>quater</sup>

du Code de la fonction publique comme au FOREm ;

- dans le cadre du FSE, le Fonds social européen, une double correction est opérée pour un montant global de 3,610 millions d'euros ;
- enfin, 1,834 million d'euros sont prévus en dépenses sans dotation pour le paiement de dossiers dans le cadre du plan d'investissement « Papy Boom » dans le secteur des aînés, mais j'y reviendrai plus tard.

Sur la double correction opérée dans le cadre du FSE, il s'agit :

- d'une part, de la suppression d'une recette de 3,5 millions d'euros qui était attendue de l'Europe et qui avait donc été inscrite au budget initial 2023 de l'agence. En effet, la mise en œuvre de la nouvelle programmation européenne ayant pris du retard, plus aucune recette n'est attendue de l'Europe en 2023. Cette réduction est réalisée sans réduction des dépenses de l'agence ;
- d'autre part, de l'inscription d'une dépense complémentaire de 110 000 euros dans le cadre du Fonds social européen en fonction des dernières estimations de besoins réalisées par l'agence.

La provision covid, comme vous le savez, est inscrite, pour l'essentiel, dans les crédits du ministre-président.

Lorsque nous nous sommes retrouvés pour débattre du budget initial 2023, je vous avais expliqué qu'une provision covid de 60 millions d'euros avait été prévue pour faire face aux dépenses de l'année. Une partie de cette provision, à hauteur de 20 millions d'euros, avait directement été inscrite dans le budget de l'agence, sans transfert de trésorerie au départ de la Région, et donc avec une détérioration de sa trajectoire SEC à due concurrence. Le solde de la provision, soit 40 millions d'euros, avait été inscrit au sein du budget du ministre-président.

Durant le premier semestre de cette année, cette provision a été utilisée à hauteur de 3,721 millions d'euros en engagement et de 4,275 millions d'euros en liquidation principalement pour le financement des frais relatifs à l'utilisation des outils interfédéraux et du *call center*. Une nouvelle estimation des dépenses susceptibles d'intervenir durant le second semestre 2023 en lien notamment avec une nouvelle campagne de vaccination a été réalisée par l'agence et a permis de réaliser une réduction de 10 millions d'euros de la provision logée dans le budget du ministre-président. Vous retrouverez cette variation dans le budget du ministre-président pour la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie.

Un dernier élément permet d'apprécier les moyens dédiés à mes compétences, comme je vous l'avais déjà signalé lors des travaux relatifs aux budgets

précédents. Il s'agit des moyens dédiés à mes compétences dans le programme 10 12 – ex 10.11 – « Plan de relance de la Wallonie et facilité pour la relance et la résilience européenne ».

Ce programme, spécifique au Plan de relance, regroupe à la fois la provision du ressort du ministre-président et les allocations budgétaires réceptacles de chaque ministre.

Ainsi, près de 350 millions d'euros en engagement et près de 274 millions d'euros en liquidation des moyens sont réservés dans ce programme pour mes compétences Plan de relance de la Wallonie après l'ajustement 2023.

Plus précisément, 145 millions d'euros en engagement et 162 millions d'euros en liquidation sont toujours logés dans la provision reprise dans les crédits du ministre-président. Par contre, 205 millions en engagement et 112 millions en crédits de liquidation sont sur mes domaines fonctionnels propres.

À l'initial, ceux-ci étaient déjà dotés de 32 millions d'euros pour couvrir les mesures pour lesquelles le Gouvernement avait déjà marqué son accord durant l'année 2022. Ce montant a permis de renouveler les contrats des psychologues recrutés à la fin de la première vague de l'épidémie dans les services de santé mentale et de l'aide aux assuétudes, à raison de 180,5 équivalents temps plein. Vu la longueur et l'intensité de la crise, il me semblait important que nous puissions leur permettre de continuer le travail sur le terrain bien au-delà de la fin de la crise.

Cela permet aussi de financer la mise en œuvre du nouveau décret relatif à la promotion de la santé, dont nous parlons aussi beaucoup et abondamment dans le cadre des questions parlementaires que vous m'adressez, avec notamment la prise en charge du coût additionnel lié au passage des subventions facultatives vers un régime réglementé et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé via la programmation structurée afin de rencontrer les objectifs de santé fixés par le WAPPS.

Pour cette année, cela permet aussi de pérenniser la décision du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, en renforçant et en élargissant les dispositifs Housing First et Housing Led à travers un financement complémentaire des relais sociaux. Cela permet également de poursuivre pour cette année le financement complémentaire des associations DISCRI et « Lire et écrire » pour qu'elles puissent continuer leur mission de coordination de l'offre et de la demande en formation d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue française.

Enfin, cela permet de financer les 32 capteurs emploi, recrutés l'année dernière dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle des CPAS, et d'augmenter l'enveloppe déjà existante destinée au

financement de la rémunération brute de travailleurs mis à l'emploi sous contrat article 60 au sein des structures agréées dans le cadre de l'économie sociale.

Durant ce premier semestre et au fur et à mesure de l'approbation par le Gouvernement wallon des différentes fiches projets en matière d'emploi, de formation, d'économie sociale, de santé et d'action sociale, d'égalité des chances, près de 171 millions d'euros complémentaires en crédits d'engagement et 77 millions d'euros complémentaires en crédits de liquidation ont été transférés de la provision du ministre-président sur les domaines fonctionnels qui me sont réservés dans ce programme.

Lors de cet ajustement, ce sont 2,030 millions d'euros en crédits d'engagement et 2,846 millions d'euros en crédits de liquidation qui ont été transférés dans mes crédits. Pour la partie action sociale et santé, les mouvements prévus pour un montant de 2 030 000 euros en crédits d'engagement et pour un montant de 1 880 000 euros en crédits de liquidation sont relatifs à la fiche projet 258. Ce projet a pour objectif de mettre en place un nouveau dispositif expérimental d'aide et soutien à l'accompagnement des familles monoparentales.

Ce nouveau dispositif est composé de 19 points relais familles monoparentales implantés dans les centres de service social des organismes assureurs. Je ne reviens pas dans le détail sur cette mesure, sauf si vous souhaitez que j'approfondisse la question à l'occasion des échanges que nous pourrions avoir dans la foulée.

Les moyens transférés de la provision permettront d'engager les dossiers 2023, de liquider les avances 2023 et de liquider les soldes des subventions octroyées en 2022.

Vous retrouverez ces moyens répartis sur les domaines fonctionnels 122.054, 122.200, 122.201 et 122.202 en fonction de la nature juridique du bénéficiaire, que ce soit une ASBL, l'administration de la Sécurité sociale, des UAP, et cetera.

Pour la partie emploi formation, les mouvements prévus pour un montant de 965 000 euros en crédits de liquidation uniquement sont relatifs aux fiches projets 13, 15, 20, 21, 28 et 315. Il s'agit ici de mettre à disposition de l'administration le solde des différentes subventions validées par le gouvernement en 2022 et pour lequel il était prévu un solde de financement cette année.

Vous retrouverez ces moyens répartis sur les domaines fonctionnels 122.042 ; 122.043, 122.061, 122.069, 122.174 et 122.175 dédiés aux opérateurs de l'emploi et de la formation en fonction de leur statut juridique. Je le répète, qu'il s'agisse d'une ASBL, du secteur privé, des UAP ou des unités interrégionales, soit un total inscrit dans mes crédits sur ce programme Plan de relance, après ajustement, de 205 millions

d'euros en crédits d'engagement et de 112 millions en crédits de liquidation.

Nous poursuivrons d'ici la fin de l'année la ponction sur la provision du ministre-président au fur et à mesure de l'état d'avancement de mes projets.

J'arrive maintenant à mon budget des dépenses au sens strict. Je vous propose de conserver la même manière de travailler que les exercices précédents en comparant le budget ajusté 2023 au budget initial afin que nous puissions passer ensemble l'évolution qui a été opérée en parcourant les principes en mouvement actés dans les projets du budget soumis au Parlement.

Au sein de du programme 17.092 relevant du Service public wallon Intégration et Action sociale, on retrouve d'abord, l'impact de la variation mécanique des paramètres macroéconomiques pour les domaines fonctionnels concernés. La principale variation est reprise au domaine fonctionnel 092.001 relatif à la provision pour les accords non marchands 2021-2024, d'un montant de 2 815 000 euros. Le solde de la variation liée à l'adaptation négative des paramètres macroéconomiques de 75 000 euros est réparti sur cinq domaines fonctionnels du programme : les domaines fonctionnels 092.003, 008, 010, 011 et 012, qui concernent principalement les fonds intersyndicaux pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du plan de cohésion sociale.

Ensuite, toujours pour le domaine fonctionnel 092.001 reprenant la provision pour les accords non marchands de la même période, on peut relever un transfert de 2 276 000 euros vers le programme 17.093 et plus précisément vers le domaine fonctionnel 093.017 qui concerne la dotation à l'AViQ pour les gestions de ces missions réglementées. Ce transfert va permettre à l'AViQ de compléter les moyens déjà transférés, d'une part lors de l'élaboration du budget initial 2023 pour un montant de 52 650 000 euros et durant le premier semestre pour un montant de 132 565 000 euros, le total des montants ainsi transférés après ajustement à l'agence est donc de 187 491 000 euros destinés à la mise en œuvre des accords non marchands 2021-2024.

Le solde de 31 098 000 euros encore disponible sur ce domaine fonctionnel sera transféré d'ici quelques semaines vers des domaines fonctionnels du Service public wallon Intégration et Action sociale, et de l'AViQ pour liquidation bénéficiaire en fonction des besoins déterminés par les administrations.

On relèvera également un transfert de 665 000 euros en engagement et en liquidation au départ du domaine fonctionnel 092.005 « Soutien à des initiatives transversales » vers le domaine fonctionnel 094.028 « Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances » du programme 17.094. Ce transfert de nouveaux moyens inscrits à l'initial 2023 a été sollicité

par l'administration de l'Intégration et Action sociale dans un souci de cohérence budgétaire. Ces moyens avaient déjà été inscrits pour poursuivre, mais aussi surtout pour amplifier l'expérience pilote relative à la précarité menstruelle. Vous vous souvenez que le premier projet pilote porté était circonscrit sur Liège, Namur et le Hainaut ; il a été étendu cette année dans le Brabant wallon et au Luxembourg.

Au-delà de ce glissement budgétaire purement technique, on retrouve deux éléments qui engendrent l'inscription de moyens nouveaux. D'une part, l'inscription de 154 000 euros en liquidation, uniquement prévue pour contribuer à résorber l'encours des dossiers engagés.

Les exercices intérieurs dans le cadre du Programme wallon de développement rural et plus précisément dans sa mesure 16.9, qui concerne l'aide à la diversification des activités agricoles vers des activités qui ont trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation. Ce montant est réparti sur deux domaines fonctionnels : le 092.020 au bénéfice des intercommunales et le 092.021 au bénéfice des ASBL.

D'autre part, l'inscription de 2 203 000 euros dans les moyens supplémentaires en engagement au domaine fonctionnel 092.024 qui va permettre l'engagement des dossiers sélectionnés dans le cadre de la nouvelle programmation 2023-2027 du FEADER pour les mesures 376, c'est-à-dire les investissements dans des infrastructures de santé en zone rurale, et 373 coopérations dans le domaine de la santé. Ce montant, prévu au budget régional, est complété par une enveloppe européenne de 1 297 000 euros. Le montant global de subventionnement pour ce futur appel à projets est donc de 3,5 millions d'euros.

On en vient au programme 17.12 « Dotations diverses aux politiques de la santé, de protection sociale, du handicap et des familles ». Il est globalement en augmentation de 70 251 000 euros en engagement et en diminution au niveau de sa liquidation à hauteur de 17 106 000 euros. Toutefois, si l'on isole les augmentations liées à la correction technique pour le dossier A6K/E6K du PRW, le programme est en diminution de 34,777 millions d'euros en engagement et de 38,112 millions d'euros en liquidation.

Il faut, en effet, savoir que l'engagement et le versement de l'avance du projet A6K/E6K étaient initialement prévus en 2022, mais que le dossier n'a pas pu être clôturé en fin d'année. Une solution temporaire a été trouvée, en janvier 2023, en prélevant des moyens du domaine fonctionnel 093.027 pour les verser à l'opérateur A6K/E6K. Les moyens pour renflouer ce domaine fonctionnel 093.027 ont donc été prévus par le Gouvernement à l'ajustement.

Globalement, la révision à la baisse des crédits à la suite de l'évolution des paramètres macroéconomiques représente un montant de 51,327 millions d'euros en engagement et en liquidation.

En ce qui concerne l'AViQ, on retiendra les variations suivantes au sein du programme 17.093 :

Au niveau du domaine fonctionnel 093.015 « Dotation pour les frais de fonctionnement de l'AViQ », l'augmentation de 361 000 euros en engagement et en liquidation est le résultat de la combinaison des éléments suivants :

- la révision à la baisse des paramètres macroéconomiques pour un montant de 1,194 million d'euros ;
- le transfert de 90 000 euros vers le domaine fonctionnel 093.019 pour le renforcement des missions de sensibilisation ;
- un transfert au départ du domaine fonctionnel 093.020 de 1,645 million d'euros. Il s'agit d'un transfert de la provision informatique de l'agence vers la gestion centrale pour financer principalement des besoins en informatique, l'acquisition de matériel et de logiciel.

La diminution de 33,601 millions d'euros au domaine fonctionnel 093.016 « Dotation pour les missions paritaires », c'est-à-dire, les matières gérées précédemment par l'INAMI ainsi que, depuis le début de l'année 2021, l'APA dont le financement est réalisé au travers des organismes assureurs se compose des éléments suivants.

Premièrement, la révision à la baisse de l'indexation prévue à l'initial 2023 à hauteur de 27,061 millions d'euros

Deuxièmement, la réestimation à la baisse des besoins estimés lors du budget initial 2023 pour les compétences soins de santé issues de l'INAMI pour un montant global de 5,649 millions d'euros qui se compose :

- d'une réduction de 8,615 millions d'euros des besoins pour le financement du prix d'hébergement des hôpitaux. Pour rappel, le nouveau mécanisme mis en place après le transfert de compétences lié à la sixième réforme de l'État prévoit une intervention, via les organismes assureurs, dans le coût d'hospitalisation des patients pour la partie infrastructure – facturation par les hôpitaux. L'estimation des budgets nécessaires pour mettre en œuvre le plan de construction des hôpitaux, approuvé par le Gouvernement wallon en avril 2019, pour un montant de 2,3 milliards d'euros, avait conduit à l'inscription d'une enveloppe de 112,915 millions d'euros lors de la confection du budget initial 2023. Les retards pris dans la mise en œuvre des plans d'investissement des hôpitaux, principalement à cause des crises

successives que nous avons connues, permettent une réestimation à la baisse one shot de 8,615 millions d'euros ;

- d'une augmentation de 3,689 millions d'euros du financement des prestations réalisées par les Centres de révalidation fonctionnelle, appelés CRF. Cette augmentation est nécessaire pour permettre le rattrapage du retard de facturation d'un CRF et l'inscription des moyens nécessaires pour la prise en charge d'un projet d'infrastructure pour le nouveau CRF « Répit pédiatrique » à Liège ;
- d'une augmentation de 120 000 euros pour le financement des prestations des équipes palliatives sur la base des derniers paramètres connus de l'agence ;
- de l'actualisation à la hausse pour un montant de 843 000 euros des coûts liés à la gestion des conventions internationales relatives aux prestations de soins de santé prestées pour des Wallons à l'étranger ou des étrangers en Wallonie sur la base de l'exécuté 2022 qui n'était pas encore connu lors de la réalisation du budget initial 2023.

Troisièmement, un certain nombre de transferts ont été réalisés au départ de ce domaine fonctionnel :

- 1,85 million d'euros vers la dotation à l'agence pour la gestion de ses missions réglementées au domaine fonctionnel 093.017 du même programme. Ce transfert permet de reclasser des dépenses initialement prévues dans le cadre des missions paritaires, mais qui ne transiteront pas encore en 2023 par les organismes assureurs et devront donc continuer à être liquidées directement par l'agence.

Il s'agit des aides à la mobilité et, plus précisément, du financement des frais d'entretien et de réparation des voiturettes manuelles et électroniques, les aides à la propulsion et les commandes spéciales pour la conduite des voiturettes électroniques, pour les personnes à mobilité réduite.

Il y a aussi 727 000 euros vers le nouveau domaine fonctionnel 093.049 dans le cadre de la gestion du maximum à facturer. J'y reviendrai plus en détail.

La variation à la baisse de 16 546 000 euros en engagement et en liquidation du domaine fonctionnel 093.017 « Dotation pour les missions réglementées » s'explique par trois éléments :

- la révision à la baisse de l'indexation prévue à l'initial 2023 à hauteur de 23 072 000 euros ;
- l'inscription de nouveaux moyens à hauteur de 2,5 millions d'euros permettant la prise en charge de nouvelles conventions nominatives – c'est important pour moi – pour les situations prioritaires de personnes en situation de handicap. Ce budget permet de couvrir environ 100 nouvelles conventions sur la période s'étalant

du 1er juillet au 31 décembre 2023. Dès l'initial 2024, ce budget devra être porté à 5 millions d'euros pour couvrir le financement d'une année complète de ces nouvelles conventions ;

- l'inscription de transferts internes pour un montant de 4 026 000 euros. Il s'agit des transferts suivants déjà évoqués, à savoir 2 176 000 euros au départ de la provision pour les accords non marchands 2021-2024 pour compléter les moyens déjà prévus à l'agence lors de l'élaboration du budget initial 2023 et par transfert lors du premier semestre 2023 pour le financement des accords non marchands précédents ; 1 850 000 euros au départ de la dotation à l'agence pour la gestion de ses missions paritaires pour financer des dépenses qui devront donc encore être liquidées directement par l'agence et non par les mutuelles en 2023, concernant les aides à la mobilité.

Un montant complémentaire de 90 000 euros en engagement et en liquidation a été prévu par transfert au domaine fonctionnel 093.019 « Dotation pour la gestion des missions facultatives liées à la personne en situation de handicap ». Ce transfert est réalisé au départ du domaine fonctionnel 093.015. Il permettra de renforcer les moyens prévus aux missions de sensibilisation.

La réduction de 1 645 000 euros du domaine fonctionnel 093.020 « Dotation pour la gestion des missions facultatives communes » résulte d'un transfert vers le domaine fonctionnel 093.015. Je vous en parlais il y a quelques instants ; il s'agit d'un prélèvement sur la provision informatique pour le financement de dépenses de la même nature par la gestion centrale.

L'augmentation de 385 000 euros, en liquidation uniquement, du domaine fonctionnel 093.036 permettra de résorber l'encours, en tout cas la quatrième tranche, du projet de mise en place de la dématérialisation informatique lancé en 2018 déjà.

Pour en terminer avec l'AViQ, je vais faire le point sur l'évolution du financement des différents plans d'investissements gérés par l'AViQ, comme je le fais à l'occasion de chaque feuillet budgétaire.

Seul est impacté dans ce feuillet, le plan Papyboom, dont le financement est repris au domaine fonctionnel 093.031. Il s'agit du plan d'investissement d'un total de 189,45 millions d'euros pour financer des projets de construction et de reconditionnement de maisons de repos et maisons de repos et de soins du secteur public et associatif, permettant la création de 677 nouvelles places et le reconditionnement de 2 273 places existantes. Il y est prévu une diminution de 8 893 000 euros des crédits de liquidation pour les porter à 22 058 000 euros, en fonction de l'état d'avancement des dossiers et des prévisions des besoins durant l'année 2023.

Une partie de cette diminution sera compensée par une dégradation de la trajectoire SEC de l'agence à hauteur de 1 834 000 euros, et permet donc le maintien d'une enveloppe de près de 24 millions d'euros au sein du budget de l'agence. L'analyse réalisée par la cellule de contrôle de gestion de l'agence a permis de rétablir un équilibre entre les dépenses réalisées dans le cadre de ce plan d'investissement par l'agence durant les exercices antérieurs et les dotations reçues de la Région pour cette politique.

L'agence ayant dépensé, les années antérieures, 1 834 000 d'euro de moins que les dotations régionales qu'elle avait perçues, des dépenses peuvent être réalisées à hauteur de ce montant, en utilisant sa trésorerie propre, sans dotation complémentaire, mais bien via une dégradation de sa trajectoire SEC.

Pour les deux autres plans d'investissement, à savoir le Plan en accueil et hébergement des personnes en situation de handicap, dit des « six fois cinq », dont le financement est repris au domaine fonctionnel 093.032, et le plan ERICH – Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés –, repris également au domaine fonctionnel 093.032, l'agence, après analyse des besoins, n'a formulé aucune demande de modification de moyens par rapport aux besoins qui avaient été émis à l'occasion du budget initial 2023.

Vous aurez également pu constater, dans le programme 17.093, deux mouvements sur les domaines fonctionnels relatifs à des prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des matières avant sixième réforme de l'État. Ce type de domaine fonctionnel permet de compenser les prélèvements effectués par le Fédéral sur ces dotations au profit de la Région pour financer les dépenses qu'il effectue toujours pour le compte de la Région. On y voit une augmentation de 727 000 euros en engagement et en liquidation en domaine fonctionnel 093.049 relatif à la gestion du maximum à facturer, puisque la gestion financière du maximum à facturer est toujours réalisée par le Fédéral pour le compte de la Région et donc pas par l'agence, comme cela avait été imaginé à l'occasion du budget initial 2023. Ces moyens avaient bien sûr été inscrits à l'initial 2023 au budget de l'agence, financée par la dotation pour ces missions paritaires. C'est une augmentation qui est donc compensée simplement par un transfert au départ du domaine fonctionnel 093.016.

Deuxième élément, l'augmentation de 126 038 000 euros en engagement et 42 016 000 euros en liquidation au domaine fonctionnel 093.027, qui concerne les prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant sixième réforme de l'État. Ce domaine fonctionnel permet de compenser les prélèvements réalisés par le Fédéral pour les anciens plans d'investissement des hôpitaux avant le transfert de la compétence liée à la sixième réforme de l'État. Les charges sont toujours liquidées par le Fédéral pour le compte de la Région.

Le montant inscrit sur ce domaine fonctionnel l'est sur la base des informations reçues par le Fédéral. Cette augmentation permet, d'une part, la remise du crédit au niveau du budget 2023 via un transfert de la provision au Plan de relance logé dans les crédits du ministre-président pour un montant de 105 028 000 euros en engagement et un montant de 21,6 millions d'euros en liquidation. Comme cela a été évoqué en introduction, durant le premier trimestre 2023, un transfert de ces montants avait été réalisé au départ de ce domaine fonctionnel vers la provision PRW avant de préfinancer un projet de relance wallon pour lequel les moyens n'avaient pas été inscrits au sein de la provision lors de l'élaboration du budget initial 2023. D'autre part, cela permet d'augmenter le crédit de 21 010 000 euros par rapport aux montants qui avaient été inscrits à l'initial 2023 sur la base des dernières estimations reçues par le Fédéral.

Nous passons au programme 17.094, qui est l'ex-programme 17.13 « Action sociale ». Globalement, ce programme est en diminution de 594 000 euros en engagement et 44 000 euros en liquidation. En externalisant la réduction liée à l'adaptation aux nouveaux paramètres macroéconomiques, soit 4 241 000 euros en engagement et 4 206 000 euros en liquidation, on peut constater une augmentation de 3 647 000 euros en engagement et de 4 162 000 euros en liquidation.

Ces variations positives se composent de plusieurs mouvements. Premièrement, l'inscription de moyens complémentaires à hauteur de 2 millions d'euros pour les relais sociaux, qui traduit la volonté du Gouvernement wallon de renforcer des dispositifs qui semblent bien fonctionner, à savoir les dispositifs Housing First et Housing Led, avec le lancement d'un appel à projets qui va permettre d'acquérir de nouveaux logements pour sortir les personnes durablement de la rue.

Ces moyens sont répartis sur deux domaines fonctionnels selon la nature des bénéficiaires, dans le respect de la codification SEC européenne. Vous allez ainsi retrouver 924 000 euros au domaine fonctionnel 094.062 pour financer les ASBL partenaires des réseaux sociaux et 1,77 million d'euros au domaine fonctionnel 094.092 pour financer les relais sociaux, qui sont en association au chapitre XII.

Outre la réduction de 60 000 euros en engagement et en liquidation dans le cadre de l'adaptation des paramètres macroéconomiques, on retrouve, au domaine fonctionnel 094.046, une augmentation de 317 000 euros en engagement et en liquidation pour assurer le financement de quatre services publics d'insertion sociale, qui sont agréés depuis le 1er janvier de cette année.

Vous voyez aussi une augmentation de 28 millions d'euros en engagements et de 98 000 euros en

liquidation au domaine fonctionnel 094.011 pour le financement de deux relais sociaux, qui se sont récemment constitués en ASBL – je fais référence à celui du Brabant wallon et à celui du Luxembourg –, ainsi que des moyens en liquidation destinés à résorber un encours 2022.

Une augmentation du domaine fonctionnel au domaine fonctionnel 094.009 de 200 000 euros en engagement via un transfert au départ du domaine fonctionnel 093.031 du programme 17 093 et l'inscription de 500 000 euros en liquidation.

Ces augmentations du crédit vont permettre de rencontrer les besoins sur ce domaine fonctionnel en fonction des réalisations des années antérieures et de résorber un encours exceptionnel 2022.

Nous notons aussi une augmentation au domaine fonctionnel 094.028 de 1 065 000 euros en engagement via un transfert au départ du domaine fonctionnel 093.031 du programme 17 093 pour 400 000 euros. Le transfert technique dont je vous parlais au début de mon explication des mouvements du programme 17 092 de 665 000 euros au départ du domaine fonctionnel 092.005 pour amplifier l'expérience relative à la précarité menstruelle. On avait trois provinces et l'on a décidé de l'élargir aux deux autres. Notons aussi une augmentation des crédits en liquidation d'un montant de 1 165 000 euros permise pour l'inscription de 500 000 euros en liquidation.

Outre les moyens réservés à l'expérience pilote, ces augmentations du crédit permettront aussi de rencontrer les besoins sur ce domaine fonctionnel en fonction des réalisations des années antérieures et de résorber partiellement un encours 2022.

Enfin, une augmentation de 36 000 euros en engagement et de 80 000 euros en liquidation au domaine fonctionnel 094.057 pour couvrir la progression de l'indexation reprise dans les différents accords de coopération, que ce soit Unia, l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Myria ou la Commission nationale pour les droits de l'enfant, et d'autre part, pour résorber un encours exceptionnel.

En ce qui concerne mes compétences Emploi, Formation et Économie sociale, l'ajustement n'apporte pas de bouleversement. Le Gouvernement a acté une série de diminutions de crédits liées à la variation, à la baisse des paramètres macroéconomiques et une faible proportion de crédits supplémentaires pour faire face à des dépenses inéluctables. Il y a des modifications apportées aux cavaliers budgétaires dans les articles 31 et 34 pour modifier le dispositif passeport Drive qui continue à évoluer en fonction des retours du terrain, mais toujours avec le même objectif de permettre un meilleur accès au permis de conduire au public fragilisé.

On rappelle, on est rentré avec un projet pilote – je pense que c'était en octobre 2021 – et on l'a fait évoluer

en fonction des retours que nous avons des opérateurs et des usagers.

Nous avons aussi l'article 33 qui prévoit la base légale pour que la mesure « Garde d'enfant à destination des demandeurs d'emploi » puisse contribuer de manière plus impactante à la levée du frein identifié pour l'accès aux formations, en relevant les plafonds de l'intervention dans les frais de garde d'enfants. Ceux-ci passent de quatre à six euros par jour pour les enfants qui ont moins de deux ans et demi et de deux à quatre euros par jour pour les enfants qui ont entre deux ans et demi et 12 ans.

Nous avons aussi l'article 42 qui limite au 31 décembre 2025 la période d'agrément des opérateurs de formation du dispositif chèque-formation pour les opérateurs qui demandent leur agrément entre le vote de l'ajustement et le 31 décembre de cette année, plutôt qu'une période de trois ans pour le moment, pour plusieurs raisons. Afin de limiter la durée de chevauchement des deux dispositifs, le nouveau dispositif doit rentrer en vigueur au premier semestre 2024. Pour limiter la durée d'agrément entre le vote de l'ajustement et la fin de l'année 2023, on incite les opérateurs à attendre la mise en place de la réforme pour être agréés dans la nouvelle version du dispositif.

J'en viens maintenant aux programmes budgétaires proprement dits. Cent quatre-vingt mille euros en crédits de liquidation sont prévus pour les dépenses informatiques courantes de l'emploi et de la formation du SPW EER sur le domaine fonctionnel 001.095 pour lui permettre d'apurer l'encours créé par la disparité entre les crédits d'engagement et de liquidation pour le développement et la maintenance de ces programmes informatiques.

Quant au programme 18.101 « Promotion de l'emploi », il y a lieu de pointer l'augmentation de 463 000 euros en engagement et 362 000 euros en liquidation sur le domaine fonctionnel 101 003 dédié à des actions diverses en matière d'emploi pour les ASBL au service des ménages. Cette augmentation se décompose en deux montants :

- tout d'abord, 150 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation pour subventionner les ASBL actives dans le secteur de l'emploi ;
- ensuite, un réapprovisionnement du crédit de ce domaine fonctionnel, à hauteur de 363 000 euros en engagement et de 212 000 euros en liquidation, rendu nécessaire par la réallocation en début d'année au départ de ce domaine fonctionnel. Cela permettra à l'administration de payer les subventions aux agences de développement local de l'emploi sur un autre domaine fonctionnel de ce programme, le 101 025.

Un montant de 1 460 000 euros est également prévu en engagement et en liquidation pour le dispositif des SAACE afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs fixés dans la nouvelle réglementation.

Les modifications des autres domaines fonctionnels de ce programme, telles que les subventions à l'IWEPS et à la Communauté germanophone, sont liées à l'indexation des différents crédits.

Parmi les programmes 18.102, 18 103, 18 105, 18 106, 18 107 et 18 110 qui concernent le FOREm, plusieurs ajustements sont à signaler sur le programme 18 102 du FOREm.

D'abord, sur le domaine fonctionnel 102 002 qui concerne le fonctionnement de l'office, le FOREm a bénéficié d'un montant de 1 046 000 euros pour faire face à l'augmentation exceptionnelle de ses factures de gaz et d'électricité en lien avec l'échéance de son contrat à prix fixe en décembre 2022.

Ensuite, sur les domaines fonctionnels 102 010 et 102 011 qui concernent les dispositifs Impulsions encore payés par l'ONEM, l'ajustement des crédits se base sur les dernières estimations de dépenses transmises par l'ONEM pour un montant total de -650 000 euros.

Les autres diminutions de crédits de ce programme sont le résultat de la diminution des paramètres macroéconomiques calculés par le Bureau fédéral du Plan pour l'année 2023.

Dans le programme 18.103, la diminution du crédit du dispositif bruxellois TCT de 90 000 euros est due à la variation à la baisse de l'indice santé.

Les programmes 18.105 « Contrôle de la disponibilité des chômeurs » et 18.106 « Titres-services » ne sont impactés que par des modifications issues de l'indexation des crédits liée à l'évolution des paramètres macroéconomiques.

Quant au programme 18.107 « Réduction de cotisations sociales sur des groupes cibles », le domaine fonctionnel 107 001 est minoré de 2 017 000 euros en engagement et en liquidation pour répercuter dans le budget wallon les dernières estimations transmises en avril 2023 par l'ONSS.

Dans le dernier programme du FOREm, le 18.110 « FOREm Formation », les modifications sont liées à l'indexation à la baisse des différents crédits.

Si nous revenons maintenant aux différents programmes du SPW EER, il me reste à vous parler du programme 18.104 « Économie sociale » pour lequel toutes les modifications apportées concernent une adaptation des subventions liée aux paramètres macroéconomiques.

Dans le programme 18.109 « Formation professionnelle », sur le domaine fonctionnel 109 025 qui reprend le paiement des chèques de formation à la création d'entreprises, un crédit de 1 664 000 euros en engagement et en liquidation est prévu pour le paiement des chèques.

La consommation très importante de ce dispositif début 2023 s'explique par la réforme du dispositif SAACE. Ces structures étaient précédemment utilisatrices des chèques et pouvaient introduire leurs dossiers jusqu'au 31 mars 2023. Cette date limite a entraîné un afflux de dossiers qu'il convient maintenant de liquider.

Le domaine fonctionnel 109 011 est utilisé pour le paiement des groupes d'action locale – les GAL – qui introduisent des projets en lien avec la formation professionnelle. Un montant de 47 000 euros en crédits d'engagement et de 15 000 euros en crédits de liquidation est prévu pour la réalisation du projet GAL « Pays des 4 bras » validé par le Gouvernement en juin 2021. Le solde des montants prévus en liquidation de 22 000 euros est destiné à l'apurement de l'encours pour d'autres projets des GAL.

Les soldes du projet européen Start Digital qui n'avaient pas pu être liquidés à la fin de l'année 2022 sont prévus lors de cet ajustement afin de clôturer ce dossier. Un montant de 191 000 euros est réparti sur les domaines fonctionnels 109.005, 109.031, 109.035, 109.036, 109.027, 109.028, 109.032 et 109.041 en fonction des bénéficiaires finaux.

À noter encore au programme 118.113 « Politiques croisées dans le cadre de la formation », qu'un montant de 578 000 euros est prévu pour le remboursement l'agence du FSE. Deux cent quatre mille euros vont servir à rembourser l'agence des montants qu'elle a avancés pour des projets qui n'ont pas été retenus dans la nouvelle programmation FSE et 374 000 euros pour les crédits avancés lors de la précédente programmation FSE pour laquelle un prestataire a fait faillite et pour lequel l'agence n'a pas pu récupérer les montants avancés.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je pense avoir exposé les principaux mouvements de ce projet de budget ajusté 2023 qui s'inscrivent dans la continuité de l'initial et qui, cette fois plus encore que les autres, sont liés principalement à des paramètres macroéconomiques ou à des dispositifs techniques.

Je vous remercie pour votre attention et je reste bien entendu à votre disposition.

**M. le Président.** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre exposé particulièrement complet et néanmoins rapide.

Nous entendrons le représentant de la Cour des comptes, M. Thiange, après une courte pause.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 10 heures 6 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 10 heures 9 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

*(Suite)*

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de  
M. Thiange, Auditeur adjoint à la Cour des comptes*

**M. le Président.** – La parole est à M. Thiange.

**M. Thiange,** Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je vais débiter cet exposé par les observations qui concernent le projet de budget ajusté 2023 de l'AViQ.

Le projet d'ajustement 2023 prévoit une diminution des dépenses de 100,1 millions d'euros en engagement et de 93,4 millions d'euros en liquidation. Concernant les recettes, le projet d'ajustement présente une baisse de 101,2 millions d'euros.

Le Gouvernement wallon tient compte d'une inexécution présumée des crédits de 24,6 millions d'euros dans son calcul du solde des institutions consolidées. L'organisme aura donc un impact de

- 337,7 millions d'euros sur le solde de financement de la Région, alors que le résultat budgétaire de l'AViQ s'élève à -362,4 millions d'euros.

Le projet de budget ajusté de l'agence a été réalisé sur la base des prévisions mensuelles du 4 avril 2023 du Bureau fédéral du Plan. Cependant, les prévisions ont déjà été revues début juin, ce qui aura un impact favorable de 7 millions d'euros sur les résultats de l'agence.

La diminution des crédits d'engagement et de liquidation est principalement liée à la suppression de deux dépassements de l'indice pivot prévus au budget initial 2023, ce qui représente une diminution de 125 millions d'euros.

Enfin, outre la diminution des crédits d'engagement et de liquidation résultant de la révision des paramètres macroéconomiques, les éléments suivants retiennent l'attention :

- les dépenses relatives au plan Papy-Boom, qui diminuent à hauteur de 14,9 millions en engagement et 7,1 millions d'euros en liquidation, compte tenu de l'état d'avancement des dossiers ;
- la diminution de 10,6 millions d'euros des crédits d'engagement et de liquidation liés à la protection sociale wallonne, qui fait principalement suite à la baisse de 4,1 millions d'euros du financement des frais de séjour et à la diminution de 8,6 millions d'euros du prix d'hébergement destiné à financer l'infrastructure hospitalière.

Ces diminutions sont partiellement compensées par la hausse de 3,7 millions d'euros du financement des prestations réalisées par les centres de revalidation fonctionnelle à la suite d'un retard de facturation.

La suite de mon exposé sera axée sur le budget ajusté 2023 du FOREm.

Le projet d'ajustement 2023 du FOREm s'élève à 3,014 milliards d'euros en crédits d'engagement et de liquidation. Par rapport au budget initial, l'ajusté affiche une baisse des crédits d'engagement et de liquidation de 20,3 millions d'euros. Ce montant est partiellement compensé par l'autorisation accordée au FOREm de recourir à son compte de réserve à concurrence de 2,1 millions d'euros afin de financer l'impact des statutarisations.

Le montant global autorisé du recours aux comptes de réserve s'élève donc à 52,1 millions d'euros pour l'année 2023, avec un objectif SEC négatif à due concurrence. Le solde du compte de réserve pourrait dès lors atteindre 62,3 millions d'euros fin 2023. Le FOREm sollicite une autorisation complémentaire de recours au compte de réserve à hauteur de 15,5 millions d'euros.

Les subventions octroyées par la Région wallonne au FOREm sont en baisse de 16,9 millions d'euros par rapport au budget initial 2023. Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 102 sont en baisse de 6,2 millions d'euros par rapport au budget initial 2023 de la Région. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des crédits de 7,2 millions d'euros à la suite de l'adaptation des paramètres macroéconomiques, et celle-ci est en partie contrebalancée par l'augmentation de 1 million d'euros de la subvention de fonctionnement afin de compenser le surcoût lié à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les crédits d'engagement et de liquidation des programmes 106 et 107 sont en baisse de respectivement 13,4 millions d'euros et 2 millions d'euros à la suite de l'évolution des paramètres macroéconomiques.

Les crédits du programme 110 augmentent globalement de 1,9 million d'euros. Cette augmentation s'explique par l'octroi de 8 millions d'euros complémentaires pour les centres de compétences, en partie compensée par la baisse de 6,1 millions d'euros à la suite de l'évolution de paramètres macroéconomiques.

Enfin, dans le cadre du programme 122 relatif au Plan de relance, le Gouvernement a notifié quatre arrêtés de subvention au FOREm, pour un montant total de 3,4 millions d'euros.

**M. le Président.** – Avez-vous des questions spécifiques à adresser à l'auditeur de la Cour des comptes ?

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je n'ai pas de question, mais je souhaite remercier la Cour pour le travail réalisé.

**M. le Président.** – Vous m'avez devancé, Monsieur Disabato.

Nous vous remercions tous pour le travail et nous vous permettons de nous quitter. N'ayez crainte, ce ne sera pas interprété de manière discourtoise.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Roberty.

**Mme Roberty** (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre présentation exhaustive de ces différents ajustements qui vont nous tenir en alerte toute cette matinée.

Pour ma part, j'interviendrai en ce qui concerne un échange de vues très large, surtout au niveau de l'action

sociale. Je vais aborder différentes thématiques. Depuis le début de cette législature, le Gouvernement et vous-même avez fait de la lutte contre le sans-abrisme une priorité absolue, en assurant des moyens importants, notamment en faveur du développement du Housing First auprès des relais sociaux ou des APL. Vous avez initié la démarche des territoires zéro sans-abri.

Le Parti socialiste, au niveau du Fédéral, avec Karine Lalieux, a débloqué des moyens importants pour le Housing First pour les jeunes pour un montant de 10 millions d'euros.

En Wallonie, grâce à vous, on soutient activement le financement de ce système d'accompagnement des sans-abri à travers la remise en logement, via la recherche auprès des propriétaires privés d'un logement de qualité, mais aussi avec l'aide nécessaire pour reprendre pied dans la vie quotidienne et pour sortir des assuétudes.

En effet, le public Housing First connaît souvent des soucis d'addiction et des assuétudes auxquels s'ajoutent souvent des problèmes de santé mentale ou psychiatriques. Cela influe inévitablement sur la charge mentale des équipes qui accompagnent les bénéficiaires et qui assurent la gestion quotidienne des Housing First.

Outre la pérennité des moyens actuellement débloqués, il sera nécessaire d'envisager un refinancement des équipes afin d'accroître le personnel et de soulager les travailleurs et les travailleuses en place qui gèrent de plus en plus de bénéficiaires avec des situations de plus en plus complexes.

C'est une préoccupation que vous connaissez bien et à laquelle vous êtes attentive. À plusieurs reprises, vous avez déjà pu montrer votre volonté d'assurer le financement pérenne au-delà de 2024 des programmes Housing First.

Dans l'attente d'éclaircies pour l'avenir, nous saluons les moyens complémentaires injectés pour l'acquisition d'un logement par les Housing First, même si nous regrettons que l'enveloppe soit limitée à 2 millions d'euros. En effet, vu le nombre d'opérateurs reconnus, cette enveloppe partagée entre les divers acteurs représentera environ un montant de 150 000 euros ; un montant qui semble faible pour l'acquisition d'un logement de qualité, une fois les frais de notaire et les frais de travaux ajoutés au prix de vente.

Avec les différentes crises, une large partie de la population éprouve de plus en plus de difficultés pour subvenir à ses besoins et s'assurer d'une qualité de vie digne et décente. Parmi les publics particulièrement touchés, on retrouve les familles monoparentales ou, comme on a l'habitude de dire aujourd'hui, les mamans solos puisqu'il s'agit en majorité de femmes.

Consciente des difficultés qu'elles rencontrent et malgré un champ d'action plutôt limité au niveau de nos compétences wallonnes pour agir, vous avez prévu des moyens complémentaires via le Plan de relance pour assurer la mise en place de relais d'accompagnement global des familles monoparentales, des mamans solos. Pourriez-vous détailler ce projet et la mise en œuvre de celui-ci ? Comment seront-ils répartis ?

Si la question du bien vieillir est régulièrement abordée au sein de cette commission, la prise en charge du vieillissement des personnes en situation de handicap est moins souvent mise en avant. Pourtant, nous y sommes attentives, vous et moi, je le sais. Elle représente un véritable défi puisque, aujourd'hui, l'espérance de vie s'est allongée, ce qui implique de réfléchir à de nouvelles offres pour assurer un accueil de qualité.

En effet, les personnes porteuses d'un handicap doivent souvent quitter le cocon familial à la suite d'un décès, d'une perte d'un parent, faute de places dans les structures adaptées. Elles sont alors contraintes de se rendre en maison de repos, alors qu'elles sont encore jeunes comparativement au public visé par les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

Dans les prochaines années, il sera nécessaire de renforcer les politiques d'accueil ou les services destinés aux personnes en situation de handicap en tenant compte de leur vieillissement et besoins.

Dans cet ajustement, l'accueil des personnes porteuses de handicap n'est pas oublié. Aujourd'hui, les situations de double diagnostic, les pathologies multiples sont de plus en plus présentes. Cela complexifie les prises en charge des bénéficiaires. L'annonce de la création de 100 nouvelles places pour des situations prioritaires est donc une excellente nouvelle.

Seront-elles déjà toutes ouvertes en 2023 ou faudra-t-il attendre l'année prochaine, 2024, puisque le budget de 5 millions d'euros ne sera disponible que pour l'année prochaine, la Région finançant pour une demi-année, en 2023 ?

Concernant la nouvelle programmation du FEADER, les moyens complémentaires sont injectés. Pourrions-nous avoir plus de précisions sur celle-ci ? Quels sont les projets qui seront exactement visés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre exposé.

Comme l'a rappelé Mme Roberty, dans son intervention très complète, l'ajustement concernant les matières de l'emploi et de la formation est essentiellement un ajustement technique.

Il me plaît tout de même de rappeler que, à l'initial 2023, le budget contenait déjà des ambitions très fortes en matière d'emploi et de formation, avec des augmentations très significatives décrétées. Je cite pour mémoire : les points APE avec une augmentation de 57 millions d'euros, les dispositifs titres-services avec +80 millions d'euros, les subventions CISP, les MIRE, et cetera.

J'ai vraiment envie d'insister sur ce rappel par rapport à l'initial 2023 concernant les matières de l'emploi et de la formation.

Je rappelle, par ailleurs, que malgré les crises successives que nous avons connues ces dernières années, le Gouvernement a adapté ses politiques au contexte, en réorientant les moyens et, afin de préparer l'avenir, en réalisant les investissements stratégiques indispensables, tout en veillant à ce que la dette soit soutenable.

Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à mettre tous les moyens en œuvre afin d'amorcer un Plan de relance ambitieux avec des moyens sans précédent. Venant d'être réactualisé, ce Plan de relance utilise ainsi plus particulièrement une part importante de ses moyens pour renforcer les politiques sociales et d'emploi en lien avec la transition environnementale et sociale la plus juste possible et la plus inclusive possible.

Dans ces programmes, je retiens essentiellement des augmentations de plus de 418 000 euros pour les subventions aux unités interrégionales destinées à la sensibilisation aux métiers des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques et la validation des compétences.

J'ajoute le programme qui concerne la subvention de plus de 300 000 euros au FOREm pour des investissements destinés au déploiement de dispositifs d'orientation tout au long de la vie.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, Monsieur le Président. J'ai juste envie de dire que cet ajustement ne modifie pas les ambitions initiales de 2023. Notre groupe soutiendra donc ce projet de décret relatif à l'ajustement.

J'ai une question, Madame la Ministre, sur les aides familiales et l'offre de formation à destination de ces aides familiales. Il s'agit d'un dossier important pour mon groupe. Vous vous êtes engagée, début janvier 2023, à augmenter cette offre de formation. Êtes-vous sur la bonne voie ? Comment comptez-vous avancer dans ce domaine ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'ajustement budgétaire est effectivement, en tout cas dans votre département, relativement limité en termes de volume de modifications. Néanmoins, c'est

aussi l'occasion de vous interroger sur certains chantiers qui sont en cours et qui, évidemment, ne peuvent être mis en œuvre qu'à l'aide de moyens importants. Des chantiers ou des défis qui nous semblent, du côté des Engagés en tout cas, importants.

Je commencerai par le domaine de la santé, Madame la Ministre. C'est un dossier fondamental. Je sais qu'il vous tient à cœur. Il nous tient à cœur également, l'accès aux services de santé étant une priorité pour nos concitoyens. Il est vrai que, du côté fédéral, on a poussé un « cocorico » quand un accord a eu lieu sur les numéros INAMI. Cependant, force est de constater que ces éléments ne correspondent finalement qu'à la continuité de ce qui se fait aujourd'hui. La continuité de ce qui se fait aujourd'hui, si ce n'est en droit, mais en tout cas dans les faits, nous mène à une situation de pénurie.

Cent trente-deux communes wallonnes sont aujourd'hui en situation de pénurie, 43 font face à un manque sévère de médecins, 61 % des médecins ont plus de 50 ans et un quart plus de 65 ans. Je sais qu'il faut évidemment encourager le plus possible le travail au-delà de 65-67 ans. Cependant, dans la réalité, tout cela se traduit par une série de problèmes effectifs d'accès à la santé, singulièrement dans les zones rurales.

La réponse, à nos yeux en tout cas, en ce qui concerne les numéros INAMI est malheureusement une réponse insuffisante. Vous n'êtes pas la ministre fédérale de la Santé, certes, mais vous avez des leviers et des moyens d'action. Quelles réponses comptez-vous amener par rapport à cette difficulté, cette tension de plus en plus forte sur le terrain ? Face à cette inéluctable arrivée des pénuries renforcées et sévères, les moyens que met aujourd'hui la Région wallonne dans le cadre de ses compétences aident-ils au maximum les médecins ? Il y a bien sûr les primes d'installation, mais cela reste quand même du *one shot* pour, je dirais, répartir la pénurie. Voilà ma première interrogation en matière de santé.

La seconde, Madame la Ministre, concerne le vieillissement de la population. On le sait, c'est un défi majeur qui impacte aussi les données budgétaires. Nous avons eu une période très compliquée avec la crise de la covid-19. Maintenant que cette période s'est éloignée, on sent bien une espèce de retour à la situation normale et aux situations tendancielle.

De ce point de vue, il me revient du terrain que la situation de nombreuses maisons de repos et de maisons de soins devient de plus en plus difficile sur le plan budgétaire, en particulier pour les petites et moyennes structures. Je sais que vous avez fait des efforts dans la période difficile que nous avons traversée, mais on voit maintenant que certaines sont structurellement en déficit. Quand elles ont un statut d'ASBL, c'est évidemment très compliqué.

Même les pouvoirs locaux ont aujourd'hui des difficultés. Juste à côté se tient la commission du ministre Collignon, où l'on voit que de nombreuses communes sont entraînées dans des finances très négatives, en raison notamment des pensions, mais elles ne vont plus être capables très longtemps de supporter des déficits de maisons de repos et de maisons de soins. Le bras financier de la Région, qui est le Centre régional d'aide aux communes, va même leur dire qu'il y a des difficultés. Comment sort-on de l'impasse aujourd'hui ? Quelles sont les réponses structurelles que vous entendez développer en la matière ?

Le troisième volet qui nous semble important en matière de santé est l'enjeu du handicap. Je dois souligner positivement les 2,5 millions d'euros que vous dégagéz pour faire face à une série de situations prioritaires, que ce soit des personnes autistes ou d'autres personnes porteuses d'un handicap entraînant une très grande dépendance. Néanmoins, j'aimerais que vous nous donniez votre vision de l'utilisation de ces 2,5 millions. C'est une intervention notable, mais quelle est sa perspective ? Quelle est sa structure ? Quelle est sa vision ? Est-ce uniquement un bol d'air pour répondre à quelques situations très difficiles, ou y a-t-il une volonté plus large de votre part dans le cadre de ce début de refinancement ?

J'en viens au quatrième point : la santé. Un élément n'apparaît pas dans le budget, mais est pourtant lourd sur le plan budgétaire, ce sont les investissements dans les infrastructures hospitalières. Un plan doit a priori être validé tous les cinq ans par le Gouvernement. Je voudrais vous entendre sur le calendrier qui est le vôtre dans le cadre de ce dossier.

J'en viens au volet de l'emploi et de l'action sociale. Je souhaite soulever trois points, en commençant par la situation des titres-services. La situation de ce secteur est difficile. Il y a eu des auditions dans cette commission, un rapport d'évaluation, et le 6 avril dernier, vous avez donné une interview sur les antennes matinales de RTL, dans laquelle vous aviez annoncé toute une série de changements. Vous disiez qu'il fallait remettre de l'ordre dans le système des titres-services, car dans les faits, huit utilisateurs sur dix sont confrontés à des frais supplémentaires et paient plus de 9 euros l'heure pour leurs travaux ménagers ; ils paient jusqu'à 11,50 euros par chèque, et ils ne sont pas sûrs que cet argent revient à la travailleuse.

Vous avez également appelé de vos vœux un système régulé beaucoup plus clair, notamment pour éviter les dépassements. Dans ce cadre, par rapport à la perspective d'augmentation à 10 euros ou plus par heure – Bruxelles l'a fait à 10 euros –, vous aviez indiqué que vous alliez commencer le conclave budgétaire – on était le 6 avril – et que c'était prévu dans les prochaines semaines. Madame la Ministre, à ce jour, je ne vois pas de trace dans le projet de budget. Quels éléments ont-ils posé des difficultés ? Pourquoi n'êtes-vous pas parvenue

à réaliser ce que vous croyiez pouvoir faire en termes de régulation ? Avez-vous abandonné cette idée ? Je pense qu'il ne faut pas l'abandonner. Qu'est-ce qui coince ? Est-ce une difficulté technique, juridique ou budgétaire ? Est-ce une difficulté politique avec vos collègues du Gouvernement ? Bref, Madame la Ministre, pourquoi ce que vous aviez annoncé comme faisant partie du conclave budgétaire n'a finalement pas abouti ?

C'est une question sur laquelle j'aimerais vous entendre, et je profite de l'occasion de vous interroger sur ce volet des titres-services pour revenir à un projet que vous aviez annoncé il y a un an dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2022, à savoir les 450 euros par travailleuse pour les aider dans les frais de déplacement. C'est un projet qui semble avoir eu du mal à se mettre en place. Quel bilan en tirez-vous ? Je ne retrouve pas de trace d'un même article budgétaire ou supplément d'article budgétaire dans le budget 2023. C'est peut-être l'occasion pour que vous expliquiez en quoi cette initiative a abouti ou non. Quel regard portez-vous sur le sujet ?

Un autre volet en matière d'emploi concerne la façon dont fonctionne le FOREm. Le dernier baromètre de l'UCM n'était pas très flatteur. On voit aujourd'hui des difficultés qui émanent des partenaires du FOREm. Je pense aux MIRE et aux CISP. Il semble aussi que sur le volet « Centre de compétences », il y ait des difficultés, de l'aveu même du ministre Borsus, par rapport à la façon dont le FOREm est géré.

Vous avez fait voter une réforme que vous avez dite importante en ce qui concerne le coaching. Ici, vous compensez certaines pertes de paramètres socioéconomiques pour l'indexation. Alors, on a la réduction d'indexation de la dotation du FOREm, vous montrez un soutien budgétaire à l'outil, mais qu'est-ce qui ne marche pas finalement ? Pourquoi est-on dans une situation aujourd'hui où l'on ne voit pas, ou pas encore, les résultats ?

Je reviens sur l'initiative que vous avez présentée le 21 avril dernier en conférence du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance. Ce sont les 17 projets « Territoires zéro chômeur de longue durée » qui vont se déployer en Wallonie. Vous avez expliqué la sélection des projets. Je sais qu'il y a une enveloppe de 104 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance.

Néanmoins, j'ai eu l'occasion de lire l'intervention de votre collègue, M. Dermagne, au Fédéral. Je l'appréciais quand il était ministre wallon même si je suis un peu moins ses actions. M. Dermagne est allé voir en France comment cela se passait pour juger de l'expérience sur le terrain. À cette occasion, il a annoncé que les demandeurs d'emploi engagés dans une expérience territoire zéro chômeur de longue durée pourraient conserver leurs allocations de remplacement.

S'agit d'un effort supplémentaire du Fédéral ou bien il y a un accord avec le Fédéral à ce sujet en plus des 104 millions d'euros ? Est-ce une façon de communiquer sur le projet du Gouvernement wallon ? Je voudrais une clarification en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Dans la réserve covid, qui était environ de 39,5 millions destinés à la vaccination, le ministre-président a expliqué qu'il y aurait trois scénarii de vaccination qui seraient sur la table via des centres ou via les médecins ou autres. Pourriez-vous nous exposer ces trois scénarii pour la vaccination ? Surtout, étant donné que ces crédits sont logés chez le ministre-président, mais seront, sauf erreur de ma part, liquidés par l'AViQ, y aura-t-il des arrêtés de transfert pour ces crédits ? Ce montant de 39,5 millions est-il destiné uniquement à la logistique de la vaccination ou concerne-t-il aussi des campagnes de sensibilisation et d'information ? On a vu lors des premières vaccinations que la communication était primordiale pour une adhésion maximale.

Au niveau du Plan de relance, lors de l'initial 2023, les fiches 233, 270, 271, 275 et 278 du Plan de relance allaient être financées avec ce mouvement budgétaire. Sur ces cinq fiches, on en avait seulement deux qui figuraient dans un des programmes d'action prioritaires :

- la fiche 233 sur les dispositifs Housing First et Housing Led, que vous avez évoqués ;
- la fiche 278 destinée à réformer la prévention et la promotion de la santé.

Pour l'ajusté 2023, ce sont les fiches 315 destinées aux solutions à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction, 258 destinés à la mise en place de point de relais d'accompagnement global des familles monoparentales ; 15 et 20 destinés aux dispositifs d'orientation tout au long de la vie et à la création d'un label de qualité pour le secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle ; 13 et 21 destinés à la sensibilisation aux métiers STEAM et à la validation des compétences.

À nouveau, sur les six fiches pour lesquelles des budgets sont déployés, seule la n° 13 figure dans un des programmes d'actions prioritaires. Pour rappel, ces programmes et ces projets prioritaires ont été choisis parce qu'ils peuvent être basculants, structurants pour la Région, notamment au regard de leur potentiel au niveau de la création d'emplois de qualité, de valeur ajoutée et d'impacts favorables sur l'environnement. On est surpris de voir, aussi bien à l'initial qu'ici, que plus de projets non prioritaires que prioritaires soient financés. Pourquoi ? Quelle a été la réflexion qui explique ce nombre peu élevé de fiches PAP ?

Lors de l'initial 2023, on avait marqué une certaine contrariété dans les discussions de ne pas avoir vu

d'attention budgétaire à certains sujets. On avait notamment relevé peu de prise en compte des besoins en matière de santé mentale. Il y avait le renforcement « Un pass dans l'impasse ». Pour le reste, ce sont des projets d'assuétudes alors que l'on sait que les besoins sont grands. Je pense par exemple à de nouvelles places initiatives d'habitations protégées ou à un renforcement de l'accessibilité financière des maisons de soins psychiatriques. Également, il n'y a pas de moyen pour les budgets assistance personnelle. Il semble que c'est le statu quo. Une réflexion de profondeur est-elle enclenchée sur le futur de ces prestations ?

Troisièmement, il n'y a pas de reconnaissance, de subventionnement non plus des services d'aménagement du domicile, c'est pourtant prévu dans la DPR. Ils sont toujours sous un financement en subvention facultative.

Mes collègues s'occuperont des discussions point par point.

Je termine en disant à nouveau que l'on espère que ces thématiques pourront faire l'objet d'une attention particulière pour le budget 2024.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – Je vous remercie pour votre exposé et pour le travail qui a été fourni.

Je vais débiter mon intervention par le volet l'emploi. En regardant le budget, on voit que cette année, en dehors des APE, au moins 400 millions d'euros seront dépensés dans diverses aides à l'emploi. Sur ces 400 millions d'euros, on a finalement très peu de transparence dans le budget, on en a déjà discuté. On va d'abord commencer par ce que l'on sait. Au niveau des allocations d'activation, comme c'est prévu dans les aides « Impulsion 25 ans+ », c'est plus de 105 millions d'euros.

Les mesures SESAM destinées aux PME, c'est une bonne chose, mais, dans certains cas, elles arrivent à des filiales de grands groupes. C'est un point d'attention. On parle de 99 millions d'euros. La réduction de cotisations sociales, comme c'est prévu dans les aides SINE, premier engagement, Impulsion 55 ans+, on parle d'un peu plus de 195 millions d'euros. C'est ce que l'on sait au niveau des aides publiques.

On travaille depuis le début de la législature à la transparence des aides à l'emploi. On a réussi en trois ans environ à avoir des informations partielles sur ces aides, donc via les cadastres Impulsion et SESAM. C'est déjà un premier pas. Néanmoins, on constate que cela prend beaucoup trop de temps et d'énergie pour amener de la transparence, ce qui ne devrait pas. À mon avis, on doit pouvoir être d'accord là-dessus, parce que c'est de l'argent public, les gens ont le droit de savoir exactement ce que l'on fait de leur argent et où cela va.

C'est pourquoi nous profitons de cette discussion autour du budget pour réitérer notre demande d'un cadastre, qui doit être complet, de toutes les aides avec, pour chaque année, le nom des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions, des allocations ou des réductions de cotisations sociales en fonction du cas de figure.

Au-delà de la transparence, les conditions pour toucher ces aides ne sont pas assez strictes dans certains cas. Par exemple, on pourrait aller au-delà de la possibilité de demander un contrat de deux mois, comme ce sera bientôt le cas pour les aides « Impulsion 12 mois + » et « Impulsion -25 ans ». Telles qu'elles sont conçues actuellement, elles ne garantissent pas le maintien de l'emploi.

Des multinationales très rentables, qui ont pourtant bénéficié d'aides de la Région, menacent les emplois. Delhaize, qui a fait 2,5 milliards d'euros de bénéfices l'an passé, menace plus de 6 500 emplois en Belgique avec son plan de francisation. Pire, des huissiers sont envoyés chez des délégués. Delhaize a bénéficié de 3 millions d'euros d'aides « Impulsion 55 ans+ » entre 2019 et 2021. AGC, après avoir fait 1,2 milliard de bénéfice pour l'année 2021 et avoir reçu au moins 1,5 million d'euros d'aides à l'emploi, a annoncé 187 licenciements à Fleurus début 2022.

Nous devrions pouvoir récupérer cet argent qui va vers des entreprises qui licencient et le réinvestir dans des emplois APE, dans des emplois publics, dans le social, la santé et la transition écologique.

Le 12 juin, tout le secteur non marchand était dans la rue. Des aides-soignantes en maisons de repos sont toujours à la recherche du collègue fantôme et ont peur pour les résidents, à juste titre, en pensant aux vagues de chaleur de cet été. Contrairement à ce que l'on a entendu, ce n'est pas une réponse individuelle qui doit être trouvée, mais bien une réponse structurelle parce que l'on risque des situations très malheureuses dont personne ne veut.

Le personnel des abris de nuit a été touché de plein fouet par la hausse des prix de l'énergie. Les banques alimentaires ont vu le nombre de demandes exploser l'année dernière et risquent encore d'être submergées vu les hausses des prix de l'alimentation. Des efforts ont déjà été fournis et il y a une attention particulière, mais c'est d'une réponse structurelle dont le secteur a besoin.

Dans le budget initial, beaucoup d'argent a été provisionné en partant de l'hypothèse qu'il y aurait deux indexations salariales cette année. C'est une bonne nouvelle parce que, d'après les nouveaux paramètres fixés par le Bureau fédéral du Plan, il n'y en aura qu'une. Cet argent aurait pu servir à répondre aux urgences et aux besoins sur le terrain. Malheureusement, comme les autres ministres du Gouvernement, vous avez décidé de reprendre cet argent. Pour vos

compétences, plus de 83 millions d'euros sont ainsi retirés du budget. Nous trouvons dommage que, plutôt que de profiter de cette marge de manœuvre pour les secteurs que j'ai cités, le choix ait été de réduire le montant des dépenses.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je vais essayer d'être bref, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites et beaucoup de questions ont déjà été posées. Tout d'abord, je me réjouis de cet ajustement. Il faut bien reconnaître que c'est un ajustement qui est essentiellement technique, même s'il y a des éléments un peu plus politiques. On peut se réjouir aussi que l'inflation ralentisse puisque l'on a un vrai problème à ce niveau, même si l'inflation sous-jacente reste quand même élevée. Cela reste un problème pour de nombreux concitoyens et concitoyennes qui ont de plus en plus de difficultés, et notamment ceux qui sont au plus bas de l'échelle.

Il y a différentes mesures qui sont intéressantes et que je voudrais passer un peu en revue, notamment :

- l'augmentation de budget pour les SAACE, avec un public qui grandit d'année en année ;
- les chèques-formations à la création d'entreprise, c'est-à-dire les 1,664 million d'euros pour les SAACE également ;
- les quatre nouveaux opérateurs de services d'insertion sociale ;
- les relais sociaux qui font du Housing First et du Housing Led. C'est un domaine important et c'est par le logement que l'on peut réinsérer toute une série de gens et certains publics qui sont aujourd'hui très éloignés et dont les indicateurs sont tous au rouge. Reconnaissons qu'aujourd'hui il y a un écart qui devient de plus en plus grand entre ceux qui souffrent, ceux qui ont une difficulté et ceux qui n'en ont pas. Aujourd'hui, il y a une tension qui est extrêmement forte à ce niveau. Ces projets de Housing First et de Housing Led permettent en tout cas d'améliorer ou de tenter d'améliorer les choses, même si ce n'est pas facile. Le taux de pauvreté a un peu reculé ces derniers mois de par les mesures mises en place suite aux différentes crises qui ont émaillé la gestion de ces dernières années. Il y a toute une série de choses aussi qui arrivent maintenant à échéance, comme la question du tarif social élargi qui, malheureusement, aujourd'hui s'achève et donc qui, pour certaines personnes, va créer une série de difficultés sociales supplémentaires ;
- les projets FEADER et les projets ruraux pour 2,2 millions d'euros ;
- les centres de validation fonctionnelle pour 3,689 millions d'euros, plus spécifiquement pour le nouveau CRF « Répit pédiatrique » pour 230 000 euros.

Il y a aussi des soutiens et des initiatives d'action sociale, que ce soit le Centre de référence de lutte contre le surendettement en Communauté germanophone, que l'on a obtenu via l'accord de coopération. Cela a été remis sur le devant de la scène ces derniers mois suite à la volonté du Fédéral de supprimer la publicité pour les paris. Il faut encore reconnaître que, aujourd'hui, toute une série de personnes vivent encore de grandes difficultés dues à l'addiction au jeu. Il me semble vraiment essentiel que l'on puisse être attentif à cela. La Communauté germanophone, via cet accord de coopération, méritait aussi toute notre attention.

Dans ces projets, citons également les collations équilibrées dans les écoles à encadrement pédagogique différencié ; cela me semble aussi important. On a un problème de nourriture dans certaines familles, avec des enfants qui, malheureusement, viennent sans repas à l'école. C'est aussi important que la Wallonie s'investisse à ce niveau et puisse mettre en avant des moyens budgétaires, même s'ils sont relativement limités. On parle de 200 000 euros, mais c'est quand même 200 000 euros de plus par rapport à un enjeu qui me semble aussi important. Il est essentiel de protéger « les plus faibles », c'est-à-dire ceux qui n'ont malheureusement pas d'autres ressources que celles des autres, et je pense notamment aux tout petits et aux aînés. Là, il y a aussi un enjeu important.

Je voudrais aussi remettre en avant deux choses. La première, c'est la poursuite de l'expérience pilote de la lutte contre la précarité menstruelle. On a d'énormes besoins à ce niveau et une inégalité assez latente existe en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus spécifiquement en Wallonie. Enfin, nous avons des subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux.

Une série de questions ont été posées. Je voudrais me porter aussi en relais de ces questions, notamment sur la question des MIRE. On savait qu'il y avait un problème de financement, notamment dû au retard des fonds FSE. On avait octroyé des moyens supplémentaires en préfinancement. A-t-on pu avoir des contacts supplémentaires avec elles pour vérifier que leur situation budgétaire s'améliorait ? Chaque groupe parlementaire avait pu rencontrer des syndicats qui nous expliquaient à quel point c'était difficile parce que certains avaient dû même mettre des CDI en préavis conservatoires.

Ensuite, qu'en est-il par rapport aux titres-services ? C'est une politique qui coûte extrêmement cher aux pouvoirs publics, mais qui a un intérêt. Il y a tout un travail politique que l'on doit mener. C'est à travers les auditions que l'on va le faire. Cependant, il y avait cette fameuse prime de 450 euros pour laquelle une série d'acteurs était un peu critique. Il nous revient du terrain que cela a du mal à percoler. Aussi, pouvez-vous faire le point à ce niveau ? Avez-vous des chiffres par rapport à

ces montants qui ont été octroyés ? Cela a-t-il été bien utilisé ?

Par ailleurs, cela a-t-il bien été attribué aux aides-ménagères ? C'est vraiment l'essentiel du travail que nous devons mener et l'objectif que l'on s'était fixé.

Sur le non-marchand, je voudrais me réjouir. J'entends bien toutes les remarques, mais on a quand même fait un effort substantiel au niveau wallon : 260 millions sur l'ensemble de la législature, ce n'est quand même pas rien quand on connaît la situation budgétaire de la Wallonie. On voit, dans l'ajustement, qu'il y a un transfert du budget wallon vers l'AViQ, mais je suppose que c'est un transfert technique qui vise à atteindre l'objectif des 260 millions d'euros qui sont prévus à ce niveau. Je suppose que l'on transfère à l'AViQ pour qu'elle-même puisse payer les montants qui sont prévus. Je voulais en tout cas clarifier la situation.

En lien avec les maisons de repos, c'est aussi une attention particulière par rapport aux pénuries. J'ai eu l'occasion de rencontrer différentes personnes, notamment l'ACIS qui pointait les difficultés qu'ils vivaient au quotidien pour recruter dans les secteurs de la santé. Je voulais donc voir avec vous si des mesures complémentaires avaient été prises pour répondre à cette pénurie. Finalement, si ce sont des services marchands, on peut parfois se passer d'acheter un téléviseur. Par contre, avoir des soins de santé, que ce soit dans un hôpital ou dans une maison de repos – ici, je vise bien sûr spécifiquement les maisons de repos parce que c'est notre compétence –, cela me semble beaucoup plus primordial.

Sur l'INAMI, j'entends bien les remarques qui peuvent être faites par rapport aux accords et je pense aussi que l'on doit pouvoir élargir au maximum les quotas. C'est vraiment là l'essentiel de l'enjeu. On a eu un accord avec le Fédéral, ce qui n'était pas gagné d'avance, surtout quand on connaît un peu les prises de position flamandes. Là, on a un accord qui permet qu'il y ait un plus grand nombre de quotas qui vont être attribués à la fin ; ce ne sont pas des gens qui vont faire des études, mais des gens qui reçoivent un numéro INAMI.

Toutefois, il y a aussi une pénurie qui est un peu inégale au niveau du territoire de la Wallonie, avec des communes qui sont parfois plus en tension. Dans mon arrondissement, quelques communes sont dans ce cas. Je sais que, dans le Luxembourg, dans le Namurois et dans d'autres endroits en Wallonie la pénurie est beaucoup plus grande. On peut avoir un chiffre qui, politiquement, est intéressant au niveau wallon, mais, malheureusement, quand on voit la proximité géographique – et l'on sait bien qu'un médecin généraliste doit être proche des gens –, on constate qu'il y a une difficulté. Il y a une vraie difficulté aujourd'hui, reconnaissons-le, pour avoir un rendez-vous médical. Il

n'est pas rare de devoir attendre deux ou trois jours pour une maladie. Quand on a une angine, très sincèrement, avoir un rendez-vous après trois jours n'est pas le plus intéressant. Je pense que c'est intéressant de voir clair dès le départ. J'aimerais donc voir ce qui a été mis en place de votre côté par rapport à cet enjeu.

Enfin, le Fédéral est en train de mettre la main aux derniers détails de l'accord pour le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Il est très clair qu'il n'y a pas de raccord possible avec le projet wallon. Il s'agit d'autre chose, puisque l'on veut offrir un contrat de travail à part entière, tandis qu'au niveau fédéral, c'est une allocation de chômage avec un complément, un peu comme dans le système ALE. Soyons donc très clairs, les deux ne sont pas du tout les mêmes. Il me semble important de pouvoir continuer à différencier les choses.

Il y a aussi un risque de concurrence sur les territoires, puisque, d'après mes informations, l'on parle également des territoires qui ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale wallonne. Là, on a une difficulté potentielle parce que cela pourrait créer une concurrence entre les deux dispositifs. Quels sont les contacts que vous avez pris avec vos homologues du Fédéral pour éviter cette concurrence entre les dispositifs ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vous remercie pour vos remarques, vos précisions, vos observations et pour l'occasion que vous me donnez de pouvoir approfondir un peu plus l'état d'avancement des dossiers, au-delà de l'ajustement budgétaire en tant que tel.

Sur le FEADER auquel Mme Roberty a fait référence, cette nouvelle programmation permettra d'avoir une sorte de maison médicale dans les zones en pénurie. Nous avons souhaité que ce montant soit inscrit en regardant quel montant avait été utilisé lors de la précédente programmation. Ce plan stratégique wallon a été discuté dans le cadre de la PAC, mes collègues ne s'y sont d'ailleurs pas opposés.

Il y a des investissements dans des infrastructures de santé et la coopération dans le domaine de la santé. Ces interventions seront mises en œuvre à travers des appels à projets qui seront lancés avant la pause parlementaire, si l'Inspection des finances, qui dispose des règlements depuis plusieurs semaines, nous rend son avis, car il y a un embouteillage au niveau de l'Inspection des finances. Notre inspecteur des finances fait un travail remarquable, mais il est complètement surchargé. Il y a un blocage de plusieurs semaines, parfois de longues semaines, avant que les dossiers ne reviennent.

Moyennant ce retour, je pourrais lancer cet appel avant le 21 juillet.

Sur l'inscription des 2,2 millions en crédits d'engagement, ils concernent l'intervention 373, qui concerne le soutien aux investissements dans les maisons médicales rurales. Pour le moment, l'appel à projets est grosso modo identique aux six appels qui ont eu lieu au cours de la programmation précédente.

Je voudrais juste insister sur une nouveauté que j'ai voulu inscrire dans l'appel à projets qui est la possibilité de financer l'achat de matériel de deuxième main. On parle beaucoup d'économie circulaire. On s'est rendu compte, à l'occasion de contacts que l'on avait eus, qu'il y avait des demandes de ce type. J'y ai, évidemment, fait droit à travers l'appel à projets.

Dans les points relais pour les familles monoparentales, on a validé la mise en place de ce nouveau dispositif expérimental pour aider et soutenir l'accompagnement des familles monoparentales à travers des points relais. Ces 19 points relais sont dans les centres de services sociaux, dans les mutualités libérales, chrétiennes, libres, chez Solidaris, dans des CSS associatifs comme l'aide aux personnes déplacées, le Centre de service social de Namur, le Centre d'appui géré par la Fédération des services sociaux. Ce dispositif a pour mission d'accompagner les familles en situation de monoparentalité dans une dynamique de travail social, de groupe et communautaire qui va renforcer le travail de réseau et de coordination avec les professionnels et assurer une observation sociale liée à la problématique.

Entre fin août de l'année dernière et début de cette année, tous les professionnels ont été engagés. La phase exploratoire s'est déroulée jusqu'en février. Nous avons :

- cartographié les auteurs et les projets ;
- renforcé le travail en réseau avec les acteurs et les projets du territoire ;
- identifié les besoins des familles monoparentales ;
- déterminé une identité visuelle commune ;
- créé un réseau ;
- formé les travailleurs par le centre d'appui.

Depuis mars, il y a eu une communication commune autour du projet, l'ouverture de points relais via des activités collectives sur la base des besoins identifiés pour faire émerger une démarche communautaire. Une soixantaine d'activités ont été mises en place avec les familles des différentes provinces de Wallonie. Il y a une évaluation constante et un ajustement du projet sous la coordination du Centre d'appui, avec notamment des permanences juridiques téléphoniques qui seront prochainement mises en place lors d'une phase test, puisque cela correspond visiblement à une demande. Cela veut dire que les moyens dévolus à cette mesure s'élèvent à plus de 2 millions d'euros. Il y a

1,425 million pour les 19 points relais et 605 000 euros pour le Centre d'appui.

Madame Roberty, à propos des cas prioritaires, je les ai évoqués de manière plutôt sibylline ou pas totalement complète. Si vous n'avez effectivement pas abordé le sujet dans le cadre du débat parlementaire à l'initial 2023, mais depuis le début de la législature, j'ai toujours eu à cœur de pouvoir augmenter le nombre de places prioritaires pour les personnes en situation de handicap. C'est la galère pour de nombreux parents qui vieillissent et qui doivent trouver des places pour leurs enfants. Si tout ne se déroule pas dans des centres résidentiels, néanmoins, il y a quand même de grosses demandes, pas uniquement pour des personnes autistes. Dès lors, comme cela n'avait pas été inclus à l'initial 2023, j'ai souhaité que ce soit le cas à l'occasion de l'ajustement. Cela avait visiblement été supprimé d'une ligne et j'y tenais vraiment beaucoup. Ce qui veut dire grosso modo que, pour le moment, on a 1164 personnes qui bénéficient de ce dispositif.

Depuis le début de la législature, le budget des cas prioritaires a augmenté de 10,5 millions, c'est-à-dire un quart d'augmentation, soit 25 % d'augmentation.

En 2020 et 2021, 333 personnes ont pu trouver une solution adaptée d'accueil ou d'hébergement via ce dispositif ; 170 en 2022. Cela veut dire qu'au total, 503 solutions ont pu être trouvées pour des personnes en situation de handicap qui ont pu être hébergées dans des centres pour personnes en situation de handicap, des centres résidentiels. Je crois que l'on doit poursuivre dans cette voie. J'espère que ceux qui me succéderont le feront parce que c'est vraiment une grosse attente de la part des parents. On doit poursuivre aussi dans l'ouverture de places, mais aussi dans la diversification. C'est ce que nous avons aussi essayé de faire.

Sur les aides familiales, c'est vrai Monsieur Sahli, j'avais fait une déclaration, notamment dans la presse, en m'engageant – on m'avait demandé quel était l'engagement que je souhaitais faire en 2023 du point de vue politique. Le vœu que je formulais était de se fixer un défi : augmenter les formations pour les aides familiales. Cela a été évoqué notamment par M. Disabato ou par Mme Lekane d'une autre manière. Je ne partageais d'ailleurs pas son analyse quand elle disait « collègue fantôme ». En effet, je vois surtout que cela existe dans le secteur marchand – c'est très fort –, mais cela existe aussi dans le secteur non marchand. Par ailleurs, je partage l'avis de M. Disabato sur le fait que dans le secteur marchand cela n'a pas les mêmes conséquences que quand on s'occupe des personnes fragiles.

Quand on sait que huit Wallons sur dix souhaitent rester chez eux et de ne pas aller en maison de repos ou en maison de soins, il faut trouver des solutions, d'autant que la démographie augmente. Nous devons dès lors pouvoir susciter des vocations auprès

des aides familiales dans le cadre de l'accord non marchand que nous avons négocié.

Je signale que même le PTB avait demandé 150 millions d'euros pour l'accord non marchand. Nous avons trouvé que cela n'était pas suffisamment ambitieux et nous avons négocié un accord de 260 millions d'euros sur base annuelle qui s'établit progressivement au fur et à mesure des années et qui, l'année prochaine, atteindra sa vitesse de croisière.

Non seulement c'est bien plus que ce qui a été demandé par l'opposition – en tout cas par le PTB –, mais en plus nous avons fait en sorte de procéder à des indexations. Ce n'était pas dans l'interprétation de l'accord que nous avons fait sur l'accord non marchand. Ce ne sont pas 260 millions et point final. Chaque année et en fonction des indexations – ce n'est pas neutre –, les dépassements liés à l'indexation ont été engrangés en plus du montant. Ce qui veut dire que sous cette législature, et depuis la création de la Région wallonne, jamais un gouvernement n'aura débloqué autant de moyens pour le secteur non marchand, qui a décidé, conformément d'ailleurs, à ce que les partenaires sociaux ont souhaité – parce que nous tenons beaucoup au modèle de discussions avec les partenaires sociaux –, des affectations de ce montant.

Par exemple, c'est comme cela que, pour les aides familiales, il y a eu des mesures d'aménagement de fin de carrière pour qu'une aide familiale de 58 ans puisse bénéficier d'une augmentation de traitement de 450 euros par mois si elle décide de poursuivre à 38 heures par semaine. Dans le cas où elle décide de lever le pied parce qu'elle aura été au contact des personnes en situation de dépendance pendant des années, elle pourra passer à 32 heures par semaine sans diminution de son salaire.

Ce sont des avancées importantes. Il est de notre responsabilité aussi d'expliquer ce message parce qu'il y a une reconnaissance du secteur non marchand qui est importante, mais une reconnaissance aussi en termes de valorisation financière faite par le Gouvernement et qui est structurelle. En effet, alors que nous remettons les clés de ce Gouvernement mi-2024, nous aurons un accord scellé dans le marbre qui va renforcer les conditions de travail de ces aides familiales.

Notre responsabilité, à côté de ce financement, est de permettre aux services qui engagent des aides familiales de former des candidats et des candidates. J'ai décidé de soutenir et d'augmenter cette offre de formation cette année. En 2021 et 2022, on comptabilisait trois sessions sur l'ensemble de la Région wallonne. Cette année, l'offre de formation est doublée avec une session qui s'est ouverte à Bertrix, deux autres sur Couillet, deux sessions qui sont en cours sur le Borinage et une session sur Tournai. L'année 2024 devrait confirmer cette tendance puisque en plus du montant des sessions que nous doublons cette année,

une session supplémentaire verra le jour sur Namur, probablement.

Dès septembre, je souhaite aussi présenter au Gouvernement une proposition de décret qui va réformer le mode d'organisation des centres de formation qualifiants pour les aides familiales. Vous devez aussi savoir qu'une demande est en cours auprès du consortium de validation de compétences pour proposer une validation des métiers qui sont liés à la grappe de métiers des aides à domicile, c'est-à-dire les aides ménagères sociales, les aides familiales et les gardes à domicile.

Quant au projet Housing First et à la pérennisation des moyens, vous devez savoir qu'il s'agit d'une initiative du Plan de relance. Je vous disais que j'étais très confiante sur ce dispositif et que les retours de terrain que j'ai des professionnels nous disent tous de manière convergente d'aller dans cette voie. C'est d'ailleurs un des premiers actes que l'on a réalisés en octobre 2019. Dans le budget, on avait mis 350 000 euros supplémentaires. On n'a pas arrêté de mettre des moyens supplémentaires pour ce dispositif parce que les résultats sont là : 96 % de maintien au logement des personnes suivies, qui étaient des personnes à la rue. C'est pour cette raison que l'on renforce ce dispositif, afin d'atteindre une plus grande offre de logement, pour concrétiser l'accompagnement des personnes suivies.

Je fais une petite parenthèse puisque nous avons parfois pour le moment des interpellations de citoyens, de non professionnels, de militants et de personnes de très bonne volonté qui expriment être en contact avec des personnes qui sont dans la rue et qui voudraient en sortir. Systématiquement, quand des cas comme ceux-là se produisent, je les mets en contact avec les travailleurs des relais sociaux qui vont sur le terrain pour discuter avec ces personnes afin de faire avec elles toutes les démarches pour pouvoir leur permettre de trouver un logement.

Ce sont des procédures qui sont parfois longues pour la personne qui doit se mettre dans un processus, entre le moment où elle va exprimer le fait qu'elle est malheureuse d'être dans la rue et le fait qu'elle est d'accord d'être suivie pour être remise en ordre de mutuelle, pour bénéficier de soins hospitaliers ou psychiatriques, pour entrer dans un centre qui va l'aider à diminuer sa consommation d'assuétudes, de médicaments. Pour quelqu'un qui se retrouve dans la rue, la probabilité de plonger est très importante.

Nous faisons ce travail avec les professionnels. Je veux dire par là que parfois, sur les réseaux sociaux, s'expriment des personnes qui blessent les travailleurs de rue à travers des messages, considérant que soit la Wallonie, soit les travailleurs de rue qui sont financés ne font pas le suivi. Je voudrais vous exprimer que j'ai une confiance importante dans la qualité des équipes

d'infirmiers de rue, d'éducateurs, de professionnels, d'assistants sociaux. Nous avons considérablement renforcé ces équipes pour permettre aux personnes dans le besoin de retrouver la voie d'un logement ou d'une prise en charge, en gardant à l'esprit que ça prend parfois beaucoup de temps.

Ce budget Housing First va permettre d'acquérir des studios, des appartements ou tout bien immobilier à hauteur de 150 000 euros. Il sera permis aux opérateurs de trouver des financements complémentaires. La Stratégie wallonne de sortie du sans-abrisme prend forme, notamment grâce à la création de l'Observatoire wallon du sans-abrisme que nous avons mis en place sous cette législature et par une recherche de bonnes pratiques en la matière dans toutes les régions d'Europe. Les bonnes pratiques sont les pratiques à propos desquelles les professionnels considèrent que des efforts ont été réalisés, sont importants et tangibles, et qui vont dans la bonne voie de réduction du sans-abrisme et de sortie de la pauvreté.

De même, nous nous coordonnons aussi avec les autres niveaux de pouvoir, notamment avec ma collègue Lalieux, pour donner une portée encore plus concrète à l'objectif commun de fin du sans-abrisme d'ici 2030.

Monsieur Desquesnes, vous m'avez posé une question sur les médecins généralistes. Vous savez que nous avons essayé de réaliser un travail conséquent de coconstruction avec les acteurs de la première ligne de l'aide et du soin. On parlait beaucoup du soin. D'ailleurs, on a mis les aides, notamment pour les aides familiales dans le *scope*. À notre sens, la prise en charge doit être le plus large possible. Je pense que vous partagez cet avis.

Les acteurs de Proximité se sont réunis et ont convergé pour pouvoir avoir un dispositif d'organisation de première ligne qui permettra une prise en charge plus importante et complémentaire, considérant que, parfois, on demande à des médecins généralistes des tâches qui ne relèvent pas vraiment de leur compétence. D'où l'importance de pouvoir aussi faire travailler des aides familiales, des aides-ménagères sociales, des psychologues, des kinésithérapeutes et d'autres professionnels de la santé, dont les généralistes, de les faire travailler ensemble au profit des citoyens.

Je voudrais saluer le travail qui a été réalisé notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque c'est elle qui est compétente pour la discussion avec le Fédéral sur les accords INAMI. C'était quand même un énorme caillou qui était dans notre chaussure au niveau belge et intrabelge depuis plusieurs années, la Flandre étant dans une expression de déni. En début de législature, la prédécesseure de Franck Vandenbroucke me disait qu'il n'y avait pas de pénurie de médecins généralistes, donc il fallait l'entendre pour essayer de comprendre le fossé qui était à la fois contraire à la

réalité, mais en termes de perceptions visiblement profondément différentes.

Le chemin réalisé pour trouver cet accord est salutaire. Il est positif, il n'est pas idéal ou optimal, mais on prend notamment en considération, à travers les commissions de sous-quotas, et cetera, au niveau intrabelge, une forme aussi de prise en charge et de temps de travail profondément différent.

On dit par exemple que quand un médecin généraliste part à la pension, il en faut 2,5 nouveaux. Parce que les personnes souhaitent travailler différemment. C'est vrai dans beaucoup de corps de métiers, en ce compris la médecine que ce soit la générale ou la spécialiste d'ailleurs. Nous mettons de l'espoir dans la délivrance du numéro INAMI. Je pense que ce sera une bulle d'air. Il n'en demeure pas moins que d'ici la réalisation de ces numéros INAMI et cette délivrance qui arrivera dans quelques années, la situation risque pour les 3, 4 ou 5 prochaines années, de continuer à être aiguë même si le nombre de communes en pénurie a diminué. Le nombre de médecins a rajeuni – je vous renvoie à la réponse adressée lors de la dernière commission. C'était aussi un des points d'inquiétude, on n'en avait pas assez, et par ailleurs, les médecins wallons étaient plus âgés que dans les autres régions.

Entre 2016 et 2022, le nombre de communes wallonnes qui étaient en pénurie de médecins est passé 251 à 123. Par contre, le nombre de communes en pénurie sévère est resté stable. Il y a une commune en moins, mais on est quand même à 52. Il manquerait actuellement 360 médecins pour l'ensemble des communes en pénurie en Wallonie. La Wallonie est en bout de course dans les compétences dévolues à la disponibilité des médecins généralistes, mais on en a quand même à travers le dispositif Impulseo, dont je n'ai pas la maternité, qui est un dispositif qui permet de soutenir l'implantation de médecins généralistes dans les zones en pénurie.

Personnellement, il ne me semble pas complètement fou de pouvoir délivrer des numéros INAMI en les conditionnant en zone de pénurie. Cette condition ne pourrait être délivrée que par le Fédéral. À ce stade, il n'y a pas d'accord pour un dispositif comme celui-ci. Ce serait le plus facile et le plus rapide en termes de résultats que nous pourrions obtenir pour avoir une meilleure homogénéité des médecins généralistes sur le territoire de la Wallonie et de la Belgique, mais on va se limiter à notre Région.

Du coup, notre dispositif, c'est Impulseo. En 2022, un texte a été retravaillé et est pour le moment retravaillé par l'AViQ, qui s'appuie sur l'expérience acquise depuis le transfert de cette matière et sur les contributions transmises, entre autres par les structures d'appui qui propose un accompagnement des médecins. Parallèlement aux conclusions de Proxisanté, ces

propositions sont soumises à un groupe de travail qui est composé de généralistes et de syndicats pour élaborer un texte qui va répondre aux besoins de terrain. Nous visons une forme d'amélioration ou d'évaluation du dispositif Impulseo pour être encore plus efficaces que ces dernières années. Ce n'est pas la baguette magique qui va résoudre l'ensemble des pénuries ; c'est une convergence de dispositifs qui sont totalement nécessaires pour avoir une bonne prise en charge des patients en Wallonie.

Je dois également vous signaler – je l'avais dit en commission, mais comme vous n'en êtes pas membre, je me permets de compléter – que la Flandre a supprimé, depuis 2020, les primes Impulseo. La COCOM, quant à elle, a réformé son dispositif en janvier 2022, en remplaçant la prime d'installation par une subvention à des structures pluridisciplinaires et à de jeunes médecins.

On a voulu maintenir le dispositif en plus de ceux que j'ai expliqués sur le FEADER, et en plus des ASI – à savoir les maisons médicales qui ont été déployées. On a ouvert plus d'une vingtaine d'ASI agréées sous cette législature. Je dois aussi, par honnêteté, vous expliquer que si je suis évidemment soutenante pour déployer des ASI sur le territoire de Wallonie, notre contribution financière est modeste puisque le gros du financement – à 85 % je pense au moins – relève du Fédéral. Néanmoins, cela a demandé des libérations supplémentaires. Dans le cadre de la crise sanitaire, on a vu que la prise en charge dans les ASI est vraiment upgradée au sens où tout le volet prévention et le travail en équipe permettent aussi aux médecins d'être moins seuls. C'est un dispositif que je compte continuer à développer jusqu'à la fin de cette législature.

Dans les maisons de repos, on a essayé d'être le plus soutenant possible. À partir de la deuxième vague, on a mis en place des financements pour essayer d'aider les maisons de repos qui traversaient des périodes profondément compliquées, même si ces aides étaient conditionnées. Le PTB dit souvent que l'on ne conditionne rien ; c'est faux. Le meilleur exemple, c'est ce que l'on a fait pendant le covid : on a conditionné les aides dans les maisons, maisons de repos et de soins, en disant qu'elles ne pouvaient aller au-delà de l'indexation dans les augmentations ni licencier du personnel ni verser des dividendes. À chaque fois qu'on le peut, on conditionne ces aides.

Avec l'accord non-marchand, on a mis des moyens supplémentaires pour essayer d'améliorer les normes ou les prises en charge. La difficulté réside davantage, pour le moment, dans le fait que l'on a énormément de mal à recruter dans ce secteur, même si c'est un secteur qui a été revalorisé à travers des accords non marchands. Il y a pour le moment un déficit d'image qu'il faut contrer avec différents dispositifs. Nous avons notamment, au niveau de l'AViQ, un groupe de travail qui se réunit pour discuter systématiquement sur les améliorations

des normes et sur les souplesses et sur la flexibilité qui apparaît nécessaire pour permettre que du personnel soit présent en suffisance. Même si aujourd'hui on a parfois peu d'aides-soignantes ou d'aides-soignants qui postulent, il faut faire en sorte qu'il y ait du personnel supplémentaire qui vienne en soutien. Ce groupe de travail a lieu.

J'ai peu de retours, Monsieur Desquesnes, de maisons de repos en difficulté. Par rapport à d'autres Régions, on constate que le prix en chambre dans les maisons de repos a augmenté de manière moins importante. C'est peut-être aussi une conséquence que vous évoquez de la part de certaines institutions qui se retrouveraient en difficulté parce qu'elles ont freiné ou parce que le dispositif décréteil n'ouvre pas non plus la boîte de Pandore. Il y a des indexations classiques, puisque c'est un dispositif qui a été mis en place par Mme Greoli ; pour augmenter les prix dans les maisons de repos, il y a des règles à respecter et c'est conditionné à la signature de la ministre et d'un avis de son administration.

Dans le secteur infrahospitalier, il y avait eu plusieurs milliards qui avaient fait l'objet du premier plan. Pour le deuxième plan, ce que l'on a demandé aux institutions et aux réseaux hospitaliers, c'est de prendre en considération le fait qu'ils sont maintenant en réseau et qu'ils doivent donc aussi déposer des plans et des projets qui montrent une convergence et une unité au niveau des réseaux hospitaliers. Nous avons quand même reçu énormément de projets – plus de 300 – et l'on ne sait pas encore s'ils sont tous éligibles.

Toutefois, comme l'appel a été clôturé, on sait qu'il y a plus de 300 projets qui ont été rentrés. Il y a un travail de lecture et de grille d'analyse de l'ensemble des projets qui ont été rentrés. L'objectif est que le jury se réunisse à partir du mois de septembre ; nous devons prendre une décision au plus tard pour avril 2024.

Pour les titres-services, mon expression reste la même. Les membres du Gouvernement sont maintenant bien informés puisque nous avons démarré cette discussion. Il est vrai qu'à l'occasion du travail budgétaire pour l'ajustement, il avait été demandé de ne pas le mettre dans l'ajustement, mais d'en faire une discussion à part au sein du Gouvernement et en intercabinet. Cela a été fait et c'est en cours. J'ai le sentiment que l'on pourrait aboutir. En tout cas, il me semble que tous les ingrédients sont là pour que l'on puisse le faire.

Nous avons évidemment une augmentation à charge du budget régional depuis le début de cette législature de plus de 30 % puisque, comme vous le savez, depuis 2014, le dispositif Titres-services dans sa valeur faciale n'a pas été augmenté. En 2019, le coût des titres-services était de 421 millions d'euros et il est passé à 556 millions d'euros en 2023. Ce n'est évidemment pas une augmentation tenable pour les finances régionales.

Il est nécessaire de pouvoir modifier. D'autant que, depuis quelque temps, j'avais alerté sur la présence de dépassements et que je suis, comme ministre en charge, démunie du point de vue législatif pour limiter ou interdire les dépassements et les suppléments qui, il y a un an, étaient encore une portion congrue. Quand j'ai fait cette déclaration dans la presse, il y avait à peu près 80 % de dépassements. Aujourd'hui, on est quasi à plus de 90 % de sociétés de titre-service qui demandent des dépassements.

Il y a des sociétés de titres-services qui demandent des dépassements qui seront sans doute liés à la réalité. Cependant, il y en a d'autres qui demandent des dépassements qui ne sont absolument pas acceptables et justifiables à l'utilisateur. Dès lors, je pense que nous devons, dans l'intérêt des 300 000 utilisateurs des titres-services, des 50 000 travailleuses titres-services et dans l'intérêt des sociétés de titres-services – qui, pour certaines, rencontrent des difficultés – et les finances régionales trouver un dispositif qui soit équilibré. Il doit permettre à la Région de continuer son objectif de mise à l'emploi des personnes peu qualifiées pour éviter un travail au noir et des problèmes d'accidents du travail ou des prises en charge de sécurité sociale qui n'auraient pas été possibles sans ce contrat de travail. Nous espérons aboutir rapidement.

Il y avait une mesure. En octobre dernier, le Gouvernement s'est réuni. Vu l'augmentation des coûts, de l'énergie principalement, nous nous sommes réunis, constatant que la Région, après moult contacts avec des professionnels du terrain expliquant que la Région avait une part congrue d'intervention sur le coût de l'énergie, en se demandant si l'on ne pouvait pas prendre des mesures orientées vers le pouvoir d'achat. On a cherché. Personnellement, j'avais eu des contacts, notamment avec des travailleuses, qui étaient des aides ménagères, et des travailleurs du secteur des titres-services qui m'avaient dit éprouver de grosses difficultés pour aller d'un endroit à un autre, car cela coûte excessivement cher en essence. En quelque sorte, cela place ces personnes dans une situation financière extrêmement fragile puisque cela a un impact très fort sur un revenu déjà faible.

Nous nous étions creusé la tête avec mon équipe, mon collaborateur et l'administration. Vous savez que ce n'est pas une aide au personnel ; c'est une aide à la consommation. Nous devons respecter les dispositifs européens de non-concurrence, et cetera. Pour pouvoir entrer dans les clous, le seul dispositif que l'on a trouvé permettant de donner un coup de pouce financier à ces travailleuses était cette aide mobilité de 450 euros destinée aux travailleuses des titres-services.

Pour opérationnaliser cela le plus rapidement possible et pour une question de comptabilité budgétaire, cette aide était versée en 2022, moyennant le fait que cet argent serve à la travailleuse, selon quatre critères, notamment la prise en charge, par exemple, de

son abonnement social de transports en commun, de sorte que, plutôt que 90 %, ce soit 100 % ; l'achat des vélos ; le paiement des frais entre les différents clients, qui sont passés de 0,28 à 0,42 euro.

Nous avons déposé ce dispositif, et 530 unités d'établissement ont déposé une demande en vue d'obtenir ces 450 euros. Il n'y a pas de retard, au sens où toutes les unités d'établissement ont reçu le versement de leur indemnité mobilité fin décembre 2022. Elles ont jusqu'à la fin de cette année pour rentrer les justificatifs. Nous allons pouvoir vérifier l'efficacité de la mesure une fois que l'on aura ces justificatifs et le retour du FOREm, puisque celui-ci est chargé de procéder aux vérifications. Il est évident que, si l'argent n'a pas servi aux travailleuses des titres-services, il sera récupéré. Nous sommes en dialogue avec des sociétés de titres-services pour essayer de faciliter les démarches afin qu'elles puissent bénéficier de ces montants. Notre volonté est effectivement d'avoir un dispositif au profit des travailleuses.

Pour autant, ce dispositif est-il la panacée ? Non. Cela aurait été tellement facile de se dire que l'on prête 450 euros, de regarder le nombre d'heures qu'elles ont et de leur verser le montant. Cela, c'est ce que j'aurais voulu faire et ce que tout le monde aurait voulu faire. Malheureusement, juridiquement, cela n'est pas possible. On a donc dû trouver un dispositif qui leur permette tout de même d'en bénéficier. C'est étriqué, ce n'est pas idéal, ce n'est pas facile, mais je pense que ce dispositif a sa vertu. D'autant plus que, sauf erreur de ma part, aucune autre région ne s'est engagée dans la voie du soutien à ces travailleuses des titres-services dans le contexte de l'augmentation des coûts de l'énergie.

S'agissant du FOREm, nous avons entamé une très grosse réforme, pour changer un peu le paradigme et digitaliser le travail. On a tous connu dans nos permanences, dans nos contacts avec des citoyens, des gens qui nous disaient : « Quelle absurdité ! On me demande d'aller chercher un document APE entre 9 heures et midi, et je dois parcourir x kilomètres pour aller chercher un papier que l'on pourrait tout à fait m'envoyer. Vous êtes en total décalage ». Combien de fois n'ai-je pas entendu des personnes me dire, par exemple, être demandeuses d'emploi dans le secteur de l'électronique et avoir reçu une offre d'emploi qui n'a rien à voir avec leur demande ? Vous devez affiner les dispositifs. J'ai fait le tour des bureaux régionaux du FOREm où les travailleurs m'ont dit : « On aimerait avoir plus de latitude parce que l'on est dans un dispositif très corseté, où j'ai 45 minutes pour voir tous les demandeurs d'emploi, pour faire des aides administratives ».

Ce dispositif était beaucoup trop rigide. Dès lors, on a changé de paradigme. On sait que des personnes qui cherchent un emploi ne savent pas spécialement par où prendre le premier bout. L'important n'est pas d'être un

guichet au service des gens, mais c'est plutôt de les accompagner en fonction de leur profil. Des gens sont très autonomes, ils peuvent bénéficier de la digitalisation, de la réception d'offres chez eux et de la capacité d'améliorer le dispositif de *matching* avec l'application que le FOREm a réalisée. Cette application est un très bon outil qui va être affiné dans le futur puisqu'il permettra aux entreprises de voir quelles personnes sont profilées sur les offres d'emploi qu'elles publient, leur permettant de trouver des personnes ayant toutes les compétences, mais à terme, d'avoir tous les profils qui correspondent plus ou moins, mais qui n'auront pas tous les critères.

C'est comme quand on cherche des vacances. On met ses items et l'on n'a pas tout. C'est la même chose, un demandeur d'emploi ou un employé aura des offres d'emploi qui correspondent totalement à sa demande, puis presque à sa demande, ce qui fera matcher davantage ce dispositif. Cela avance bien.

Le dispositif de modification du FOREm, cette réforme d'ampleur, de coaching, elle nécessite des formations, une implémentation qui va prendre du temps, qui fonctionne aussi avec essais-erreurs. Parfois, des dispositifs sont mis en place et l'on doit les ajuster au fur et à mesure, sinon on ferait preuve nous-mêmes de rigidité. Le FOREm, dans sa direction, ferait preuve d'une rigidité qui serait extrême. Elle est aussi à l'écoute de ces travailleurs pour aménager le dispositif et les faire passer en coaching.

On a supprimé les dispositifs de contrôle automatique, puisque parfois on se retrouvait avec des situations stupides où des demandeurs d'emploi, qui étaient par ailleurs en formation, étaient contrôlés et devaient être reçus par le service contrôle.

On a fait transférer les personnes qui le souhaitaient du service contrôle vers le service de coaching pour avoir plus de personnes qui les coachent, on a lancé – c'est implémenté au FOREm – des dispositifs en vidéo pour qu'il puisse y avoir une téléconférence avec un demandeur d'emploi. Il y en a qui le préfèrent. J'en ai rencontré, ils m'ont dit que c'est un dispositif qui leur convient très bien. Du coup, ceux qui veulent des rencontres physiques et ceux qui n'ont pas le profil pour être autonomes sont pris en charge de manière beaucoup plus importante.

Nous essayons et nous demandons au FOREm d'implémenter cela, avec un suivi de très près pour s'assurer que ce que nous souhaitons dans la théorie du décret que nous avons fait passer, se traduise de manière pratique dans les mesures et dans sa réalité. Nous avons aussi conscience des changements que cela demande de la part des travailleurs.

Vous dites que les choses ne marchent pas. J'ai quand même entendu le président de l'Union wallonne...

(Réaction de M. Desquesnes)

Oui, ce n'est pas vous qui le dites, vous avez exprimé ce que vous avez entendu. Je voudrais vous dire que j'ai entendu le président de l'Union wallonne des entreprises, lorsqu'il est venu au Gouvernement, nous a dit qu'il avait entendu aussi que cela allait mieux, se réjouissant des retours qu'il avait eus de plusieurs employeurs, se réjouissant des accords maintenant systématisés dans les chambres de commerce. Souvent, des employeurs disent que l'on doit être plus en contact et plus en relation avec la réalité des entreprises. Ils nous disent que si les procédures prennent trop de temps, ils vont passer à côté et ils ne vont pas passer par nous. Ils vont passer par l'intérim, ce sera plus facile et ce sera plus souple pour eux.

La responsabilité du FOREm est de travailler sa souplesse et d'être en contact permanent avec les employeurs, notamment à travers les conventions qu'elle établit et les chambres du commerce pour lesquelles j'ai eu de bons retours.

Même si nous avons augmenté le taux d'emploi et diminué le taux de chômage au cours des quatre dernières années, nous n'en sommes pas aux objectifs de +5 à l'horizon de 2025. Nous avons une augmentation du taux d'emploi.

De plus, vous avez constaté aussi dans les chiffres du FOREm que j'ai pris une décision qui ne m'est pas la plus favorable, mais qui relevait de mon sens des responsabilités, de supprimer les radiations des demandeurs d'emploi du FOREm qui ne renouvelaient pas leur demande de disponibilité au niveau du FOREm, en disant : « Je suis demandeur d'emploi ». Du coup, on avait des tas de gens qui sortaient des radars. Peut-être que, pendant quelques mois ou un an, ils pouvaient décrocher.

Quel était le levier du FOREm pour aller raccrocher ces gens ? Alors que l'on va dépenser énormément de moyens pour les NEET à travers des dispositifs comme « Coup de boost », qui aide des gens qui ne sont ni en formation ni aux études. On avait besoin d'établir le contact avec ces gens. On a donc modifié les règles. Ils rentrent dans le *scope* et, ce faisant, ils apparaissent dans les chiffres. Cela ne veut pas dire que ces gens sont chômeurs ; généralement, ils n'ont pas d'allocations de chômage.

Néanmoins, je trouve qu'il est de notre responsabilité d'avoir un FOREm qui va suivre ces demandeurs d'emploi pour les relancer. Nous avons déjà vu à travers « Coup de boost » que cela a permis de rattraper des gens qui étaient en déshérence et qui avaient besoin qu'on les accompagne à travers un accueil personnalisé pendant six mois ou un an afin de renouer avec une activité professionnelle ou une formation.

C'est aussi pour cela que, dans le cadre du Plan de relance, on a développé et débloqué 15 millions d'euros pour « Coup de boost ». On améliore aussi les dispositifs passeport Drive que l'on a mis en place à partir d'octobre 2021, en adaptant à chaque fois les processus pour essayer d'aider un maximum de demandeurs d'emploi qui ont suivi des formations – qu'ils soient en situation de handicap, article 60 ou demandeurs d'emploi classiques – de pouvoir bénéficier d'un permis de conduire théorique ou pratique, si c'est la dernière difficulté pour mener à l'emploi.

Nous sommes passés de 1 à 2 euros par heure de formation pour inciter les gens à suivre des formations. Même si, il est vrai que l'on constate, après le covid, une difficulté à reprendre les formations, notamment des formations principalement aussi pour les personnes qui étaient le plus en décrochage. On voit que cela a un impact.

À propos des territoires zéro chômeur de longue durée, je ne vais pas détailler, M. Disabato a bien résumé. Nous avons voulu en Wallonie un dispositif déjà souhaité par M. Dermagne – moins en sa qualité de ministre fédéral de l'Emploi, puisqu'il était dans le Gouvernement au début de cette législature régionale – calqué sur le dispositif français, mais pas avec des contrats à but d'emploi. Nous avons de vrais contrats de travail pour ces personnes qui vont créer leur emploi dans une durée indéterminée. Nous sommes dans un dispositif beaucoup plus en lien avec ce que fait la France. Il est vrai que cela porte le même nom, mais j'ai demandé en Conférence interministérielle Emploi de changer celui-ci, sinon cela crée une confusion.

Le Fédéral a donc proposé un dispositif de remise en activité professionnelle de personnes inoccupées et qui pourraient travailler notamment dans des communes, dans des CPAS, dans des services propreté et des dispositifs comme ceux-là. Ce dispositif qui va être déployé par le Fédéral s'adressera à des personnes qui, selon l'état de ma connaissance, seront toujours considérées comme demandeurs d'emploi percevant des allocations de chômage, avec un complément pour l'activité qu'elles font. Nous en discutons en Conférence interministérielle Emploi, à l'occasion de laquelle j'ai exprimé le souhait que le nom soit différent pour éviter la confusion.

Madame Sobry, sur le covid, oui, il y a de l'argent pour des campagnes de communication, mais, grosso modo, vous devez savoir que nous avons trois scénarios possibles pour la vaccination de septembre-octobre, qui sera probablement un rappel, un peu comme la grippe pour les personnes les plus fragiles et principalement les personnes de 65 ans et plus.

Plusieurs scénarios sont envisagés. Nous avons une combinaison et principalement des professionnels de la première ligne, comme les médecins généralistes, qui peuvent vacciner, comme c'est le cas également pour les

pharmaciens. Nous avons parfois une demande locale d'avoir quelques centres de vaccination qui vont rassembler des personnes qui préfèrent cette voie, avec un taux de réalisation important, mais qui serait limité à la fois dans le temps et dans leur nombre, et qui serait à mon avis maximum à cinq, en trouvant aussi des solutions. Cela dépend de ce que veulent les médecins généralistes. Nous avons aussi des solutions différentes, par exemple dans le Luxembourg, dans les zones rurales, pour nous conformer à la réalité de notre territoire. De toute façon, quel que soit le scénario, le coût est identique. C'est cela qui doit être important aussi du point de vue financier.

Dans le Plan de relance, des projets sont prioritaires et d'autres ne le sont pas. Dans mes attributions, j'ai en moyenne un projet sur cinq qui est un PAP. Il est donc logique que vous retrouviez dans le taux de réalisation cette proportion d'un pour cinq entre les PAP et les non-PAP, pour parler en jargon Plan de relance.

Vous devez également savoir que nous avons de gros projets parmi les PAP, notamment trois d'envergure : l'aide à la formation continue, le projet 36 sur « Coup de boost » dont je vous ai parlé et « Tremplin 24 mois ». Nous avons donc un bon taux de réalisation et les transferts PRW sont faits au fur et à mesure.

Sur les habitations protégées, les aménagements d'habitation et ce genre de dispositif, c'est en cours. La procédure est lancée pour le budget 2024 « Habitations protégées ». Ce n'était pas l'objet de remettre des moyens supplémentaires systématiques dans un exercice budgétaire de l'ajustement, mais donc ce sera dans mes fiches 2024. On verra quelle est la situation à ce moment et ce qui est possible.

En matière de santé mentale, nous avons 12 274 000 euros de renforts ETP à travers le Plan de relance. J'en ai parlé. Nous pouvons compter sur un renfort de deux équivalents temps plein dans « Un pass dans l'impasse » et la révision du décret Santé mentale qui va bientôt passer en troisième lecture avec la révision à la hausse des prestations médicales et des frais de fonctionnement dans les services de santé mentale. Le passage à l'IFIC au 1er juillet 2022 des initiatives d'habitations protégées et des maisons de soins psychiatriques.

J'aborde la question Impulsion. J'ai suivi en cela l'avis du budget base zéro pour faire en sorte de mettre un terme aux effets d'aubaine problématiques. Nous avons été suivis par le Gouvernement et nous avons proposé – ce qui n'était pas le cas précédemment – qu'il y ait une conditionnalité liée au fait qu'il faut au minimum un contrat de travail de deux mois. Avant, on prenait un peu les travailleurs comme des kleenex. Bénéficier des budgets et des subsides Impulsion pour des travailleurs qui restaient un jour, deux jours, une semaine, n'était pas un dispositif acceptable pour nous. Évidemment, on ne sait pas si la personne va aimer ce

qu'elle fait quand elle rentre dans un contrat de travail et si elle va convenir pour l'employeur. On s'est donc dit que fixer la barre à deux mois était aussi une manière de stabiliser la personne pour se mettre en phase, avoir une expérience professionnelle dont elle pourra faire la preuve dans son curriculum vitæ. Un tel dispositif nous a permis d'aménager et de supprimer les effets d'aubaine.

Dans le diagnostic, j'entends beaucoup de la part du PTB dire que tous les emplois doivent être publics. J'attire l'attention sur le fait que, à l'occasion du Plan de relance, toutes les personnes venues de tous les horizons possibles et imaginables, académiques et personnes qui ont fait des benchmarks au niveau européen, sur les dispositifs des communes, des villes, des régions prospères, le bien-être, la bonne cohésion, bref tout ce qui est dans le top de nos standards européens, vont dans le même sens et disent que notre quota d'emplois publics est bon. Il est même très bon.

Nous devons et nous avons un objectif qui est de créer de l'emploi privé. Nous devons faire en sorte que les conditions de l'emploi privé soient aussi bonnes. C'est notre responsabilité. Si nous ne les aidons pas, nous allons provoquer une concurrence entre pays ou entre régions et ils iront là où la main-d'œuvre est moins chère. Nous avons aussi un dispositif d'indexation des prix qui est à la faveur des employeurs et non des travailleurs. C'est quelque chose de positif. Toutefois, nous savons, par conséquent, que nous devons – à travers des dispositifs d'aide aux entreprises – être attirants pour ne pas créer un décalage au niveau de nos conditions d'attractivité. Bien sûr, nous avons de la main-d'œuvre de très grande qualité, mais nous devons aussi être attractifs. Si nous ne faisons rien, si nous n'aidons pas à travers des dispositifs de discrimination positive, des personnes de plus de 50 ans et des personnes très jeunes sans expérience auraient beaucoup moins de chances d'être engagées, comme des personnes d'origine étrangère – 40 % de chances en moins de décrocher un emploi en raison de son origine – ou en situation de handicap.

Notre responsabilité est d'avoir des dispositifs d'aide à l'emploi liés à l'emploi. Par exemple, dans de grands magasins, si l'on décidait d'arrêter les dispositifs Impulsion, je ne pense pas que les responsables, qui à mon sens ne sont pas des mécènes, préféreraient engager ce qu'ils appellent des travailleurs âgés. La mesure qui serait d'enlever le dispositif pour les sociétés privées de type grandes surfaces conduirait à avoir un effet totalement contre-productif, où nous n'aurions plus que des travailleurs qui ne seraient pas des travailleurs âgés ou des jeunes. Ce n'est pas ce que le Gouvernement recherche. Cependant, comme vous le savez, cela doit être lié à l'engagement de la personne, donc du travailleur en tant que tel, du fait qu'il travaille dans l'entreprise et qu'il est payé par l'entreprise.

Le milliard d'euros dans le secteur accord non marchand est quelque chose d'important, puisque non seulement, sous cette législature, nous avons des augmentations de salaires, de normes, d'encadrement, de formation pour les travailleurs du secteur non marchand, mais nous avons aussi débloqué des moyens supplémentaires pour 2024 – c'est inscrit dans cet accord non marchand – au-delà de l'indexation pour encore prendre d'autres mesures qui vont bénéficier à ces travailleurs du non marchand qui le méritent bien.

J'ai une fiche pour les SAACE, qui agissent directement sur l'augmentation du taux d'emploi. Les SAACE ont accompagné 2 213 porteurs de projet pour un diagnostic, 1 851 porteurs de projet en phase de précréation, 772 en phase de test, 566 emplois ont été créés. Un budget supplémentaire de 2 millions d'euros a été accordé, il sera affecté pour les dispositifs SAACE à hauteur de 1,460 million d'euros ; pour ceux qui ont bénéficié dans les SAACE du dispositif chèque-formation à la création d'entreprise à hauteur de 540 000 euros.

Pour le chèque-formation création d'entreprise, il a été demandé un budget supplémentaire de 1,664 million d'euros pour continuer à faire vivre le dispositif. Ce budget a été estimé par l'administration sur base des déclarations de créances reçues de la part du prestataire et des estimations de consommation à venir. Ce budget vient donc en complément des 1,1 million d'euros prévus à l'initial 2023.

Sur le tarif social, c'est fédéral, donc je ne vais pas rentrer dans le détail.

Sur la précarité menstruelle, je l'ai expliqué dans mon intervention de base, c'est un projet qui a donné de très bons résultats. Je pense avoir déjà répondu à des questions précises sur ce sujet ou détaillé les résultats. On avait distribué plus de 2,5 millions de protections hygiéniques. Cela a donné de très bons résultats, donc on l'a élargi au Brabant wallon et au Luxembourg. J'ai rencontré les travailleuses des centres de planning qui me disent : « Pourquoi n'avait-on pas pensé à cela avant ? Depuis que l'on a ce dispositif, c'est un point d'accroche extrêmement important. Cela correspond à un besoin, donc merci de l'avoir fait. »

Pour les missions régionales pour l'emploi, la décision du FSE a effectivement soulagé celles-ci. On a donc des contacts constants avec les missions régionales pour l'emploi. Je n'ai pas connaissance de difficultés particulières depuis lors.

Monsieur Disabato, concernant votre question, on peut relever un transfert de 2,276 millions d'euros vers le programme 17.093 et plus précisément vers le domaine fonctionnel 093.017 « Dotations AViQ pour la gestion des missions réglementées ». C'est un transfert qui va permettre à l'AViQ de compléter les moyens déjà transférés lors de l'élaboration du budget initial 2023

pour un montant de 52,650 millions d'euros et, durant le premier semestre de cette année, pour 132,565 millions d'euros. Le total des montants ainsi transférés après ajustement à l'agence est donc de 187,491 millions d'euros destinés à la mise en œuvre des accords non marchands précédents, donc ceux de 2021 à 2024.

Pour rappel, l'aide SESAM n'est accessible qu'aux entreprises de moins de 50 travailleurs et l'aide est conditionnée à une augmentation du volume de l'emploi. Donc oui, il y a des conditions. Il est faux de dire qu'il n'y en a pas.

Concernant les aides Impulsions -25 et demandeurs d'emploi, l'aide se concrétise formellement par une activation des allocations de chômage du demandeur d'emploi et non l'octroi d'une subvention à l'employeur, comme cela avait été exprimé par un membre du PTB lors de la dernière commission. Par ailleurs, les conditions d'accès sont plus strictes dès lors qu'à partir du 1er juillet, l'aide sera conditionnée à l'existence d'un contrat de minimum deux mois.

Concernant les réductions de cotisations à la suite des recommandations de base zéro, l'octroi de réductions des cotisations pour les travailleurs âgés sera, à partir du 1er juillet prochain, uniquement octroyé dans le cadre d'un nouvel engagement. Précédemment, si l'on engageait une personne à 40 ans, dix ans plus tard ou quand elle devenait travailleur âgé, le patron avait une déduction. C'était incompréhensible. On y a donc mis fin à travers la décision que nous avons prise pour l'initial 2023.

Concernant le cadastre au niveau des aides de l'ONSS, l'ONEM reste l'opérateur technique et administratif. Le FOREm est dépendant des données qu'il reçoit au minimum neuf mois plus tard. Le cadastre 2021 est déjà sur le site du FOREm. Une mise à jour a lieu pour le moment. Les données 2022 ne seront mises sur le site que fin 2023. Donc, les données 2023 seront disponibles l'année suivante.

J'ai encore un élément de réponse à donner pour répondre à une question posée sur l'aide alimentaire. Je rappelle que l'appel à projets s'est clôturé le 31 mai pour un budget de 8 millions d'euros, pour nos opérateurs qui ont des méthodes innovantes.

Pour les abris de nuit, une réforme est passée en première lecture et vise à mieux articuler le dispositif dans le réseau de prise en charge et d'accompagnement général.

Je reste à la disposition des commissaires s'ils ont d'autres questions.

**M. le Président.** – Je suis convaincu que l'exhaustivité des réponses fera en sorte que les commissaires ne demanderont pas à reprendre la parole.

Je rappelle que Mme Morreale a un impératif à midi.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les bourgmestres des zones les plus inondées ont une rencontre ce midi au sein de notre Parlement. Lors de la Conférence des présidents, Mme De Bue ou un membre du Gouvernement a dû relayer la demande d'interrompre les travaux à l'occasion de cette réunion.

**M. le Président.** – J'entends la demande et ce qui a été convenu.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

*Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions  
(Suite)*

**M. le Président.** – Avant d'interrompre nos travaux, il nous faut impérativement figer la liste des auditions pour commencer, comme convenu, avant la fin de la session, c'est-à-dire le 11 juillet.

Il semblerait qu'un accord soit intervenu entre vous durant la matinée.

Nous pouvons l'acter afin que le secrétariat de la commission sollicite les personnes qui ont été listées en vue d'organiser les auditions du 11 juillet.

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut** (MR). – Je ne souhaite pas m'exprimer en rapport avec les auditions, mais m'assurer des contributions écrites pour les autres.

**M. le Président.** – Je ne vois pas, dans la liste qui m'a été remise, de contribution écrite demandée explicitement, mais rien n'empêche, d'initiative ou à la demande, qu'une contribution écrite qui soit prise en compte.

La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane** (PTB). – Nous avons proposé que M. Dupanloup puisse être accompagné d'une déléguée syndicale.

**M. le Président.** – Je nous suggère de ne pas imposer quoi que ce soit aux personnes sollicitées.

**Mme Lekane** (PTB). – Ce n'est pas une imposition, mais une opportunité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – M. Dupanloup pourra venir accompagné s'il le souhaite.

**M. le Président.** – Votre suggestion est de bon sens, et je la soutiens pleinement, mais nous ne pouvons entendre que les personnes qui figurent à l'ordre du jour.

Nous pouvons cependant préciser aux uns et aux autres qu'ils peuvent être substitués ou accompagnés.

Le secrétariat de la commission m'informe qu'il est possible de modifier l'ordre du jour afin d'auditionner une personne qui s'ajouterait.

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je suppose que le mail sera envoyé rapidement – et je fais confiance au secrétaire de la commission, car je connais sa rapidité et son efficacité – et que nous aurons une réponse avant la prochaine Conférence des présidents.

**M. le Président.** – En effet, nous arrêtons la liste maintenant afin que le secrétariat de la commission puisse rapidement faire le nécessaire.

Je vous propose de revenir ultérieurement sur les demandes de contributions écrites.

La commission décide de procéder, le mardi 11 juillet 2023, à l'audition :

- de M. Dupanloup, Secrétaire fédéral en charge du secteur des titres-services pour la FGTB ;
- de M. Morrier, Président de ConcertES, Plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone ;
- d'un représentant habilité de Federgon ;
- d'un représentant habilité du Fonds de formation titres-services ;
- de Mme Antenucci, Secrétaire permanente de la CSC Alimentation & Services ;
- de Mmes Pirkenne et Roorda, auteures du rapport final de la campagne nationale 2022 dans le secteur des titres-services réalisé à la demande de la Direction générale du contrôle du bien-être au travail du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 3 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 1 minute.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET 5BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET 10BIS PARTIM)

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Tout d'abord, je partage un trait d'humeur pour lequel Mme la Ministre n'est en rien responsable parce qu'elle a participé à une réunion organisée par quelqu'un d'autre. Après vérification, cela n'a pas été évoqué en Conférence des présidents. Je trouve que, pour la bonne forme, on pourrait nous avertir en amont. Chacun a des choses à faire, mais l'adage veut que le Gouvernement soit à disposition du Parlement et non pas l'inverse. Durant les différentes crises, on a pu se mobiliser dans l'heure qui suivait et quand on nous le demandait. En termes de bonne organisation des travaux, une bonne information me semble nécessaire.

**M. le Président.** – Je partage votre point de vue.

**M. Disabato** (Ecolo). – Au sujet de l'accord du non marchand, vous aviez parlé de 2 millions d'euros. Or, j'avais un chiffre qui concernait 134 millions d'euros de transfert. Alors, il y avait bien sûr une réallocation budgétaire. Je n'ai pas été vérifié à combien se montait la réallocation, parle-t-on bien de la même chose ? C'est juste pour être certain. J'imagine bien qu'il y aurait eu des cris si l'on avait retiré 134 millions pour l'accord du non marchand. Cependant, je voulais m'assurer que les montants étaient corrects.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Toujours pour le domaine fonctionnel 092.01 en reprenant la provision pour les accords non marchands de 2021, phase 4, on peut relever effectivement un transfert de 2 276 000 euros vers le programme 17.093, vers le domaine fonctionnel 093.017, c'est-à-dire la dotation à l'AViQ pour la gestion de ses missions réglementées. Ce transfert va permettre à l'AViQ de compléter les moyens déjà transférés, d'une part lors de l'initial 2023 pour un montant de 52 650 000 euros, et durant le premier semestre 2023, pour un montant de 132 565 000 euros. Le total des montants ainsi transférés après ajustement à l'agence est donc de 187 491 000 euros destinés à la mise en œuvre des accords non marchands 2021-2024.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je vous remercie parce que c'est beaucoup plus clair.

**M. le Président.** – Nous passons à la discussion par divisions organiques, programmes et articles.

Nous commençons par la DO 17 pour ce qui concerne la santé.

La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (Les Engagés). – Au nouvel AB 33.04 « Projets cogérés par le SPW et par l'AViQ dans le cadre de la mesure 373 du PWDR », il est inscrit 2 203 000 euros en engagement. C'est uniquement relatif à la programmation 2021-2027 du FEADER dans le cadre de la mesure 373.

Il est précisé que ce crédit permettra d'engager les dossiers sélectionnés pour un montant de 3 500 000 euros, dont une partie sera prise en charge par l'Europe.

La liquidation de la première tranche de 15 % interviendra début 2024. Quels sont les dossiers sélectionnés liés à vos compétences ? Comment se répartit, in fine, le budget ? Quand pourront débiter ces projets ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – J'avais la même question.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – J'y ai déjà répondu ce matin.

L'intervention 356 « Investissements dans les infrastructures de santé en zone rurale » et l'intervention 373 « Coopération dans le domaine de la santé » seront mises en œuvre via des appels à projets FEADER. Je vous ai expliqué que l'inspecteur des finances était saturé. Pour le moment, il y a un retard qui n'est pas dû à l'inspecteur des finances, qui fait vraiment le maximum, mais il y a un embouteillage parce que ces services sont complètement surchargés, et donc les dossiers y restent plusieurs semaines. Sous réserve que cela soit signé, parce que cela fait plusieurs semaines qu'ils y sont, je peux lancer l'appel à projets avant le 21 juillet.

L'inscription de 2 203 000 euros en crédits d'engagement concerne l'intervention 373 relative au soutien aux investissements dans les maisons médicales rurales. L'appel à projets est identique aux six autres, si ce n'est que cette fois, j'ai proposé d'ajouter des dépenses éligibles pour ceux qui achetaient du matériel d'occasion. J'ai parlé de la circularité tout à l'heure. J'ai eu plusieurs demandes, en me disant que, pour le moment, ce n'est pas éligible, on est quand même dans la circularité. C'est un peu dommage, mais c'est logique. On a permis que cela soit possible à travers cet appel à projets qui devrait être lancé en principe avant le 21 juillet, sous réserve de l'avis de l'inspecteur des finances.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Est-ce toujours une subvention de 100 % ou est-ce déjà déterminé dans l'appel à projets ?

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ce sera la même chose que les autres programmations.

**Mme Laffut (MR).** – Donc, 100 %.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – À l'AB 41.14.90 « Dotation à l'AViQ pour la couverture de ses frais de fonctionnement », un montant de 1,65 million d'euros est repris d'un autre poste budgétaire pour financer des besoins en consultance, en acquisition de matériel et de logiciels ainsi que le recrutement de deux experts informaticiens.

Quelle est la part de la consultance dans ce montant et quels besoins en consultance justifient cette dépense ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** – À l'AB 45.02, l'augmentation de 126 038 milliers d'euros en engagement et de 42 016 milliers d'euros en liquidation sont le résultat de plusieurs éléments, dont la remise du

crédit au niveau du budget initial 2023 pour un montant de 105 028 milliers d'euros en engagement et de 21 006 milliers d'euros en liquidation.

On sait qu'un transfert interne a été réalisé durant le premier trimestre de cette année pour préfinancer un projet du PRW pour lequel les moyens n'avaient pas pu être inscrits au sein de la provision du PRW lors de l'élaboration du budget initial. Les montants sont maintenant transférés de la provision PRW logée au sein du budget du ministre-président. On aurait aimé savoir de quels projets on parle.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lekane.

**Mme Lekane (PTB).** – À l'AB 41.15.40, parmi les missions paritaires, on trouve plusieurs secteurs qui sont en grande souffrance et qui dépendent directement de vous. Je pense en particulier aux maisons de repos qui ont déjà énormément souffert du covid et qui vivent des vagues de chaleur qui s'annoncent historiques. Les travailleurs et les travailleuses des maisons de repos étaient encore dans la rue il y a deux semaines. Pourquoi ne pas avoir déboursé des moyens supplémentaires pour eux ? On en a discuté dans la première discussion générale. On proposait alors que les montants que l'on avait économisés puissent être placés dans certains postes.

À quoi correspond exactement la réduction au titre de la politique du prix d'hébergement des hôpitaux ? En ce qui concerne les 120 000 euros supplémentaires pour les prestations des équipes palliatives. S'agit-il d'engagement de personnel supplémentaire ? Si oui, de combien d'équivalents temps plein parle-t-on ? Enfin, vers quoi iront exactement les 843 000 euros supplémentaires pour les soins prestés pour des Wallons à l'étranger ou des étrangers en Wallonie ? Pour l'AB précédente, quelle est la part de la consultance dans le montant de 1 650 000 d'euros au niveau de l'informatique ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – J'ai eu l'occasion, lors de mon exposé, de vous expliquer que l'agence avait sollicité des moyens complémentaires dans le domaine de l'informatique pour un montant total de 1 483 000 euros qui se détaille selon les dépenses suivantes :

- 700 000 euros pour l'intensification des travaux relatifs à la reprise du cadastre des allocations familiales de l'Orist – vous pouvez évidemment voir avec ma collègue De Bue si vous souhaitez plus d'informations – et le développement du logiciel Applifin qui est un logiciel de calcul des forfaits de séjours en maison de repos ;

- 325 000 euros pour l'acquisition de nouveaux logiciels de l'outil Token de cybersécurité et, d'autre part, l'augmentation du coût des licences Microsoft et du nombre de licences ;
- 100 000 euros pour l'augmentation du coût de maintenance des logiciels ;
- 170 000 euros pour l'acquisition de matériel informatique mis à disposition des travailleurs à leur domicile et l'équipement des salles de réunion pour avoir des réunions hybrides ;
- 188 000 euros pour le recrutement d'experts informatiques pour le projet de transformation digitale de l'agence et le plan de cybersécurité.

Vous savez qu'avec les évolutions technologiques, beaucoup d'institutions sont hackées et font l'objet d'enjeux de cybersécurité. S'agissant de la santé et de dossiers sensibles, il était important de pouvoir améliorer la cybersécurité.

Sur proposition du Conseil de monitoring financier et budgétaire de l'agence, ce dernier montant a été compensé en interne de l'agence dans sa provision informatique logée au sein de l'AB 01.01 du programme 05.01.

En ce qui concerne les soins palliatifs, il y a 120 000 euros pour augmenter le nombre de forfaits. C'était la demande de la commission de revalidation. Nous avons suivi leur demande.

En ce qui concerne maintenant les conventions internationales et pour les prestations de soins servies à des étrangers, il y a une augmentation du budget qui a été actée lors de l'ajustement qui vous est soumis aujourd'hui à concurrence de 843 000 euros pour des prestations de soins servies à des étrangers en Wallonie. On constate une augmentation de 1 883 000 euros. Vous avez 1 million de moins pour des prestations de soins servies à des Wallons à l'étranger ; vous avez 40 000 euros pour des frais de gestion. L'augmentation de 1,883 million sur la base des dernières réalisations connues, notamment 2022, qui n'étaient pas encore entièrement disponibles lors de la réalisation du budget initial 2023. Nous avons des frais de prestations de soins à des Wallons à l'étranger.

Pour rappel, le protocole d'accord du 25 mars 2019 entre l'État fédéral et les entités fédérées relatif aux conventions internationales prévoit que les montants des dépenses à charge de la Région wallonne pour les prestations de soins dispensés à des Wallons à l'étranger est calculée de manière forfaitaire sur la base des remboursements de prestations reçues de l'étranger pour les soins dispensés aux étrangers en Wallonie au cours de l'année précédente, ce qui équivaut à 50 % des remboursements.

Lors de la confection de son budget initial 2023, l'AViQ constatait que des recettes 2022 perçues étaient proches de 50 millions d'euros, et pouvaient atteindre

52 millions d'euros à la fin 2022. Cette recette générerait donc un versement à l'INAMI de 26 millions d'euros en 2023.

Lors de l'élaboration de son budget initial 2022, l'agence avait plutôt tablé sur des recettes d'un montant de l'ordre de 25 millions d'euros. Cette forte augmentation est notamment le résultat des problèmes de mise en œuvre du système électronique d'échanges d'informations au niveau européen, que l'on appelle EESSI. Un retard dans les remboursements avait dès lors pu être observé en 2020 et 2021. L'année 2022 présente donc un niveau de remboursement des prestations exceptionnellement élevé, qui était en fait dû au rattrapage de ce retard.

À la clôture des comptes 2022, la recette définitivement perçue était de 50 millions d'euros, ce qui engendre un versement de 25 millions d'euros à l'INAMI pour cette année pour le financement des prestations de soins dispensés à des Wallons à l'étranger. La différence entre le montant de 26 millions d'euros prévus au budget initial de l'agence et le montant du versement de 25 millions d'euros qui doit être réalisé sur la base des recettes réellement perçues en 2022, soit 1 million d'euros, peut être rendu à la grande caisse.

Enfin, les frais de gestion pour les prestations de soins servies à des Wallons à l'étranger ; de la même manière, le protocole d'accord prévoit que la Région wallonne participe aux frais d'administration de l'INAMI dans le cadre de sa gestion des flux internationaux. Le montant à charge de la Région est lui aussi calculé de manière forfaitaire sur la base des remboursements de prestations reçues à l'étranger pour les soins dispensés aux étrangers en Wallonie au cours de l'année précédente. Cela concerne donc 2 % des remboursements. Les importants remboursements de 2022 ont donc également pour conséquence la nécessité de revoir les crédits à la hausse pour ce poste. Le raisonnement est comparable aux frais de prestation, mais avec un taux de versement de 2 %.

La révision des recettes perçues de 2 millions d'euros : 52 millions de recette attendus lors de la confection de l'initial 2023, -50 millions de recettes réellement perçues engendre une révision des frais de gestion de 40 000 euros, c'est-à-dire 2 % de 2 millions.

Madame Lekane, vous avez des critiques à l'égard des partenaires sociaux sur la manière dont ils ont souhaité répartir les montants liés à l'accord non marchand qui représente, je le rappelle, 8,5 fois plus que l'accord non marchand précédent. On peut évidemment critiquer les syndicats, on peut critiquer les relations sociales. J'entends que c'est ce que vous souhaitez mettre en avant, considérant qu'ils ont mal représenté leur secteur et que les augmentations qui ont été négociées ne sont pas suffisantes dans leur secteur, contrairement à d'autres. Je prends acte de votre

critique. Pour ce qui me concerne, je considère que les partenaires sociaux font leur job, et je veux respecter leurs relations dans le cadre de l'accord non marchand. Je trouverais problématique que le Gouvernement s'empare de décisions considérant que lui sait mieux que les syndicats, par exemple, ce qu'il faut faire pour le secteur.

Enfin, pour les dépenses inéluctables, quand nous faisons un budget, il y a les DI, ou les préciputs, qui sont des montants automatiques : l'indexation automatique des salaires en fait partie, mais ça va dans les deux sens. C'est-à-dire que quand on fait un budget et qu'il y a des augmentations parce que nous sommes confrontés à des dépenses et des sauts d'index plus importants, nous le faisons automatiquement, de la même manière que cela va dans l'autre sens. Quand des dépenses liées à des préciputs inéluctables n'ont pas lieu, et bien ces montants sont automatiquement retirés. Ce n'est pas parce que le résultat est positif que l'on va garder l'argent et l'on va l'utiliser à d'autres choses. Vous avez sans doute eu l'occasion d'entendre les informations en provenance à la fois du secteur bancaire et du niveau européen sur les règles budgétaires nous demandant de ne pas gérer le budget comme si nous étions saint Nicolas. Nous avons une responsabilité et nous l'assumons.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** – Madame la Ministre, pour l'AB 43.09, vous annonciez inscrire 317 000 euros en engagements et en liquidation pour permettre le subventionnement de quatre nouveaux opérateurs SIS. Ces quatre nouveaux opérateurs sont agréés depuis 1er janvier 2023 et peuvent donc dès lors bénéficier de la subvention réglementée. Pourriez-vous nous rappeler quels sont-ils ?

Ensuite pour l'AB 52.83, l'augmentation de 924 000 euros en engagement et en liquidation souligne vraiment la volonté du Gouvernement de renforcer les dispositifs Housing First Housing Led via le lancement d'un appel à projets en 2023 de 2 millions d'euros pour permettre l'acquisition de nouveaux logements.

La seconde partie des moyens se retrouve sur le domaine fonctionnel 094.092 du même programme. J'aurais voulu savoir aujourd'hui, Madame la Ministre, si cet appel à projets était déjà lancé et si l'on pouvait en connaître les modalités, les critères de sélection et si un focus sur l'une ou l'autre zone géographique a été demandé pour répondre vraiment à des besoins spécifiques et justifiés.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Vous m'avez précédemment posé

une question sur le PRW ainsi que sur le projet A6K/E6K et de faire le point sur le Plan de relance.

Dans mon exposé, je vous ai expliqué que pour le projet A6K/E6K il devait y avoir une avance qui aurait dû être versée en 2022. Cependant, le dossier n'est pas arrivé dans les temps, raison pour laquelle, en janvier, une demande a été formulée pour trouver une solution au fait qu'il n'y avait pas d'allocations spécifiques pour ce projet. On a donc utilisé temporairement une allocation – le DF 093.027 – pour les verser à l'opérateur A6K/E6K et donc, pour renflouer ce domaine fonctionnel, on a prévu à cet ajustement-ci le montant concerné. C'est ce qui explique le montant relativement important que vous voyez dans le cadre du PRW.

Sur le projet de renforcement Housing First, je vous expliquais tout à l'heure à quel point le premier tour de table autour de ce projet avait donné des résultats positifs avec 96 % de réussite et donc de relogement durable. Dans le cadre du Plan de relance, les treize opérateurs concernés ont reçu un financement en 2022 ainsi que cette année-ci pour renforcer ou pour créer ces fameuses équipes Housing First Housing Led.

Un des constats posés par les équipes de terrain est le manque d'offre de logements salubres à prix modérés pour le public suivi par les équipes. Il est dès lors proposé de lancer un appel à projets d'un montant de 2 millions d'euros à destination de ces opérateurs pour leur permettre d'acquérir des logements et de concrétiser ainsi le processus d'accompagnement des personnes. Les logements acquis seront loués à un prix accessible aux personnes en grande précarité, le temps nécessaire à l'obtention d'un logement plus pérenne.

Ces personnes continueront à bénéficier d'un accompagnement de la part de l'équipe Housing First Housing Led. L'appel à projets sera adressé aux 13 opérateurs subventionnés dans le cadre de l'appel à projets 233 du Plan de relance. Cet appel à projets précise les conditions d'éligibilité à l'appel et les conditions spécifiques de subventionnement. Il est accompagné d'un formulaire de candidature.

Cet appel à projets porte sur un budget de 2 millions d'euros en engagement et en liquidation. Un montant qui sera réparti entre les candidats retenus à parts égales, limité au montant de la subvention sollicitée. L'imputation budgétaire est fixée, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, selon que ce soient des relais sociaux urbains – donc les associations chapitre XII – ou sur base que ce soient des relais sociaux intercommunaux et des associations de promotion du logement. La liquidation sera réalisée avec 90 % à la notification, moyennant une déclaration de créance de l'opérateur et une copie de la convention signée par les deux parties en cas de copropriété. Pour votre parfaite information, les 10 autres pour cent seront versés à la réception de la

preuve de l'acte d'achat ou, à défaut, du compromis de vente en 2023.

**M. le Président.** – Nous passons à la DO 18 pour ce qui concerne l'emploi.

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – À l'AB 31.01, concernant la décision de supprimer l'éligibilité des SAACE aux chèques-formations à la création d'entreprise, quelles sont les estimations budgétaires pour cette AB suite à cette sortie des SAACE ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les SAACE agissent directement sur l'augmentation du taux d'emploi. J'avais dit les chiffres tout à l'heure ; ce qui est important surtout, pour vous, c'est que l'on regarde sur les chèques-formations plutôt que les SAACE. J'ai expliqué tout à l'heure combien d'entreprises avaient été créées ; je vous renvoie peut-être au rapport écrit.

Par contre, sur le dispositif chèque-formation, il a été demandé un budget supplémentaire de 1,664 million d'euros pour continuer à faire vivre le dispositif. Ce budget a été estimé par l'administration sur base des déclarations de créances reçues de la part du prestataire et des estimations des consommations à venir.

C'est un supplément de 1 100 000 euros qui est prévu à l'initial.

Je pourrais vous dire que pour les SAACE qui ont bénéficié du dispositif chèque-formation à la création d'entreprise en 2023, c'est à hauteur de 540 000 euros sur le domaine fonctionnel 109.025. L'affectation au budget chèque-formation à la création d'entreprise s'explique par le fait que dans le cadre de la réforme, il a été prévu dans le décret du 21 décembre 2022 que les SAACE clôturent toutes leurs prestations par chèque pour le 31 mars, alors que les prestataires ont jusqu'à trois ans pour clôturer leur prestation sur la plateforme. Comme je l'ai dit tantôt, c'est ce qui a généré une augmentation, un coût supplémentaire sur les mois de janvier à mars 2023.

**M. le Président.** – La parole est Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** – Le crédit de l'AB 45.24 est destiné à rencontrer l'engagement de la Région wallonne. Le FSE verse les avances, mais il y a parfois des décalages et des pertes. Y a-t-il une réflexion par rapport à ce mécanisme de manière générale ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ce qui a fait l'objet d'un accord du FSE est payé par ce dernier et ce qui n'a pas fait l'objet d'un accord, puisque rejeté par le FSE, est quant à lui remboursé.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet (Les Engagés).** – Il est indiqué que la situation financière du centre de soins psychiatriques « Les Marronniers » continue à se détériorer et il est précisé les principales raisons qui ont mené à cette situation. Comment comptez-vous le soutenir ?

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Étant donné que c'est le BMF, c'est le Fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Concernant l'AViQ, j'aurais tout d'abord une remarque positive en soulignant que l'exposé présenté par l'AViQ est très détaillé et de haute qualité. On se réjouit en tout cas qu'une UAP puisse présenter son budget de manière aussi qualitative. Je trouve que c'est intéressant de le dire, parce que ce n'est pas forcément le cas de toutes les UAP.

J'avais une question par rapport à la section 2 du programme 1 « Dépenses transversales » à la branche « Bien-être et santé » à l'AB 45.02.24 concernant des subventions des universités dans le cadre d'études, de recherche et d'action dans le domaine de la santé. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la subvention n'a pas été reconduite ?

Au programme 03 « Infrastructures médicosociales », à l'AB 51.04.12 « Subvention à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour les personnes âgées géré par des ASBL », il y a une diminution de 9,5 millions en crédits d'engagement, passant de 33,9 millions à 24,4 millions. Cela veut-il bien dire que ces 9,5 millions seront reportés à 2024 ? Ne les enlève-t-on pas du budget ? Les reporte-t-on bien à l'année prochaine ?

À l'AB 63.02.53 « Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics », on a une diminution de 3,895 millions d'euros en crédits d'engagement. Cela veut-il bien dire que ces montants seront reportés aussi à 2024 ?

Sur le programme 04 « Surveillance et protection médicosanitaire », à l'AB 31.02.22, il y a « Dépistage du cancer en entreprises publiques », il y a un encours assez important de 525 000 euros. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cet encours ?

Sur le programme 05 « Soins ambulatoires et première ligne », à l'AB 33.02.00 « Subvention aux centres de coordination de soins et de services à domicile », il y a une augmentation de 1,011 million d'euros en crédits d'engagement. Qu'entend l'AViQ par « les curseurs sont au maximum » ? Est-ce basé sur les AB des années précédentes ? L'AViQ veut-elle dire que, pendant le covid, les services ont réduit leurs activités pour éviter tout risque de contamination et que, maintenant, l'on fonctionne au rythme d'avant-covid ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Sur l'AB 51.04.12, oui, c'est un report.

Sur la subvention à la construction, les 3,8 millions d'euros, oui, c'est un report.

Sur la diminution des subventions, l'étude de l'ULiège et du CRIFA n'est pas reconduite. Là, vous me demandez pourquoi. Je me renseigne, parce que je n'ai pas eu l'information précise.

Pourquoi y a-t-il un encours aussi important ? Pouvez-vous reciter l'AB pour l'encours en question ?

**M. le Président.** – L'AB 31.02.22.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Président, si vous le voulez bien, on se renseigne en parallèle pour voir pourquoi la convention ULiège-CRIFA n'est pas reconduite et l'on vérifie ce qui explique l'encours aussi important sur l'AB 31.02.22.

*(Réaction de M. le Président)*

Sur les soins à domicile, quelle était la question ?

**M. Disabato** (Ecolo). – L'AViQ disait : « On a poussé les curseurs au maximum ». Est-ce basé sur les AB des années précédentes ? Cela veut-il dire que l'AViQ, pendant le covid, a réduit les activités à ce niveau pour éviter tout risque de contamination et que, maintenant, cela fonctionne au rythme normal et que l'on est donc revenu au rythme d'avant ?

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de

l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – On est revenus, au niveau des paramètres, au niveau d'avant la crise. C'est ce que cela veut dire.

**M. le Président.** – Puisqu'il y a des questions en attente, en aviez-vous d'autres concernant l'AViQ ?

La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Section 4 « Gestion des missions du comité de branche Famille », programme 03 « Allocations familiales, Contrôle des caisses ».

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – C'est chez Mme De Bue.

**M. Disabato** (Ecolo). – D'accord.

**M. le Président.** – Avant de passer au vote de la recommandation, je vous propose une courte pause.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 14 heures 44 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 49 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE  
PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET  
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION  
WALLONNE POUR L'ANNÉE  
BUDGÉTAIRE 2023  
(DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX  
COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE  
L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ,  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES  
(DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 5 ET  
5BIS) ET (DOC. 1366 (2022-2023) N° 1 –  
ANNEXES 5 ET 5BIS)**

**BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION  
PUBLIQUE  
(DOC. 1365 (2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10  
PARTIM ET 10BIS PARTIM) ET (DOC. 1366  
(2022-2023) N° 1 – ANNEXES 10 PARTIM ET  
10BIS PARTIM)**

*Discussion générale  
(Suite)*

**M. le Président.** – Il reste deux questions en suspens avant le vote de la recommandation.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Nous communiquerons l'information relative à l'étude par écrit au secrétariat de la commission.

Pourquoi y a-t-il un encours ? Vous vous souvenez sans doute, étant membre de la commission, que le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus a pris du retard pour des problèmes de RGPD qui se sont posés. Vous savez que nous avons fait un appel d'offres, c'est d'abord l'Université de Liège qui l'avait remporté. Ceux qui s'étaient proposés aussi avaient fait un recours, ce qui l'avait reporté. Puis on a eu un problème législatif qui faisait qu'ils ne pouvaient pas disposer, comme c'était un organisme extérieur, des mêmes informations. Il a donc fallu que nous modifiions la législation, et l'on fait voter ici pour que maintenant le programme puisse disposer de l'information. C'est ce qui justifie le retard.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Au nom du groupe socialiste, je vous remercie pour cet exercice complet et transparent qui nous éclaire sur l'ensemble de l'ajustement budgétaire ainsi que l'ensemble des membres de votre cabinet et les collaborateurs de notre groupe.

**M. le Président.** – Nous pouvons tous nous joindre aux remerciements de M. Sahli.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Le CRIFA est un projet de l'Université de Liège qui accompagne les professionnels de soins à organiser leurs propres activités et leurs propres groupes de travail. Avec le covid, ces groupes se sont moins rencontrés. Le point positif est que ces groupes de professionnels paramédicaux se sont autonomisés. C'est la raison pour laquelle cette subvention n'a plus été reconduite. Trois animations de communautés de pratiques étaient proposées – lactation, santé mentale et diabétologie –, mais plus aucun infirmier ne participait à ces animations. Les rencontres s'étant raréfiées, cela n'a pas été reconduit.

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote*

**M. le Président.** – La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous informe que le délai pour rappeler un ministre est fixé au mercredi 28 juin à 17 heures.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET  
DU 6 NOVEMBRE 2008 RELATIF À LA LUTTE  
CONTRE CERTAINES FORMES DE  
DISCRIMINATION  
(DOC. 1362 (2022-2023) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Doc. 1362 (2022-2023) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse.

*Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la  
Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de  
l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des  
Droits des femmes*

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Les discriminations restent nombreuses et fréquentes en Wallonie, notamment en matière d'égalité de genre. La difficulté de concilier obligations professionnelles et obligations familiales touche principalement les femmes, qui assurent aujourd'hui encore en majorité, malheureusement, les responsabilités familiales vis-à-vis de leurs enfants et de toute personne dépendante ou malade nécessitant des soins.

Les femmes restent sous-représentées sur le marché du travail par rapport aux hommes. En 2021, le taux d'emploi wallon des 20-64 ans était de 61,2 % pour les femmes contre 69,2 % pour les hommes, avec un taux d'emploi wallon global qui s'élevait à 65,2 %. Le travail à temps partiel reste principalement féminin. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée constitue le motif principal du régime de travail à temps partiel pour 45 % des femmes contre 28 % des hommes. Ces derniers invoquent d'autres raisons telles qu'un autre emploi, des études ou une prépension.

Il en va de même pour le congé parental. En 2019, en Belgique, deux tiers des congés parentaux étaient pris par des femmes. Ainsi, parvenir à un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale reste un défi et continue de pousser les femmes à réduire leur temps de travail rémunéré, ce qui impacte directement leur revenu et leur pension et les met parfois dans une situation de grande fragilité si leur couple vacille. En 2021, 351 signalements ont été rapportés à l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail. Parmi ceux-ci, une grande majorité est liée au sexe ainsi qu'à la grossesse, l'accouchement et la maternité. Ainsi, 22 % des signalements relatifs aux conditions de travail et rémunérations sont liés à une demande ou à une prise de congé parental, de maternité ou de paternité.

La directive 2019/1158 de l'Union européenne contribue à améliorer l'égalité des chances et l'égalité des sexes sur le marché du travail, en encourageant la participation des femmes sur le marché du travail et un partage plus équilibré des responsabilités familiales au sein des ménages. Elle fixe des exigences minimales aux États membres concernant, d'une part, le congé de paternité, le congé parental et le congé d'aïdant ; et, d'autre part, les formules souples de travail et l'absence pour force majeure pour les travailleurs ou les travailleuses, les parents, les aidants, et cetera.

Ces mesures visent à inciter les pères à recourir aux régimes de congé existants et à permettre aux parents d'entrer sur le marché du travail, d'y rester et d'y retourner en cas d'absence ou de congé lié à leurs responsabilités familiales.

L'article 11 de la directive impose aux États membres d'instaurer les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs contre les discriminations ou tout traitement défavorable au motif qu'ils ou elles demandent ou prennent l'un des régimes de congé ou des formules souples de travail, ou une absence de travail qui serait liée pour cas de force majeure prévu par cette directive. C'est l'objectif principal du présent décret modificatif.

Par ailleurs, sur avis de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, de manière à assurer une cohérence des normes antidiscrimination, il est également nécessaire d'adapter certaines terminologies et de réviser la liste des critères protégés ainsi que certaines dispositions relatives à l'indemnisation des victimes.

À la suite de l'arrêt Hakelbracht rendu en juin 2019, la Commission européenne considère que, dans le cadre des entités fédérées, le champ d'application des mesures prises pour protéger les travailleurs contre les représailles de l'employeur en réaction à une plainte formulée au niveau de l'entreprise ou à une action en justice est trop restreint et contraire aux prescrits de la directive 206/54/CE du 5 juillet 2006 relative à la mise

en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.

Le décret qui vous est soumis vise aussi à se mettre en conformité avec la jurisprudence européenne en allégeant les conditions pour bénéficier de la protection contre les mesures préjudiciables après avoir dénoncé une discrimination.

Mesdames et Messieurs les Députés, la transposition de la directive Work-life Balance dans notre législation wallonne antidiscrimination est essentielle. L'égalité entre hommes et femmes passe inévitablement par la répartition équilibrée de la charge mentale et des responsabilités familiales au sein du couple. Cela implique un changement de mentalité qui s'effectue petit à petit, par la prise de mesures concrètes comme celle que nous proposons aujourd'hui.

Protéger les parents qui aménagent leur temps de travail pour trouver un meilleur équilibre familial est un pas en avant de plus vers une société plus égalitaire. Je m'en réjouis et j'espère que vous aussi.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte.

Des amendements (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2 et 3) ont été déposés.

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Chers collègues, la Wallonie a toujours été à la pointe de la lutte contre les discriminations, et l'on ne peut que s'en féliciter. Mon excellent collègue, à ma gauche, me rappelait que sur nos autoroutes, on pouvait voir dans les années 1990 une affiche « La Wallonie, une terre d'accueil ». Cela, c'était pour les gens qui sont nés au XXe siècle.

Les discriminations en matière d'accès à l'emploi et sur le lieu de travail sont toujours fortes et bien présentes. En effet, dans son rapport annuel de 2002, qui vient d'être fraîchement publié par Unia, on rappelle qu'ils ont ouvert pas moins de 532 dossiers de travailleurs discriminés, soit 28 % de tous les dossiers ouverts pour l'année 2022 par le centre. Le critère d'état de santé, qui implique notamment la réintégration après une absence, est le troisième critère le plus discriminant au travail dans le rapport d'Unia.

En assurant la transposition de la directive visée ici par le décret, la Wallonie répondra à ces obligations, mais surtout, elle va renforcer son arsenal législatif, ce qui est plus que nécessaire vu les derniers chiffres précisés dans le rapport d'Unia.

L'insertion de plusieurs critères, comme des critères protégés à part entière et non plus par assimilation, cela va renforcer la protection des personnes concernées. Cela, je pense que l'on ne peut que le saluer vivement.

L'amendement n° 3 vise à compléter l'article 10 afin de préciser que les droits acquis ou en cours d'acquisition par le travailleur sont maintenus jusqu'à la fin dudit congé ou de ladite absence de travail. Cet amendement permet d'assurer une homogénéité des protections accordées dans le projet de décret.

**M. le Président.** – Les amendements n° 1 et 2 sont purement techniques et visent à remplacer le mot « loi » par le mot « décret » aux articles 15 et 16.

La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet (Les Engagés).** – Je vous informe que notre groupe soutiendra ce décret, car ce dernier confirme au besoin que l'égalité des chances est bien une compétence à part entière. C'est une matière qui évolue rapidement, en lien avec l'évolution de la société. Les auteurs du décret de 2008 et de ses modifications successives méritent d'ailleurs tout notre respect.

Les mentalités changent, les mœurs évoluent et justifient d'enrichir notre droit wallon. Le projet cible ici particulièrement les discriminations au travail qui continuent à compromettre l'aspiration légitime à concilier la vie professionnelle avec la vie privée, parentale, les choix de vie intimes et personnels. Nous y sommes particulièrement sensibles. Il y a encore de gros progrès à réaliser, tant dans le droit que dans les mentalités. Ce décret permettra d'y contribuer.

Ajoutons que, le plus souvent, les discriminations visées pénalisent les femmes. Cela encourage notre adhésion. Le fait qu'il s'agisse ici de s'aligner sur la directive et la jurisprudence européennes ne nous laisse pas non plus indifférents, de même que l'importance de la mise en œuvre dans notre Région. J'ajouterai que protéger les mères, la parentalité, c'est œuvrer au bien-être des enfants.

J'ai trois questions pour vous en rapport avec ce décret, Madame la Ministre.

Tout d'abord, j'aimerais relayer quelques préoccupations du Conseil d'État. Pourquoi l'article 2 de la directive n'est-il pas transposé ? Je parle de celui qui concerne le champ d'application. J'aimerais savoir comment on peut s'assurer que l'ensemble du champ d'application soit bien couvert par le décret.

Ensuite, je fais référence à l'article 17 de la directive. Dans cette dernière, il est prévu une information aux travailleurs et aux employeurs de ces dispositions. Là aussi, cet article n'est pas transposé dans notre droit wallon. Dès lors, comment peut-on s'assurer de la bonne information et de la bonne

communication pour faire connaître leurs droits aux travailleurs ?

Ma dernière question concerne l'article 18 de la directive parce qu'il était indiqué qu'il y avait lieu de collecter des données et des informations pour que la commission puisse évaluer la situation. Avec le dispositif transposé ici dans notre droit wallon, comment allez-vous établir ce système de veille ? Comment les collectes d'informations vont-elles être faites ? Une évaluation du dispositif sera-t-elle mise en place ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le dépôt de ce projet de décret.

Je pense important de rappeler l'enjeu sociétal de s'adapter. Il y a une obligation de transposer la directive le plus près possible de ce que l'on peut faire en fonction des compétences acquises et en fonction de l'arrêt de la Cour. Néanmoins, je pense aussi important de rappeler tout cet enjeu que nous avons de coller au plus près avec les réalités sociales et sociétales. En la matière, je crois que l'on va le plus loin possible. Je suis très sensible au fait que l'on intègre, par exemple, le traitement pour la PMA ou le traitement de changement d'assignation de genre. C'est tout à fait légitime et c'est un signe que la Wallonie veut avancer en la matière.

Les chiffres restent problématiques puisque nous avons toujours un déficit dans les demandes et dans les prises de congés par les femmes et par les hommes. J'ai encore reçu hier quelques chiffres tout à fait récents en ce qui concerne la fonction publique, de la part de la ministre en charge, dans lesquels on voit que les congés parentaux restent encore largement majoritairement pris par les femmes.

Or, on sait que c'est à la fois le congé de naissance et donc la prise de contact du père avec les enfants, le plus tôt possible, le plus longtemps possible et la prise d'un congé d'interruption de carrière ou d'un congé de disposition qui permettent d'avancer en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin d'atteindre le Work-life Balance demandé par la directive.

J'ai une question complémentaire à propos du champ d'application, pour que votre exposé soit bien clair par rapport à qui va être touché, y compris, par exemple, les communes. Quelle serait, à ce moment-là, l'information qui serait donnée aux pouvoirs locaux et aux petits employeurs pour ce qui concerne leur responsabilité ?

D'autre part, j'ai été frappée positivement par le test *handistreaming* qui est à la fin du document. Nous avons ce modèle qui vient largement améliorer le test genre. Par conséquent, le test genre va-t-il être amélioré

de la même manière ? Si oui, quand ? Le but est de pouvoir avancer en allant plus loin sur ce test genre qui est souvent lacunaire, comme je l'ai souvent déploré.

Il y a ici des avancées sur la manière dont on doit justifier des réponses pour le *handistreaming* qui me sembleraient intéressantes à transposer. Je sais que vous voulez avancer en la matière.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes s'est exprimé très clairement dans son avis, mais le CWEHF n'en a pas remis. Ne jugez-vous pas utile de le lui demander ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, vous savez que l'on est face à une transposition de directive qui n'est pas évidente sur le plan intrabelge en raison du morcellement des compétences.

Il a d'abord été nécessaire d'analyser la meilleure manière de transposer la directive, de prendre le temps de se concerter avec les différentes entités impliquées dans un souci d'efficacité. Il a également été nécessaire d'attendre les avis des instances comme le Conseil d'État, par exemple, sur les projets fédéraux antidiscrimination pour prendre en compte ses remarques sur le sujet. Une certaine longueur est nécessaire et se justifie pour assurer la protection la plus adéquate au citoyen concerné.

Vous m'interrogez sur le champ d'application. Vous devez savoir que la transposition de la directive est une responsabilité partagée entre chaque entité fédérée, ce qui justifie l'introduction que j'ai faite en préambule.

Au niveau de la Région wallonne, la transposition concerne toutes les compétences, mais elle est limitée à ses propres conséquences. Ici, on est dans un décret modificatif. Le décret de 2008 vise déjà l'ensemble des matières régionales, les fonctions publiques, régionales et locales.

Pour les situations qui ne relèvent pas de la compétence régionale, c'est alors la loi fédérale qui s'applique. Ici, tous les travailleurs sont protégés soit par le décret wallon soit par la loi fédérale.

Vous devez également savoir que la mise en conformité de la législation wallonne à la suite de l'arrêt Hakelbracht du 20 juin 2019 répond à la mise en demeure de la Commission européenne reçue par la Région wallonne le 19 avril dernier pour se conformer à cette directive de 2006-54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de

l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de travail.

Les modifications apportées dans ce cadre s'inscrivent aussi dans les préoccupations soulevées par le Conseil d'État, puisque ce dernier a invité, dans plusieurs passages, l'auteur de l'avant-projet à « vérifier si les législations et réglementations existantes assurent correctement la transposition de ces directives ».

Vous m'interrogez sur l'information aux travailleurs. Le décret sera, bien sûr, publié et, en plus de cette obligation légale, une publication sera faite sur le site du Gouvernement wallon, sur celui du Service public wallon Intégration et Action sociale. Il est difficilement envisageable d'avoir une notification individuelle à chaque travailleur, mais c'est de cette manière que nous l'envisageons.

Concernant le test genre, j'ai déjà eu l'occasion de discuter en commission sur le fait que j'étais moyennement satisfaite des retours que nous avons. Je ne veux pas jeter l'opprobre sur l'ensemble du Gouvernement, mais on a voulu faire quelque chose qui faisait en sorte que chacun, chaque ministre ou chaque collaborateur, quand il remplit sa note au Gouvernement, fasse le travail pour vérifier si, oui ou, non cela a un impact sur le genre. Le sentiment qui revient est que, souvent, on dit : « Non. Impact : néant ». Il faut donc que l'on puisse améliorer le dispositif. On est en train de le faire. Je l'ai déjà mentionné dans différents plans.

On a reçu maintenant les résultats d'un benchmark européen et aussi d'un benchmark international qui a été réalisé par le Policy Lab, dont on tire les meilleures conclusions en vue de renforcer le test en Région wallonne.

Vous m'interrogez aussi sur l'article 18 de la directive. Nous avons des contacts réguliers avec la Commission européenne en matière de transposition. Les données permettant de respecter l'article 18 de la directive seront relayées en temps utile puisque ces rapports et réexamens devront intervenir en août 2027. Cela nécessitera aussi une concertation avec les autres entités eu égard à la répartition des compétences.

**M. le Président.** – Des amendements (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2 et 3) ont été déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

## *Examen et vote des articles*

**M. le Président.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Doc. 1362 (2022-2023) N° 1).

### **Art. 1er à 9**

Les articles 1er à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 9 sont adoptés à l'unanimité des membres.

### **Art. 10**

À cet article, un amendement (Doc. 1362 (2022-2023) N° 3) a été déposé par Mme Roberty, M. Disabato et Mme Sobry.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 1362 (2022-2023) N° 3) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 10 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

### **Art. 11 à 14**

Les articles 11 à 14 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 à 14 sont adoptés à l'unanimité des membres.

### **Art. 15**

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2) a été déposé par MM. Legasse, Disabato et Mme Sobry.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 15 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

### **Art. 16**

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2) a été déposé par MM. Legasse, Disabato et Mme Sobry.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 1362 (2022-2023) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 16 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 17 à 19**

Les articles 17 à 19 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 17 à 19 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (Doc. 1362 (2022-2023) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

#### **QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES AVANCÉES DE MME LA MINISTRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES SENIORS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les avancées de Mme la Ministre en matière de lutte contre la maltraitance des seniors ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

**Mme Durenne (MR).** – Madame la Ministre, la maltraitance des seniors est un sujet tabou mais aussi un phénomène de société bien plus fréquent que ce que l'on pourrait imaginer. Nous en discutons régulièrement dans ce Parlement. Ma collègue Diana Nikolic vous interrogeait encore dernièrement sur le sujet et vous lui indiquiez avoir initié plusieurs groupes de travail pour améliorer la qualité de vie de nos aînés. L'un de ces groupes a été chargé de construire un plan d'action Bientraitance. Ce dernier a été défini fin 2021.

Quelles ont été vos avancées dans l'activation de ce plan d'action de 2021 ?

Vous annoncez la mise en place d'une pratique d'autoévaluation de la « satisfaction de l'accompagnement proposé aux résidents de nos maisons de repos ». Avez-vous mis en place cette pratique ?

Des capsules vidéo de formation à la « bientraitance » destinées aux professionnels ont aussi été annoncées. Quand avez-vous lancé la diffusion de ces outils média ?

S'agissant de la création d'outils visant à sensibiliser les équipes à la contention tout en proposant des alternatives concrètes, avez-vous activé ces dispositifs de sensibilisations ?

De plus, dans son dernier rapport, l'association Respect Seniors nous informe notamment du fait que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la plupart des appels concernent des personnes qui vivent à domicile. Les plaintes concernant des résidents de maisons de repos représentent en effet moins de 30 % des appels enregistrés. Le rapport indique également que dans la majorité des cas – 52 % –, l'auteur de maltraitance est un membre de la famille. Les maltraitements par un professionnel concernent 22 % des cas. Votre plan d'action de 2021 tournant autour des professionnels et du résidentiel, quelles ont été vos actions de sensibilisation mises en place pour les citoyens et le grand public ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous savez que la question de la maltraitance requiert beaucoup d'attention de ma part et fait l'objet d'une priorité de la part du Gouvernement. Selon les chiffres présentés par Respect Seniors, il y a eu, en 2022, 2 129 contacts relatifs à une situation de maltraitance et la création de 862 fiches de suivi de maltraitance. Il y a quelques jours, un rapport élaboré par des experts des droits de l'homme de l'ONU dénonçait la sous-estimation des situations de maltraitance, un peu comme les faits de violence conjugale. C'était la partie visible de l'iceberg,

notamment en raison de l'âgisme sociétal, qui fait que ces personnes limitent les signalements, ou en raison de leur situation, parfois, de grande dépendance ou de désorientation, qui fait qu'elles ne savent pas porter plainte.

Comme vous le mentionnez dans votre question, ce problème reste tabou et passe encore trop souvent sous les radars. C'est pour cela qu'en 2021, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail pour développer un plan Bientraitance, en faveur de la qualité de vie des aînés qui vivent en maison de repos et de soins. Les objectifs que vous mentionnez ont été revus au regard des enjeux actuels de santé, de l'évolution du secteur, de l'hébergement et de l'accueil des aînés.

Étant donné la forte demande de formation des professionnels des maisons de repos, l'AViQ a décidé de mettre en place depuis septembre de l'année dernière un catalogue de formations totalement gratuites à destination des professionnels des maisons de repos et de soins. Le contenu de ces formations répond aux besoins, aux demandes, aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement des résidents. Toutes visent à renforcer les compétences, tant au niveau de l'amélioration continue de la qualité des soins qu'au niveau de la connaissance et de l'accompagnement des aînés.

Dans la continuité des travaux de ce groupe de travail, de nouvelles thématiques ont été ajoutées comme celle de la contention et des pratiques innovantes de bientraitance. Nous avons essayé de renforcer le paradigme plutôt que de parler tout le temps de maltraitance. Nous nous sommes demandé ce qui faisait bientraitance et à partir de quoi partir comme base pour considérer que c'est un accueil de qualité.

Les outils relatifs à l'évaluation de la satisfaction des résidents sont également abordés dans la formation relative à la démarche d'amélioration continue de la qualité.

En parallèle de ces actions, j'ai redynamisé les missions de l'ASBL Respect Seniors en revoyant en profondeur le décret, lancé par mes prédécesseurs, relatif au dispositif de lutte contre la maltraitance des aînés promulgué le 3 juillet 2008 et devenu obsolète. En effet, il est essentiel de tenir compte des évolutions sociétales en ajoutant aux missions de base de l'ASBL Respect Seniors, par exemple la question de la vie relationnelle, affective et sexuelle, la lutte contre l'âgisme, les publics LGBTQIA+ pour lesquels nous avons eu beaucoup de rapportage ou encore le plan Racisme.

Une modification majeure de ce travail est de compléter la mission de lutte contre la maltraitance avec une mission de développement et de promotion d'une culture active de la bientraitance – changer de paradigme – auprès du grand public et des

professionnels des secteurs concernés par l'accompagnement des aînés. La volonté est aussi d'inciter l'association à adopter une vision « transmurale » adaptée au trajet de soins et de vie des aînés, principalement en rendant plus visible et en renforçant les actions dans le secteur du domicile.

J'ai demandé à l'agence que ce travail de révision juridique soit finalisé pour la fin du mois de juillet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne (MR).** – On ne doit jamais oublier qu'une personne âgée de plus de 60 ans sur six a été victime d'une forme de maltraitance. Il est important de faire le point parce que le taux de maltraitance a aussi augmenté suite à la pandémie. Il s'agit d'un phénomène qui risque malheureusement de s'amplifier compte tenu du vieillissement rapide de la population.

Je vous remercie pour votre réponse et les différentes mesures mises en place.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES  
FORMATIONS RELATIVES À  
L'AMÉLIORATION DE LA PRÉSENCE DES  
FEMMES EN POLITIQUE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations relatives à l'amélioration de la présence des femmes en politique ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** – Madame la Ministre, à l'occasion d'une question urgente, je vous interrogeais sur la récente publication par les Nations unies du dernier indice de norme sociale de genre et l'interpellante persistance des inégalités entre les femmes et les hommes.

En 10 ans, la situation ne s'est pas améliorée et les préjugés sexistes restent largement répandus. Aujourd'hui encore, 90 % de la population, hommes et femmes confondus, adhèrent à des préjugés sexistes ou les véhiculent, ce qui démontre un enracinement durable, profond et historique de la culture patriarcale dans notre société.

Je voudrais en particulier revenir sur deux des chiffres évoqués.

Une personne sur deux dans le monde estime toujours que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques que les femmes. Seulement une personne sur quatre estime essentiel pour la démocratie que les femmes aient les mêmes droits que les hommes.

Alors que le #MeToo politique s'est exprimé en Belgique et que l'identification de potentiels futurs leaders politiques est en cours, la sensibilisation, la responsabilisation des acteurs et des projets concrets pour plus de femmes dirigeantes, y compris en politique, tout cela serait certainement une opportunité pour améliorer de manière non partisane la représentation des femmes. Qu'en dites-vous ? Qu'avez-vous entrepris comme démarches en la matière ?

Par ailleurs et afin d'améliorer la diversité d'âges et d'origines dans nos instances démocratiques, quelles actions portez-vous en ce sens ? Comment avez-vous assuré le renforcement de la citoyenneté pour des personnes d'origine étrangère dans le cadre, par exemple, des CISP ou des centres régionaux d'intégration ? Sous la forme d'ateliers, de débats, de projets concrets ? Une telle démarche sera certainement bénéfique aussi pour réduire la fracture entre les citoyens et les politiques.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les chiffres issus de la publication des Nations unies sont en effet inquiétants. La participation équitable et le leadership des femmes dans la vie politique et publique sont en effet des enjeux essentiels. Aujourd'hui, certes, des efforts ont été entrepris en vue d'améliorer la représentation des femmes au niveau législatif, comme en atteste le chiffre de 40 % de parlementaires femmes, alors qu'en 1995, elles n'étaient que 12 %. Néanmoins, le constat est bien moins réjouissant au niveau local. En effet, en Wallonie, seulement un bourgmestre sur cinq est une femme. Les conseils communaux, quant à eux, sont à 38 % féminins en Région wallonne.

Ces chiffres dressent deux constats majeurs :

- il reste encore du travail en vue d'améliorer la représentation des femmes dans la vie politique – singulièrement au niveau local – afin de tendre vers la parité ;
- les femmes sont encore nombreuses à ne pas oser franchir le pas pour s'engager en politique et se présenter aux élections.

Le milieu associatif féministe – je pense notamment à Vie féminine et à Soralia – prend ces constats au

sérieux et propose des formations politiques à destination des femmes pour les sensibiliser à ces enjeux.

Il est fondamental que les femmes soient représentées dans tous les lieux de pouvoir, dès lors la Wallonie a adopté trois décrets le 9 janvier 2014, visant à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes de gestion des organismes privés agréés par la Wallonie. Ces organes de gestion peuvent être composés de maximum deux tiers de membres de même sexe. Ces dispositions visent à promouvoir une participation équilibrée des hommes et des femmes à la gestion de ces organismes.

La Wallonie dispose en outre d'un ensemble de législations et de plans d'action visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et à lutter contre les discriminations et les violences à l'égard de ces dernières. Par exemple, dans le cadre de la mesure 21 du plan Genre, que je coordonne, mon collègue, le ministre Collignon, a planifié deux webinaires d'information à destination des pouvoirs locaux en avril 2022 afin de sensibiliser les villes et les communes aux enjeux liés au genre et encourager une plus grande participation des femmes en politique.

Enfin, concernant le renforcement de la citoyenneté des personnes étrangères ou d'origine étrangère, la législation relative à l'intégration des personnes étrangères prévoit que toute personne étrangère qui séjourne en Belgique depuis moins de trois ans et qui dispose d'un titre de séjour de plus de trois mois doit suivre un parcours d'intégration en Wallonie. Celui-ci vise à les accueillir et à les accompagner, à les aider à acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique ainsi qu'à faciliter leur intégration sur le territoire. Les contenus de la formation à la citoyenneté et de la séance d'information « droits et devoirs » auxquelles les personnes primoarrivantes participent dans le cadre de leur parcours abordent bien entendu la question de l'égalité des chances et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Des contacts que j'ai eus avec l'une ou l'autre association d'éducation permanente m'ont expliqué que les projets étaient mis en place de leur point de vue, dans le *scope* des publics qu'elles régissaient, à travers principalement le mouvement de type Vie féminine ou Soralia, et que, si la Région intervenait, elles ne pourraient pas viser un public spécifique en dehors de celui qu'elles visaient. Raison pour laquelle mon *scope* et ma proposition ne pouvaient être rencontrés dans le cadre de leurs actions.

Je me souviens que, au Fédéral, par exemple, Mme Onkelinx, quand elle était ministre fédérale de l'Égalité des chances, avait lancé une opération. On était à ce moment dans une autre logique : on avait fait des fascicules, on avait dit aux femmes de se lancer en

politique, des campagnes de communication avaient été lancées. Mon objectif était de voir s'il n'y avait pas, en plus de ce qui se faisait et de ce que je vous ai dressé, des formations qui pouvaient être données par des opérateurs de ce type, mais ils ont dit couvrir la thématique à travers des dispositifs qu'ils avaient chacun déjà mis en place.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le parcours à travers toutes les différentes mesures que vous avez évoquées.

J'ai des réserves sur la formation dans les pouvoirs locaux, puisque j'avais interrogé le ministre en charge, et cela ne semble pas encore se déclencher, alors que c'est effectivement, comme vous l'avez rappelé, à ce niveau de pouvoir que l'écart est particulièrement élevé au niveau de la représentation politique. C'est assez étonnant, puisque c'est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen.

Que les associations répondent qu'elles le font déjà, je l'entends bien. Avec des projets comme celui que vous avez cité, des projets plus anciens que j'ai connus et dont j'ai bénéficié moi-même pour renforcer l'*empowerment*, mais aussi des projets portés par Alter Egales, par exemple, il est toujours intéressant de mettre le focus et de le faire de manière générale, sans arrière-pensée, dans un cadre général, avant une période électorale, parce que c'est à ce moment-là que la recherche de personnes, et en particulier de femmes, s'avère utile. Si jamais, malgré le fait que les associations le font déjà, des projets spécifiques pouvaient être lancés pour que d'autres associations s'y joignent ou que cela prenne plus d'ampleur, ce serait quelque chose d'important à faire pour justement assurer un résultat intéressant en matière de parité.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'AIDE  
EUROPÉENNE DE 2,2 MILLIONS D'EUROS  
POUR LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS DE  
LOGISTICS NIVELLES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide européenne de 2,2 millions d'euros pour les travailleurs licenciés de Logistics Nivelles ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy** (MR). – Madame la Ministre, l'année dernière, 603 travailleurs ont été licenciés suite à la fermeture de Logistics Nivelles. Pour rappel, la filiale de Kuehne+Nagel avait décidé de fermer le site wallon pour concentrer ses activités en Flandre.

Récemment, nous avons appris que la Commission européenne proposait une aide de 2,2 millions d'euros pour soutenir les travailleurs licenciés dans le cadre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Cette aide doit toutefois encore être approuvée par le Parlement européen et le Conseil. Rien n'est encore certain. C'est toutefois une lueur d'espoir pour les travailleurs.

Si elle est approuvée, cette aide européenne portera sur des services de conseil et d'aide à la recherche d'emploi, la reconversion professionnelle et la formation dans les compétences numériques et linguistiques. Les bénéficiaires pourront même être conseillés sur la manière de créer leur propre entreprise et recevoir des aides au démarrage.

Selon mes informations, le plan est estimé au total à 2,5 millions d'euros. L'UE prendrait 2,2 millions à sa charge et la Région wallonne les 380 000 euros restants.

Cette aide européenne doit encore recevoir l'approbation du Parlement et du Conseil. Qu'attendez-vous pour faire pression au niveau européen pour garantir le versement de cette aide ?

Suite à la fermeture du site de Logistics Nivelles l'année dernière, une cellule de reconversion avait été mise en place. Cette cellule était prévue du 1er août 2022 au 31 juillet 2023. Quel est le bilan de cette cellule de reconversion ? Comment allez-vous désormais articuler la cellule de reconversion avec cette probable future aide européenne ?

La direction de Kuehne+Nagel a-t-elle reclassé les personnes licenciées sur le site flamand de l'entreprise ? Le site ne se trouve pas loin de Bruxelles et de la Wallonie, certains travailleurs wallons pourraient se reclasser là-bas. Certains l'ont peut-être déjà fait, je l'espère en tout cas.

Comment le probable futur dispositif financé par l'Europe prendra-t-il le relais de cette cellule de reconversion ? Ma question vise surtout à faire le point sur ce qui se passera un an après la fermeture retentissante de Logistics Nivelles.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la demande d'aide financière auprès du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des

travailleurs licenciés a été introduite auprès de la Commission européenne le 17 février 2023.

Étant donné que la cellule de reconversion a commencé à accueillir les travailleurs licenciés depuis le 1er août 2022, le FOREm a pris la décision de déployer l'ensemble des actions liées à destination des travailleurs depuis l'introduction du dossier, sans attendre la validation de l'Europe.

Si nous n'avions pas pris en charge assez tôt les travailleurs, nous savons que chaque mois qui passe est un mois de perdu, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en termes de dévalorisation et de décrochage des travailleurs licenciés. Le service de coordination du plan d'accompagnement des reconversions collectives est en charge de l'opérationnalisation du plan d'aide FEM aux travailleurs licenciés, en partenariat avec la CSC et la FGTB.

Au niveau financier, le FOREm avance l'ensemble des fonds repris dans la demande via le budget annuel versé par la Région et remboursé à concurrence de 85 % du coût des actions par le FEM après la clôture du dossier.

En matière de suivi, des *reportings* réguliers ont lieu au travers de plusieurs instances chargées du suivi des mesures FEM à différents niveaux : stratégique, opérationnel, financier ou partenarial.

Le comité d'accompagnement FEM est composé des représentants des ministres régionaux de l'Emploi et de l'Économie, de l'agence FSE, du FOREm et de ses partenaires dans la mise en œuvre des actions soutenues par le FEM. Il se réunit généralement une fois par an pour évaluer les résultats de ses actions et le bilan financier intermédiaire des projets en cours.

Le cœur du dispositif d'accompagnement des travailleurs licenciés collectivement se base sur la cellule de reconversion. Dans ce cadre, le FEM permet de proposer des actions qui vont plus loin que celles imposées par la loi et qui renforcent ainsi les capacités d'intervention de la cellule de reconversion.

Pour le résultat, il faut que le dispositif se termine pour en tirer l'ensemble des conclusions pour les travailleurs puisque je ne dispose pas encore des éléments que vous me demandez.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je remercie la ministre pour ces éléments de réponse.

Je me réjouis que la Région wallonne ait été au rendez-vous et qu'elle ait pris ses responsabilités.

Je me réjouis que la ministre ait organisé, en partenariat avec les organisations syndicales, la prise en charge de ces travailleurs scandaleusement licenciés.

J'espère que la plupart ont pu se recaser dans d'autres entreprises actives dans la logistique, sachant que le site lui-même n'est pas définitivement fermé, qu'il a été repris et poursuivra ses activités.

Nous espérons qu'un certain nombre de travailleurs pourront continuer à travailler sur ce même site de Nivelles.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ABSENCE  
DE COOPÉRATION ENTRE LE FOREM ET LE  
VDAB »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'absence de coopération entre le FOREm et le VDAB ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato (Ecolo).** – Madame la Ministre, un député Open VLD a dénoncé le fait que les Wallons ne se déplaçaient pas en masse pour aller travailler en Flandre, en prenant comme fait que le VDAB avait transmis 117 000 offres au FOREm et qu'il n'y avait eu que 51 candidatures en Wallonie. L'administratrice générale du FOREm a justement indiqué qu'il comparait des pommes et des poires. Par ailleurs, c'est contraire à la réalité puisque nous apprenions il y a peu que 45 000 Wallons travaillent en Flandre en 2022. Cela représente une augmentation assez forte ces dernières années.

Cette opposition entre les fonctionnements des politiques d'emploi en Flandre et en Wallonie m'amène à aborder ici l'absence d'accord de coopération entre le FOREm et le VDAB. Nous en avons déjà parlé ici, la mobilité interrégionale est un moteur d'emploi précieux à développer, puisque nous avons beaucoup de main-d'œuvre en Wallonie dont les entreprises flamandes ont besoin. Il était question alors d'un travail sur les a priori en matière de barrière linguistique et géographique. Entre octobre 2022 et janvier 2023, seulement 17 travailleurs wallons en mobilité interrégionale bénéficiaient de la mesure leur permettant de cumuler pendant trois mois leur revenu et 25 % des allocations de chômage.

Par ailleurs, aucune nouvelle coopération n'a été mise en place entre le FOREm et le VDAB depuis un accord multilatéral – avec Actiris également – en 2005. Or, vu l'intérêt pour la mobilité interrégionale, un tel accord, qui permettrait notamment l'accompagnement

de travailleurs wallons sans emploi sur le marché de l'emploi en Flandre par le VDAB, prendrait tout son sens. Le ministre flamand de l'Emploi s'est montré favorable à un nouvel accord, si possible même avant l'été.

Un nouvel accord entre le FOREm et le VDAB est-il prévu et dans quel délai ? Si oui, quel en est le contenu ?

Quels sont vos contacts avec les autres Régions pour mettre cela en place ? Des mesures spécifiques à la mobilité interrégionale sont-elles prévues ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, nous sommes de nouveau sur une question groupée pour laquelle je vais sans doute répondre à quelques éléments que vous n'avez pas posés, s'agissant d'une question retirée par une de ses autrices.

Je vous confirme qu'un nouvel accord de coopération est en cours de préparation entre la Flandre et la Wallonie. Cet accord vise un fonctionnement plus fluide de leurs marchés du travail respectifs, un accroissement de la mobilité des demandeurs d'emploi entre les Régions et de cette manière une contribution à l'objectif d'un taux d'emploi de 80 % pour la Belgique.

Cet accord concerne au moins sept axes, dans lesquels sont repris :

- la libre circulation des offres d'emploi et des demandeurs d'emploi sans affaiblir le marché de l'emploi de chacune des parties. Nous avons beaucoup parlé du fait que souvent c'étaient les mêmes métiers en tension de part et d'autre. Il faut essayer d'avoir cette complémentarité, de mettre à disposition principalement des demandeurs d'emplois dans des secteurs qui ne seraient pas en tension chez nous ;
- l'échange électronique de données relatives aux profils des demandeurs d'emploi lors d'un déménagement vers l'autre Région ou lors d'une inscription dans le service de l'emploi de l'autre Région ;
- le développement des services communs aux employeurs et aux demandeurs d'emploi par le biais de projets axés sur les postes vacants ;
- le développement des connaissances linguistiques des demandeurs d'emploi – plan Langues, Wallangues, autres partenaires – et l'apprentissage du néerlandais et/ou français sur le lieu du travail ;
- la formation professionnelle interrégionale ;
- la communication sur les actions communes visant à mobiliser les demandeurs d'emploi et les

employeurs pour qu'ils postulent et recrutent au-delà de la frontière linguistique ;

- enfin, la possibilité de créer une cellule interrégionale de l'emploi lorsqu'il y a une restructuration, un licenciement collectif ou une faillite d'une entreprise sur le territoire d'une Région et qu'un nombre important de travailleurs concernés sont domiciliés dans l'autre Région.

Le travail préparatoire est en cours en étroite collaboration avec mon collègue le ministre Brouns.

Les deux parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour lever les freins liés à la mobilité et faciliter ainsi la mobilité interrégionale via des initiatives communes. Le projet d'accord de coopération est en cours de finalisation, avec l'objectif de le soumettre aux gouvernements respectifs avant les vacances parlementaires ou, à défaut, à la rentrée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). – Je suis heureux de voir que ce sujet important avance.

La volonté est d'avoir un taux d'emploi relativement élevé, avec une augmentation prévue de 5 % à l'horizon 2025. Au niveau fédéral, l'ambition est encore plus grande et parfois difficile à atteindre. Nous sommes sur le bon chemin puisque nous avons augmenté notre taux d'emploi à la hauteur de ce que nous avons espéré, vu qu'il y a eu entre-temps une crise économique avec la guerre et la crise du covid. Nous avons tout de même des performances assez honorables.

Par ailleurs, il faut aussi regarder la qualité de l'emploi. Forcément, quand des flexi-jobs ou des emplois de piètre qualité sont créés, ce n'est pas du tout la même chose que quand des emplois en CDI à temps plein sont prévus.

Pour le reste, j'y reviendrai puisque le diable se cache dans les détails ; il sera important de voir la convention une fois qu'elle sera disponible. Quand cet accord de coopération sera présent, nous nous positionnerons bien sûr dessus.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RETARD  
DANS L'OCTROI DES AIDES APE POUR LES  
NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL EN  
CRÈCHE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le retard dans l'octroi des aides APE pour les nouvelles places d'accueil en crèche ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Madame la Ministre, le plan Équilibre, qui a été adopté par le Gouvernement wallon, est un plan par lequel on s'engage à soutenir financièrement l'ouverture de 3 143 places supplémentaires en crèche. C'est le fruit d'un partenariat entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'on a à la fois les compétences d'accueil de la Petite enfance, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Infrastructures pour ce qui concerne votre collègue, Mme De Bue, et puis le financement d'une certaine partie du coût du personnel via les points APE, qui relèvent de votre compétence de ministre de l'Emploi.

Le cofinancement ici concerné vise à permettre, pour sept nouvelles places d'accueil, d'avoir un et demi équivalent temps plein en plus – un et demi, c'est la norme, et je pense qu'il y a ici un demi qui est financé. Je vous remercie de bien vouloir me préciser exactement les chiffres.

Ce plan pluriannuel est prévu pour être opérationnel en 2026. C'est-à-dire que déjà des projets sont en cours, des crèches sont en train de se construire, des dossiers sont introduits à l'ONE. Mais le secteur est aujourd'hui inquiet, impatient, parce qu'il n'y a pas de décisions prises concernant les aides APE. Pourtant, elles sont indispensables pour boucler le financement d'un projet ; il ne suffit pas d'avoir les autorisations, le volet ONE, le volet Infrastructures, il faut aussi le volet complet Emploi. D'autant que les règles d'encadrement ont été revues à la hausse et c'est ric-rac pour les opérateurs sur le terrain – qu'il s'agisse des pouvoirs locaux ou encore d'associations. On compte chaque euro pour permettre l'équilibre et la viabilité financière de ces projets. Il y a même quelques projets qui auraient dû ou qui devraient ouvrir dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines et qui, faute d'une décision, sont dans un stand-by inquiétant.

Je ne dois pas vous convaincre, Madame la Ministre. Vous avez vous-même d'ailleurs prévu des crédits pour soutenir les chefs de familles monoparentales qui doivent confier leurs enfants à une structure d'accueil et les aider financièrement. C'est donc un dossier extrêmement important à beaucoup d'égards et l'on n'a pas beaucoup de nouvelles de ce côté.

De plus, après l'adoption de l'arrêté concernant le volet APE, les demandes devront encore passer administrativement par le FOREm et, enfin, arriver sur la table de l'ONE. Tout cela est un processus long, qui prend du temps. On arrive en période de vacances, cela ne risque pas de s'accélérer au niveau du traitement administratif.

J'aimerais comprendre ce qu'il en est. Qu'est-ce qui bloque ? Y a-t-il une difficulté ? Si oui, est-elle de nature politique, budgétaire ou juridique ?

Quand cet arrêté pourra-t-il être mis en place ? Dans la foulée de l'arrêté, donnerez-vous une impulsion positive à votre administration pour que ces dossiers, sur le plan administratif, soient traités de la façon la plus fluide possible, y compris en période de congés d'été ?

Je vous remercie de rassurer celles et ceux qui portent et construisent ces projets sur le terrain.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, un appel à projets public conjoint a pour objectif la création et le subventionnement de plus de 5 200 places en crèche. La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF ont conclu des accords de coopération en ce sens, et l'intervention de la Région wallonne – financement en infrastructure, et subvention APE pour ce qui nous concerne aujourd'hui – s'effectue au travers du « Plan équilibre 2021-2026 ». Il ne s'agit pas de « puiser » dans nos moyens APE, mais bien de moyens complémentaires. On avait la fameuse manne de 1 milliard, ce qui représente à peu près le budget APE annuel. Mais ce sont à chaque fois, dans le cadre du décret, des moyens complémentaires que l'on dégage en réponse à un besoin sociétal considéré comme étant de première priorité.

Une subvention APE peut être octroyée pour un nombre maximal de 1,5 ETP pour sept places d'accueil créées, aux employeurs retenus dans le cadre de l'appel à projets plan Cigogne+5002, qui ont obtenu l'autorisation des places d'accueil de la part de l'ONE. Dès que c'est le cas, une demande de subvention APE doit être introduite auprès du FOREm. Suivant la procédure, ces demandes sont alors traitées par l'office en vue de la notification, le cas échéant, de la décision d'octroi de la subvention. Pour ce faire, et j'en arrive à

l'objet de votre interpellation, une étape doit encore être franchie, à savoir que l'arrêté qui exécute l'accord de coopération susmentionné soit approuvé par le Gouvernement wallon.

L'ONE n'a pas à bloquer les autorisations dans l'attente de cette ultime étape qui fixera la base réglementaire à l'octroi des subventions APE, dès lors que l'autorisation d'ouverture est préalable à l'instruction du dossier par le FOREm. Cela leur a été rappelé. Nous avons également conseillé à l'ONE, ainsi qu'à différents représentants d'employeurs, d'inviter les responsables des crèches concernées à introduire dès à présent leur dossier auprès du FOREm, qui procède en réalité déjà à l'instruction des dossiers complets. Ainsi, les octrois de subventions pourront être notifiés dès l'approbation de l'arrêté par le Gouvernement, avec prise d'effet rétroactif à la date de l'autorisation, comme le prévoit l'arrêté.

Mon cabinet a eu plusieurs contacts avec les représentants du secteur, ainsi qu'avec plusieurs employeurs dont le dossier qui est déjà en ordre du côté de l'ONE ; contacts qui ont permis de les rassurer. Ce que je peux faire à mon tour en répondant à vos différentes sous-questions : il n'y a aucun blocage au niveau du Gouvernement ni de l'Inspection des finances. Le délai n'est dû qu'au respect des procédures. Je peux, par ailleurs, vous indiquer que l'arrêté sera à l'ordre du jour du prochain Gouvernement wallon dès lors que nous venons de recevoir l'avis favorable de l'Inspection des finances.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Je vous remercie pour les clarifications apportées aux inquiétudes et interrogations des opérateurs de terrain.

J'entends que vous dites que l'ONE n'a pas à bloquer. Je me permettrai de retourner vers votre collègue qui tient la tutelle sur l'ONE, puisque pour l'instant, même s'il est vrai qu'il y a des discussions sur le sujet, je ne pense pas qu'il soit question aujourd'hui que la Région ait la tutelle sur l'ONE.

La bonne nouvelle est que vous avez donné des instructions au FOREm pour que les dossiers soient traités sur le plan administratif dans l'attente de l'arrêté qui a pris un peu de retard, mais que vous nous annoncez pour le prochain Gouvernement.

J'espère qu'elle se traduira concrètement sur le terrain et que, dans la fluidité des dossiers et des autorisations, qui doivent absolument être délivrées, les opérateurs qui sont prêts à recruter des personnes, qui sont prêts à ouvrir les portes des nouvelles infrastructures, de nouvelles crèches, puissent le faire sans tarder alors que, depuis malheureusement deux ans, le nombre de places d'accueil de la petite enfance est en diminution en Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET  
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA  
FORMATION ET LA CERTIFICATION DES  
PROFESSIONNELS DE LA BATELLERIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la formation et la certification des professionnels de la batellerie ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne sais pas si c'est un dossier souvent abordé au sein de cette commission, mais à l'occasion de recherches par suite de questionnements à l'intention de votre collègue, M. Henry, sur la situation des voies hydrauliques et de la modification modale vers le transport fluvial, cette question m'est arrivée.

Nous le savons, le transport fluvial est meilleur pour la congestion des routes et pour l'environnement – d'autant qu'il y a des primes aujourd'hui pour améliorer la motorisation des bateaux, voire même pour les basculer en *full* électrique. On ne peut toutefois pas développer le réseau fluvial s'il n'y a pas de bateliers. De ce point de vue, il y a aujourd'hui un besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Vous êtes en charge de l'emploi. L'objectif de réduction du chômage, de remise au travail de toute une série de personnes est important, et la Fédération de la batellerie wallonne tire la sonnette d'alarme. Dans un livre blanc, elle interpelle le personnel politique – donc, nous, les élus et vous, les ministres – sur la base d'une série de chiffres inquiétants.

Le nombre d'indépendants actifs en Belgique dans ce secteur se réduit d'année en année. On ne recensait plus que 311 bateliers en 2021, et une centaine de conjoints aidants. La moyenne d'âge est de 50 ans, le taux de sortie du métier est d'année en année trois fois supérieur au taux d'entrée. Pour donner l'exemple des derniers chiffres disponibles, il y avait 15 sortants en 2021 pour à peine cinq entrants, alors que le plan Air-Climat-Énergie adopté par votre Gouvernement prévoit une progression importante du trafic fluvial. Il est difficile de développer le trafic fluvial si nous n'avons pas de bateliers, vous en conviendrez.

Un arrêté du Gouvernement wallon du 25 août 2022 a transposé dans notre droit la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications personnelles dans le domaine de la navigation

intérieure, mais sa mise en œuvre semble se heurter à une inertie dommageable. Je voudrais savoir, Madame la Ministre, si vous envisagez des mesures pour résoudre cette pénurie de main-d'œuvre, cette difficulté à ne fût-ce que remplacer le nombre de bateliers ?

Le FOREm, dont on a parlé tantôt, déploie-t-il des actions ? Notamment dans ses actions en lien avec les métiers en pénurie. Le métier de batelier est-il bien considéré comme un métier en pénurie ? Que fait-on pour susciter des vocations en la matière, pour accompagner les gens qui sont intéressés par cette profession ? Y a-t-il des leviers qui vous permettraient d'améliorer et de faciliter l'accès aux programmes de formation, aux certificats d'accès à cette profession ?

Je voudrais enfin savoir si vous avez évoqué le sujet avec votre collègue en charge de la mobilité – je pense que c'est important – et avec votre collègue en charge de l'enseignement qualifiant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semble qu'il y a là un vrai gisement d'emplois utiles à notre société et à son futur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, c'est une petite-fille de batelier qui va vous répondre, mais surtout la ministre de l'Emploi et de la Formation.

Au niveau de l'emploi, les données de l'ONSS indiquent 132 postes salariés en décembre 2021 pour le secteur du transport par eau. Parmi ces postes salariés, 37,1 % étaient occupés par des travailleurs de 50 ans et plus et 15,9 % par des personnes âgées de moins de 30 ans.

En juin 2023, le FOREm dénombrait 23 opportunités d'emploi comme matelot dans la navigation intérieure, sept comme commandant capitaine, et huit pour la fonction de responsable d'une entreprise de navigation intérieure. On constate qu'en fait, le recrutement dans le secteur passe par des réseaux parallèles de bouche à oreille, des réseaux sociaux ou de presse spécialisés, mais qu'il très peu représenté dans les canaux classiques. Un premier challenge est donc d'inciter le réseau fluvial à utiliser les canaux classiques et à recourir davantage au FOREm à l'occasion de ses procédures de recrutement.

Au niveau de la formation, trois actions sont en cours en vue de répondre aux besoins du secteur de la batellerie. La première consiste en l'agrément des programmes de formation du personnel navigant, qui relève de mes compétences et dont l'octroi doit se baser sur une analyse effectuée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci étant notre interlocutrice privilégiée pour pouvoir attester que les programmes de formation

répondent bien aux exigences de la directive européenne applicable en la matière.

À ma demande, une série de fonctions sont en cours d'analyse par la Fédération Wallonie-Bruxelles : radariste, expert en navigation, voies navigables à caractère spécifique. Deux agréments seront prochainement délivrés pour les formations de matelot et d'homme de pont – j'imagine que femme de pont cela doit être bon aussi – afin de reprendre les formations dès la rentrée de septembre 2023.

En parallèle, j'ai saisi le dispositif Wallonie Compétences d'avenir de la problématique et de l'importance de trouver des réponses à ces besoins. Wallonie Compétences d'avenir est un dispositif que l'on avait mis en place avec Willy Borsus pour inverser un peu la tendance en précisant les besoins au niveau des IBEFE et de mettre en place des formations. Ce sont les opérateurs qui s'adaptent pour nous donner une formation clé sur porte.

Le centre de compétences FOREm Logistique de Liège, avec le soutien du dispositif Wallonie Compétences d'avenir, ambitionne de relancer la formation et de renforcer sa collaboration avec la promotion sociale de Huy – qui est en fait le principal opérateur de formation en navigation fluviale en Wallonie – pour mettre en place des modules et des stages de formation alternés complémentaires et ainsi renforcer l'émergence du personnel navigant formé et expérimenté.

Enfin, un travail de sensibilisation aux métiers de la batellerie mené par le FOREm avec la Fédération de la batellerie indépendante wallonne et des entreprises du secteur privé est en cours. L'objectif est d'une part d'actualiser les fiches métiers et, d'autre part, d'organiser une approche plus actuelle et plus pertinente des différentes fonctions de la batellerie auprès d'organismes d'insertion et d'orientation. Voilà les différents éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse encourageante tant sur l'avancement des agréments que sur les initiatives pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes qui souhaiteraient s'orienter vers ce métier.

Je pense vraiment qu'il faut travailler avec quelques opérateurs et essayer d'assurer une information, peut-être un attrait à la profession en la matière.

Je me permettrai de revenir vers vous par le biais d'une question un peu après la rentrée, de façon à m'assurer qu'il y a des résultats aux initiatives que vous avez annoncées aujourd'hui.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- Mme Bernard, sur « la gestion des risques liés aux canicules pour les aînés à domicile » ;
- Mme Bernard, sur « l'emploi dans le secteur de la construction » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – L'interpellation et les questions orales de :

- Mme Vandorpe, sur « le plan Forte Chaleur et Pics d'ozone 2023 » ;
- Mme Lekane, sur « la protection de la santé des aides-ménagères » ;

- Mme Vandorpe, sur « l'accord relatif aux politiques asymétriques et ses conséquences sur le contrôle des chômeurs en Wallonie » ;
- Mme Vandorpe, sur « la création annoncée de cellules « Coup de boost » à l'attention des jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) » ;
- M. Antoine, sur « l'aide de l'Union européenne à Logistics Nivelles pour les travailleurs licenciés » ;
- Mme Galant, sur « les intentions de recrutement des petites et moyennes entreprises (PME) » ;
- Mme Vandorpe, sur « la contribution fédérale à l'opération « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) » ;
- Mme Sobry, sur « le manque de relais des offres d'emploi du VDAB par le FOREm » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 57 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. François Desquesnes, Les Engagés  
M. Manu Disabato, Ecolo  
Mme Véronique Durenne, MR  
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés  
Mme Anne Laffut, MR  
M. Dimitri Legasse, Président  
Mme Laure Lekane, PTB  
M. Olivier Maroy, MR  
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes  
Mme Sabine Roberty, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
M. Mourad Sahli, PS  
Mme Rachel Sobry, MR  
M. Maxime Thiange, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

## ABRÉVIATIONS COURANTES

A6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire situé à Charleroi)
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ACIS	Association chrétienne des institutions sociales
AGC	Asahi Glass Company
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
ASI	association(s) de santé intégrée
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BMF	budget des moyens financiers
CDI	contrat à durée indéterminée
CE	Commission européenne (directive)
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
COCOF	Commission communautaire française
COCOM	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
CRIFA	Centre de recherche sur l'instrumentation, la formation et l'apprentissage (ULiège)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSS	Centres de service social
CWEHF	Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes
DISCRI	Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
E6K	École 6000 (centre de formation multi-opérateurs situé à Charleroi)
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETP	équivalent temps plein
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEM	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GAL	groupe(s) d'action locale
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IBEFE	Instance bassin enseignement qualifiant, formation, emploi
IFIC	Instituut voor functieclassificatie / Institut de classification des fonctions
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
MIRE	mission régionale pour l'emploi
NEET	not in education, employment or training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale

ONU	Organisation des Nations unies
Open VLD	Open Vlaamse Liberalen en Democraten (Libéraux et démocrates flamands ouverts)
Orint	Organe interrégional pour les prestations familiales
PAC	Politique agricole commune
PAP	plan(s) d'actions prioritaires
PMA	procréation médicalement assistée
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PWDR	Programme wallon de développement rural
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTL	Radio Télé Luxembourg
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SINE	Économie d'insertion sociale
SIS	service d'insertion sociale
SPW	Service public de Wallonie
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
TCT	troisième circuit de travail
TZCLD	territoire zéro chômeur de longue durée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
UE	European Union (Union européenne)
ULiège	Université de Liège (anciennement ULg)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
W.Alter	Société wallonne d'économie sociale marchande (appelée SOWECSOM jusqu'en 2020)